

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**28 septembre 2017
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration
En sa séance du 24 octobre 2017**

Etaient présents :

Collège A

M. Yvon BERLAND
M. Philippe AGRESTI
Mme Angela BARTHES
Mme Corine CAUVET-LEGRAND
M. Stefan ENOCH
Mme Patricia GAITAN
M. Guy GIMENEZ
Mme Sabine LUCIANI

Collège B

M. Christophe DEMARQUE
M. Jeremie FOA
M. Yann GARCENOT
Mme Virginie MERCIER
Mme Guylaine MOLINA

Collège « BIATSS »

Mme DE SAINTE-MARIE
M. Georges RELJIC
Mme Sabine ROPARS
Mme Fathia TIR

Collège Usagers

M. Jean BOULHOL
Mme Marianne FADDOUL
M. Alexandre PLESSY

Personnalités extérieures

M. Younis HERMES

Etaient représentés :

Mme Aurélie DAUMAS	A donné pouvoir à Mme GAITAN
Mme Nathalie TEISSIER	A donné pouvoir à M. ENOCH
M. Didier VANDAMME	A donné pouvoir à M. FOA
M. Fabrice GAUDY	A donné pouvoir à Mme MERCIER
Mme Chantal GUITTET-DURAND	A donné pouvoir à M. RELJIC
Mme Alicia FAKHRY	A donné pouvoir à M. PLESSY
M. Nicolas COUSIN	A donné pouvoir à M. PLESSY
Mme Florence DELETTRE	A donné pouvoir à M. BERLAND
Mme ML ROCCA-SERRA	A donné pouvoir à Mme TEISSIER
M. Hubert RIZZO	A donné pouvoir à M. AGRESTI
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à M. BERLAND
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à M. AGRESTI

Etait absent sans représentation : 3

33 membres présents ou représentés

Etaient présents :

Membres de droit

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Membres invités

Madame Galand	Madame Carpentier
Monsieur Bonfils	Monsieur Pons
Monsieur Ginestie	Monsieur Dumas
Madame Granier	Madame Lengrand-Jacoulet
Madame Dignat-Georges	Madame de Barnier
Monsieur Isar	Monsieur Bertin
Monsieur Gilles	Madame Bouffier
Monsieur Paul	Monsieur Berti
Madame de Barnier	Madame Clain
Madame Piclet	Madame Lecuyer
Madame Domeizel	Madame Piclet
Monsieur Berton	Monsieur Afonso
Madame Carpentier	Monsieur Chiappetta

I / Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 18 juillet 2017

Le procès-verbal du conseil d'administration du 18 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

II / Déclaration CGT FERC Sup, SNASUB FSU, SNESUP FSU, Sud Education

Madame de Sainte-Marie fait lecture de la déclaration suivante :

« lors de l'audience accordée par le président à l'intersyndicale le 20 septembre, il nous a été expliqué que l'accord AMU-MEDEF n'était qu'un renouvellement d'un accord passé en 2015 et validé par le conseil d'administration.

N'ayant trouvé aucune trace d'un tel document, nous demandons à la direction que d'ici la fin de ce conseil, ce document soit fourni aux membres du conseil d'administration, ainsi que le nouvel accord passé ce 20 septembre.

Pour quelles raisons ce nouvel accord, même s'il est un renouvellement, n'a-t-il pas été présenté préalablement au conseil d'administration ? »

Le Président déplore ce type d'injonction. Les organisations syndicales ont été reçues afin que l'objet de cet accord, portant principalement sur les formations non diplômantes dans le cadre de la formation tout au long de la vie, leur soit présenté.

Une convention similaire a été signée avec le MEDEF en 2015 dans le cadre de la «Semaine AMU Entreprises».

Il ajoute que le MEDEF est partie prenante en matière de formation continue, le CFA Epure étant présidé par le Président du MEDEF.

Pour terminer le conseil d'administration lui a délégué son pouvoir en matière d'approbation des conventions qui font l'objet d'une information trimestrielle aux membres du conseil.

La convention demandée a été communiquée en cours de séance.

III / Actualités

1 / Nomination

Le Président fait savoir que Madame Chantal TARDIF est nommée chargée de mission Plan Langues.

2/ Calendrier du contrat de site

Le Président précise que la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche oblige les établissements à rédiger un contrat de site préalablement au contrat d'établissement.

AMU et les partenaires du site auraient souhaité rédiger leur contrat d'établissement permettant d'identifier les forces et les faiblesses de chacun, puis dans un second temps établir le contrat de site à partir de ces constats.

Or l'Etat ne souhaite pas procéder dans cet ordre.

Suite à l'élaboration de ce contrat de site, des échanges auront lieu avec le Ministère lui permettant de dégager les items à aborder dans le cadre du contrat d'établissement.

Ce dialogue aura lieu en fin d'année 2017, et il aboutira à l'élaboration du contrat d'établissement en mars/ avril 2018, avec une signature prévue entre mai et juin 2018.

3/ Rentrée Solennelle

Le Président informe que la rentrée solennelle de l'université aura lieu le 5 octobre prochain, en présence de Monsieur le Recteur d'académie. A cette occasion il présentera le bilan de l'année écoulée et les axes de développement à venir.

4/ COPIL dévolution du patrimoine

Le Président indique qu'un second COPIL s'est tenu le 19 septembre dernier en présence du Préfet, du Recteur, de la Direction du Patrimoine Immobilier de l'Etat, de la DGSIP avec pour objectif de présenter l'avancée du travail préalable à la dévolution. Si l'université obtenait la dévolution de son patrimoine immobilier, elle n'interviendrait pas avant le dernier trimestre 2018.

5/ Inauguration de la bibliothèque universitaire des Fénouillères

Le Président porte à la connaissance des membres de ce conseil que la nouvelle bibliothèque universitaire ALLSH des Fenouillères a ouvert au public le 21 août 2017. Les usagers bénéficient de conditions de travail exceptionnelles en proximité immédiate des lieux de vie que sont le restaurant, la cafétéria et les logements universitaires entièrement restructurés. L'inauguration aura lieu le vendredi 6 octobre 2017.

6/ Accueil des nouveaux personnels

Le Président invite les nouveaux personnels à une matinée d'accueil, le vendredi 06 octobre, lors de laquelle seront présentés l'organisation et le fonctionnement de l'université.

7/ Remise des diplômes du baccalauréat

Des cérémonies de remise du diplôme du Baccalauréat se tiendront les 06 octobre à Aix-en-Provence et le 20 octobre à Marseille. Elles permettront de réunir et de féliciter les bacheliers ayant obtenu de très bons résultats.

8/ Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux

A/ un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux de l'université a été pris à l'encontre d'un doctorant du Laboratoire des Sciences de l'information et des Systèmes (LSIS) pour une durée de 30 jours à compter du 06 septembre 2017.

B/ un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux de l'université a été pris à l'encontre d'un étudiant à la Faculté de Droit et de Science Politique pour une durée de 30 jours à compter du 19 septembre 2017.

9/ Prévention lors des évènements festifs

Le Président informe les membres d'un courrier de la Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation relatif à la prévention lors des évènements festifs, transmis aux associations étudiantes et directeurs de composante, et attirant notamment leur attention sur la consommation d'alcool.

10/ Elections usagers

Le Président fait lecture d'une note rédigée par la Direction des Affaires Juridiques :

Le mandat des représentants des usagers arrive à échéance en fin d'année universitaire. C'est dans ce cadre que les usagers vont prochainement être appelés à voter pour élire leurs représentants aux conseils centraux (CA, CR, CFVU). Les dates prévisionnelles sont les suivantes : lundi 27 et mardi 28 novembre 2017.

En application des nouvelles dispositions du code de l'éducation et conformément à l'article 62 des statuts AMU, l'avis du Comité Electoral Consultatif (CEC) sera recueilli, par voie de réunion physique, sur l'arrêté électoral fixant notamment le nombre de bureaux de vote, leurs implantations, leurs horaires d'ouverture. La réunion du CEC aura lieu dans les jours à venir.

L'arrêté électoral devra, en application de la réglementation, être publié 30 jours au moins avant la date du scrutin (soit au plus tard le 27 octobre 2017). Cette publicité interviendra par voie d'affichage sur les sites des composantes et par publication sur le site internet dédié aux élections (même site que celui utilisé pour les élections aux conseils centraux de 2015).

Les dispositions réglementaires imposent que la publication des listes électorales intervienne 20 jours au moins avant la date du scrutin (soit au plus tard le 7 novembre 2017).

La date limite de dépôt des candidatures sera fixée dans un délai compris entre 5 et 15 jours francs avant la date du scrutin. Cette date correspondra également à l'ouverture de la campagne électorale.

Les possibilités d'inscription sur les listes électorales seront closes au plus tard 5 jours francs avant la date du scrutin, et les demandes de rectification peuvent être effectuées jusqu'au jour du scrutin.

Les résultats seront proclamés dans les 3 jours suivants la fin des opérations de vote.

Notez également que, comme pour les élections de 2015, une campagne de communication dédiée sera mise en place (affiches).

Enfin, au même moment (scrutins organisés sur une seule journée – le mardi), et selon les mêmes modalités, des élections partielles sont à prévoir au Conseil académique :

3 sièges sont en effet vacants à la Commission de la Recherche

1 siège est vacant à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

IV / Intervention de Monsieur Boulhol

Monsieur Boulhol prend la parole pour :

- faire savoir que nombreux sont les étudiants qui ne sont pas informés que l'alcool est interdit dans l'enceinte de l'établissement, et qu'il est bien de le rappeler ;
- déplorer les vols intervenus encore récemment au sein de l'université. Il espère qu'une solution pourra y être apportée ;
- rappeler que la vente de prévente est interdite dans les locaux de l'université ;
- indiquer que la période de novembre n'est pas propice à l'organisation des élections usagers.

Le Président rappelle qu'un référent sureté a été recruté. Il est chargé de faire des propositions globales en la matière notamment sur le site d'Aix quartier des facultés. S'agissant des dates des élections, il remarque qu'il est très compliqué de trouver une période qui convienne à tous.

Concernant la vente de prévente, **Monsieur Pedotti** indique qu'elle est soumise à l'autorisation du Président, ou, le cas échéant, aux doyens par délégation.

Madame Nedjar rectifie en précisant que les directeurs de composantes ont délégation pour signer les conventions de mise à disposition de locaux dans le cadre de manifestations exceptionnelles. Toutefois, les activités commerciales, prohibées, en vertu de l'article 12 du règlement intérieur doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Président qui doit se prononcer sur chaque cas d'espèce.

V / Présentation du rapport annuel d'activité 2016 du SCD

Monsieur Berti et Madame Clain présentent ce point (cf rapport annexé au procès-verbal).

Madame Tir demande d'abord si la nouvelle bibliothèque de Bernard Dubois a été identifiée par tous, et ensuite ce qu'il va advenir des locaux libérés par le SCD sur le site de Colbert.

Monsieur Berti répond que les étudiants habitués à fréquenter la bibliothèque Colbert se sont bien appropriés la nouvelle bibliothèque située à L'Ilot Bernard Dubois. Il souhaite néanmoins qu'un personnel soit présent sur le site Colbert pendant cette période de rentrée afin de bien communiquer sur cette localisation.

Monsieur Granier indique que les locaux libérés vont être transformés en salle d'enseignement afin d'accueillir les étudiants actuellement basés sur le site Canebière.

Madame de Sainte-Marie note dans la présentation que le nombre de stagiaires formés a fortement augmenté : 16404 personnes formées pour 2033 heures d'enseignements soit un ratio faible.

Monsieur Berti répond que les configurations sont multiples, mais que la majorité des formations s'effectuent dans le cadre d'une formation TD (environ 20 personnes) et non individuelle. Ces notions de groupe permettent difficilement de faire une moyenne mécanique.

Madame de Sainte-Marie demande ce qu'il en est de l'avenir des bibliothèques associées, car toutes n'ont pas signé de convention avec le SCD.

Monsieur Berti précise que la logique va dans le sens de la mutualisation. Il ne s'agit pas de les faire disparaître, certaines d'entre elles ayant une taille importante. Néanmoins, s'agissant des bibliothèques associées de taille réduite, il est possible d'envisager une intégration, à la condition que l'ensemble des acteurs y soit favorable.

Monsieur Boulhol remercie l'université et le SCD car les projets sont exceptionnels, les usagers sont très satisfaits de ces nouvelles installations. Il souhaiterait que les plages d'ouverture de ces dernières soient amplifiées.

Monsieur Pedotti se joint aux remerciements et précise que les «tweets» sur les réseaux sociaux sont un indicateur fort de satisfaction des usagers.

Madame Bouffier s'associe également aux remerciements. Elle indique qu'elle doit gérer deux bibliothèques et se félicite de la collaboration avec le SCD.

Monsieur Gilles ajoute que le déménagement s'est bien passé, et que les échos des utilisateurs sont très positifs.

Le Président souligne que les témoignages élogieux démontrent la qualité du travail effectué, et remercie le directeur et l'ensemble des personnels de SCD pour leur implication.

VI / Projet de contrat de site

Le Président explique que ce contrat est un projet élaboré en lien avec les partenaires du site, à savoir l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, l'Université de Toulon, l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence et l'Ecole Centrale de Marseille.

Il s'agit d'un contrat de projets, les établissements gardant leur autonomie stratégique, qui sera approuvé dans chacun des conseils.

Pour le Président, il aurait été souhaitable d'avoir connaissance du rapport de l'HCERES sur le volet qui concerne le site, avant d'adresser ce contrat au Ministère.

Monsieur Reljic fait savoir que des groupes de travail ministériels étudient la question des COMUE. La conclusion des travaux pourrait-elle impacter le mode de regroupement choisi par AMU et ses partenaires ?

Le Président répond qu'aujourd'hui le jury de l'Idex a refusé un certain nombre de projets faute d'une identité de site établie. Le Ministère souhaite encourager la labellisation d'un site en tant qu'entité et non comme une juxtaposition de structures.

L'analyse globale de la CPU sur les politiques de site démontre qu'il existe autant de modèles que de sites en France.

Monsieur Demarque demande si la convention relative à la création d'un pôle PETREL entre AMU et les établissements du site a été rédigée.

Madame Escalier répond qu'un premier projet de convention doit être élaboré avec les services des différents établissements. C'est un projet peu innovant car le Ministère a publié un vadémécum avec des modèles de convention. Il s'agit simplement de définir la répartition des activités entre les établissements, ainsi que les frais consécutifs à ces actions.

Monsieur Demarque, concernant les regroupements d'unités de recherche, demande ce qui est prévu pour leurs personnels.

Le Président répond que les personnels restent sur leur site respectif. Il n'y a aucune obligation de rassembler les unités sur un même lieu géographique, sauf en cas de nécessité absolue.

Monsieur Garcenot note que depuis la mise en place de la LRU la volonté politique est de procéder à des concentrations d'établissements en vue d'obtenir d'imposants établissements universitaires régionaux.

La lecture du document a attiré son attention sur deux points :

- la rédaction du contrat de site avec obligation de répondre à des items rappelle la mise en œuvre du plan académique dans le second degré, dans lequel les projets d'établissements des EPLE devaient impérativement s'inscrire. Il en sera de même pour le contrat d'établissement de l'université, qui devra répondre aux objectifs fixés dans le contrat de site.
- l'organisation d'une réflexion sur l'harmonisation de l'offre de formation sur le site, avec comme premier item de réflexion de ce groupe «les prérequis en licence et gestion des flux entrants ; réorientations PACES ; coordination des capacités d'accueil dans les cycles licence et master», l'interpelle.

Il est choqué de noter que l'un des premiers axes de travail de ce comité sera de déterminer les prérequis en licence. Selon lui on s'éloigne de l'université pour tendre vers un système qui ne lui ressemblera plus. En dépit des contraintes extérieures qui s'exercent sur l'établissement, il souhaiterait prendre le temps de la réflexion avant de s'engager dans des volontés souhaitées par le gouvernement.

Le Président fait remarquer que 40% des étudiants inscrits en L1 ne se présentent pas ou que très partiellement aux examens.

Il convient d'examiner les causes de cet absentéisme (problèmes sociaux, mauvaise orientation, niveau insuffisant), sans être dogmatique, pour dégager des axes d'amélioration.

C'est pourquoi il est proposé une licence à L0 afin de mettre les étudiants à niveau.

C'est l'université telle que nous l'avons connue qui pénalise ces étudiants. Aujourd'hui l'université se doit de faire face à cette réalité pour améliorer le devenir des étudiants, et répondre à son devoir de formation.

Madame Tir demande pourquoi le document communiqué n'est pas plus étayé.

Le président répond qu'il se conforme aux demandes ministérielles, à savoir de ne pas dépasser 20 pages. Néanmoins un document plus détaillé précisera les actions permettant d'atteindre ces objectifs.

Madame Faddoul pense qu'il existe un problème au moment de l'orientation des étudiants et que c'est sur cette problématique qu'il faut travailler.

Le Président, avec le concours du Rectorat, souhaite proposer aux étudiants d'aller rencontrer les lycéens pour leur faire part de leur parcours et des difficultés rencontrées. La Région a été associée à la démarche.

Le conseil d'administration approuve par 30 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions le contrat de site 2018-2022.

VII / Schéma directeur d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale

Monsieur Paul précise que la DGESIP demande, en plus du contrat de site, de produire un schéma directeur d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale avec les partenaires de l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée et en lien avec le CROUS d'Aix-Marseille Avignon.

Ce schéma devra aborder quatre thèmes :

- le logement étudiant,
- la mobilité étudiante,

- la politique sociale et de santé
- les actions culturelles associatives et sociales.

L'ensemble des acteurs a tenu ne pas s'engager dans des actions irréalistes qui ne tiendraient pas compte des moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

Les axes décrits dans le document, annexé au procès-verbal, sont présentés par Monsieur Paul qui remercie par ailleurs les personnels ayant participé à son élaboration.

Monsieur Garcenot pense que faciliter la mobilité des étudiants sur les différents sites d'AMU (partie III) permet de faire le lien avec sa précédente intervention relative à l'harmonisation de l'offre de formation. Créer une infrastructure permettant de faciliter la mobilité des étudiants d'AMU laisse imaginer que des étudiants d'AMU pourraient aller suivre une partie de leur enseignement sur les sites de Toulon ou d'Avignon. Cela tend donc vers une mutualisation des formations.

Monsieur Paul indique que la partie relative aux transports a été très compliquée à rédiger faute de contenu concret. Pour autant il paraissait intéressant d'informer les étudiants des différents moyens de déplacements disponibles. Il souligne que le volet transport est le moins ambitieux, l'établissement ayant peu de marge de manœuvre dans ce domaine.

Madame Tir déplore que le public de formation continue n'apparaisse pas dans ce document et elle demande pourquoi. Elle fait part de la difficulté de ces usagers à trouver un logement, à acheter du matériel.

Monsieur Paul rappelle qu'il s'agit d'un document relatif à la politique de site et que tous les partenaires ne sont pas concernés par la problématique de la formation continue. Il ne s'agit pas encore de la politique de l'établissement.

Monsieur Boulhol souhaiterait que les formations qui se déroulent sur Aix-en-Provence et Marseille soient évitées car ils sont génératrices de fatigue et représentent une perte de temps importante.

Le conseil d'administration approuve par 30 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions le schéma d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale.

VIII / Diplômes d'établissement

Monsieur Paul indique que le premier diplôme concerne la composante ALLSH : le porteur souhaite que l'actuel diplôme d'établissement soit prolongé jusqu'à la fin de l'année universitaire 2017.

Ensuite, deux demandes émanent de Polytech, qui a fait parvenir des créations de diplômes hors campagne. C'est pourquoi il est proposé de reconduire les diplômes d'établissement sortants pour ensuite les réétudier au moment opportun.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les prolongations des diplômes d'établissement.

IX / Modifications des statuts de la Fondation A*Midex

Le Président informe que cette évolution répond à une demande du Premier Ministre qui recommandait aux Idex prorogés de mettre en place un comité d'évaluation stratégique.

Monsieur Bony décrit les modifications qui apparaissent en rouge dans le texte (cf document annexé au procès-verbal).

Monsieur Demarque souhaite connaître sur quelle base va être effectué le renouvellement des membres.

Le Président répond qu'il seront nommés par le conseil de gestion de la Fondation sur proposition de son Président.

Monsieur Demarque relève un problème dans la rédaction de l'article 12.

Le Président répond qu'effectivement il manque un mot. Cela sera corrigé dans la version consolidée des statuts.

Madame Tir souhaite savoir ce qu'il advient des personnels de la fondation A*Midex dont la durée des contrats dépasse les quatre ans.

Le Président répond que le cas de chaque agent sera étudié attentivement à l'issue de 5 années.

Le conseil d'administration approuve par 32 voix pour et 1 abstention les modifications apportées aux statuts de la fondation A*Midex.

X / Concessions de logement

Monsieur Bony indique qu'il s'agit de concessions de logement pour nécessité absolue de service : l'une à l'ESPE site d'Avignon et l'autre à l'IRT site d'Aix-en-Provence.

Monsieur Demarque demande si l'ESPE d'Avignon fait partie d'Aix-Marseille Université.

Le Président répond qu'il s'agit de l'ESPE site d'Avignon.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les attributions de concession de logement par nécessité absolue de service.

XI / Sortie d'inventaire d'un véhicule

Madame Leclercq précise qu'il s'agit de sortir de l'inventaire un véhicule pour le remettre aux domaines. Sa valeur d'acquisition étant supérieure à 10 000 euros HT, cette décision ne rentre pas dans le champ de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président.

La valeur comptable nette du véhicule est à ce jour de 114,27 euros.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la sortie d'inventaire du véhicule Citroën C5 Berline immatriculé CL 735 JD.

XII / Liste des marchés programmés en 2017 d'un montant égal ou supérieur à 5 000 K € HT

Madame Piclet présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Madame de Sainte-Marie demande confirmation que les 12 264 000€ sont des prévisions et non des opérations réalisées.

Madame Piclet confirme qu'il s'agit d'une estimation.

Madame de Sainte-Marie souhaite savoir ce qui se passe si les opérations s'avèrent moins onéreuses, que deviennent les reliquats.

Madame Nedjar répond que cette question est régie par les dispositions des conventions de financement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la programmation du marché «Opération de rénovation de locaux pour le projet neurotimone».

XIII / Application du RIFSEEP de la filière ITRF

Monsieur Afonso résume la note annexée au procès-verbal.

Madame de Sainte-Marie décrit que le RIFSEEP comme une attaque directe contre le statut des fonctionnaires avec une individualisation des fonctions engendrant des différences de régime indemnitaire. Ces primes brisent la solidarité qui existe sur les lieux de travail.

Elle souhaite savoir ce qu'il est prévu pour les agents non titulaire

Madame Escalier précise que le régime indemnitaire actuel des agents contractuels ne sera pas impacté.

Monsieur Reljic se félicite de la communication réalisée sur ce nouveau dispositif indemnitaire. Il souhaite rassurer les agents, c'est pourquoi son organisation restera vigilante sur le fait que le socle actuel ne se transforme pas en plancher. Il demande si l'administration a pu se prononcer sur le CIA.

Madame Escalier rappelle pour la clarté des débats que les notions de plancher et de plafond sont définies par les textes. Il n'y a pas eu d'activation du dispositif du CIA à ce jour. La seule hypothèse évoquée à ce jour pour l'appliquer serait le recrutement d'un agent par voie de mobilité rémunéré dans ses anciennes fonctions à un niveau indemnitaire plus élevé.

Madame Ropars mentionne que son organisation s'oppose à l'application du RIFSEEP qui constitue une individualisation de l'indemnitaire et organise une «chasse au poste» qui sera le mieux rémunéré.

Madame Escalier précise que lorsque que les postes sont affichés avec une prime cela signifie que la responsabilité et la charge de travail sont en rapport.

Le conseil d'administration approuve par 27 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP au sein d'Aix-Marseille Université pour les personnels titulaires de la filière ITRF.

XIV / Dispense du paiement des droits d'inscriptions pour la 4ème année universitaire pour les doctorants inscrits tardivement en 1ère année compte tenu du décalage dans le calendrier de la thèse

Monsieur Chiappetta annonce qu'une cinquantaine de doctorants s'inscrivent tardivement (entre janvier et mai) en première année de thèse suite à une obtention tardive du financement pour effectuer leur thèse.

Ils sont donc amenés à se réinscrire une 4ème année universitaire bien que la durée de leur thèse ne soit pas supérieure à celle des autres doctorants. Leurs travaux de thèse sont juste à « cheval » sur quatre années dans la mesure où la première inscription n'a pas démarré en début d'année universitaire.

Cette dispense du paiement des droits s'appliquera à partir de l'année 2017-2018 aux doctorants qui sont en 4ème année de thèse et qui produiront un justificatif du démarrage tardif de leur financement en 1ère année.

Cette 4ème année courra jusqu'à fin septembre (2018). Si les doctorants n'ont pas soutenu avant fin septembre, ils devront se réinscrire et s'acquitter des droits de scolarité.

Afin de sécuriser la délibération, **Madame Galand** propose de faire figurer l'article L719.50 du Code de l'éducation qui précise que les étudiants qui en font la demande peuvent bénéficier d'une exonération. Les décisions d'exonération sont prises par le Président de l'établissement, en application de critères généraux fixés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de dispense des droits d'inscriptions des doctorants de 4^{ème} année ayant eu un financement tardif

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Fait à Marseille, le 10 septembre 2017


Le Président d'Aix-Marseille Université





Rapport d'activité du
Service Commun de la Documentation
2016

SOMMAIRE

Introduction	p.3
Principaux indicateurs d'activité sur place et à distance	p.5
Offre de services	p.10
La bu « sur place »	p.10
La bu « à emporter »	p.12
Formation des usagers à la recherche documentaire	p.14
Services aux publics en situation de handicap	p.17
Offre documentaire	p.17
La documentation imprimée	p.18
La documentation électronique	p.21
Patrimoine et fonds spécifiques	p.24
Bibliothèques associées	p.24
Des bibliothèques au cœur de l'université	p.29
Conclusions du gt « services à la recherche »	p.29
Participation aux instances	p.30
Coopération avec les missions et services de l'université	p.30
Contribution aux schémas directeurs de l'université : sdn, sdh et sd-rh	p.30
Formation continue des personnels et rôle social de l'emploi étudiant	p.32
Des bibliothèques qui contribuent au rayonnement de l'université	p.36
Visites igb dans le cadre de rapports thématiques	p.36
Participation aux réseaux professionnels	p.37
Coopérations	p.38
Communication interne et externe	p.39
Action culturelle et diffusion de la culture scientifique et technique	p.41
Conclusion	p.42

Contributions au rapport d'activité 2016

Johann BERTI, *directeur*
Dominique JACOBI et Fanny CLAIN, *directrices adjointes, coordinatrices du rapport*
Michèle RIERA, *responsable administrative*

Luc LUPONE, *chef du département documentaire DSP*
Françoise BERNARDI, *chef du département documentaire EG*
Mireille VIAL puis Anne-Céline LAMBOTTE, *chef du département documentaire SANTÉ*
Samuel LESPETS, *chef du département documentaire SCIENCES & TECHNOLOGIES*
Michaël HUG, *chef du département de l'ingénierie documentaire*
Sophie ASTIER, *responsable de la mission patrimoine et conservation*
Marie-Christine SANTELLI, *responsable de la mission formation continue*

Merci à tous les personnels du SCD qui ont, directement ou indirectement, largement contribué à la production de ce rapport d'activité

L'équipe du SCD tient à saluer la mémoire de Dominique JACOBI, conservateur général des bibliothèques, qui a consacré toute sa vie professionnelle au service des bibliothèques et de la documentation, et largement contribué à la fusion réussie des SCD d'Aix-Marseille Université

* * *

Site Web du SCD : <http://bu.univ-amu.fr/>
Facebook de chaque département documentaire : <http://bu.univ-amu.fr/facebook>
Twitter de chaque département documentaire : <http://bu.univ-amu.fr/twitter>
Slideshare du SCD : <http://fr.slideshare.net/SCDAMU>
Flickr du SCD : <https://www.flickr.com/photos/buam>
Libguides du SCD : <http://bu.univ-amu.libguides.com/>
Film présentant le SCD : <http://www.univ-amu.fr/scd-video>

Nous joindre : scd-azimut@univ-amu.fr - Vous pouvez également joindre tout personnel du SCD à l'adresse : prenom.nom@univ-amu.fr

Introduction

Préambule

Le périmètre du présent rapport d'activité est celui des dix-huit bibliothèques du service commun de la documentation (SCD) de l'université. Ces 18 bibliothèques dites « intégrées » sont directement gérées (moyens en personnels et en budget) par le SCD, contrairement aux 59 bibliothèques dites « associées », hors-SCD, dont les moyens en personnel et en budget sont gérés par les UFR, départements, laboratoires, etc. En 2016, les moyens attribués au SCD sont estimés à 1,7 % du budget de l'université. Le présent rapport (voir pp. 24-28) proposera néanmoins, pour la première fois depuis la fusion, un bilan d'étape de l'évolution

du réseau des bibliothèques hors-SCD. En effet, lorsque cela est possible, souhaité par les différents partenaires, et que cela apporte un « plus » aux usagers (visibilité et accessibilité renforcées), les collections des bibliothèques hors-SCD sont soit signalées dans le catalogue informatique commun, soit intégrées aux bibliothèques universitaires, ceci conformément au décret n° 2011-996 qui doit permettre, à terme, au SCD d'être l'unique opérateur documentaire de l'université. Le paysage ayant beaucoup évolué entre 2012 et 2016, il était temps d'en livrer un panorama à l'instant T.

2016 : consolidation des acquis

2015 (voir rapport d'activité 2015) avait été une année de transition avec l'installation d'une nouvelle direction et la conduite de l'enquête de satisfaction usagers « LibQUAL + ». L'année 2016 a été, comme on le lira tout au long du rapport, riche en réalisations mais elle a aussi permis de poser plusieurs jalons qui devraient permettre, dès 2017 et pour les années à venir, d'en récolter les fruits :

| Place politique du SCD renforcée : dans le cadre du renouvellement de son mandat (2016-2020), le Président d'Aix-Marseille Université a souhaité que l'interlocuteur politique direct du SCD soit désormais la Vice-présidente du Conseil d'administration. Ce renforcement au plus haut niveau s'articule avec la présence (en tant qu'invité permanent) du directeur du service dans les trois Conseils de l'université et entre en résonance avec la volonté affichée par le SCD d'être plus visible et de se positionner au cœur de l'université.

| Projet de service élaboré : dans le cadre de la préparation, par l'université, du prochain contrat pluriannuel (2018-2022), le SCD a travaillé à son projet de service pour les cinq ans à venir. Ce travail s'est largement appuyé sur l'analyse approfondie des résultats de l'enquête « LibQUAL + » (5 000 réponses) ainsi que sur les séminaires d'accompagnement au changement et à l'évolution des métiers ayant mobilisé tous les personnels du service et ayant permis de définir des valeurs communes. C'est en 2017-2018 que ce projet de service pourra être communiqué en externe et pleinement se déployer, en articulation avec le contrat pluriannuel de l'université.

| Projets immobiliers entrés dans leur phase finale : grâce aux crédits Plan Campus et CPER, dès la rentrée universitaire 2017, ce sont deux bibliothèques entièrement nouvelles (BU ALLSH d'Aix Fenouillères, BU Economie-Gestion de Marseille Bernard du Bois) et une bibliothèque entièrement rénovée et agrandie (BU Droit d'Aix, bâtiment Pouillon) qui ouvriront au public. Puis, à la rentrée universitaire 2018, c'est le nouveau learning centre Sciences-STAPS de Marseille Luminy qui parachèvera un mouvement de modernisation des bibliothèques universitaires d'Aix-Marseille sans précédent depuis la fin des années 1960. Tout au long de l'année 2016, l'avancée de ces projets s'est faite selon un rythme exponentiel qui a mobilisé toutes les énergies.

| Réponse au plan ministériel « Bibliothèques ouvertes + » : afin de prendre acte des résultats de l'enquête « LibQUAL + », la question sur les horaires d'ouverture a fait l'objet d'un traitement prioritaire et donné lieu à la mise en place d'un groupe de travail dont les conclusions ont permis de répondre à la deuxième vague de l'appel à projets du plan « Bibliothèques ouvertes+ ». En décembre 2016, le MENESR a informé l'université qu'elle obtiendrait à partir de 2017 un financement sur 3 ans (total : 65,4 k€) pour mettre en œuvre et évaluer ses projets d'extension (trois bibliothèques concernées : Médecine-Odontologie de Marseille Timone, ALLSH et Droit d'Aix Schuman) mais aussi un poste pérenne de « coordonnateur » (60,4 k€ par an).

¹ Voir sur ce point le rapport conjoint IGB-IGAENR, *L'impact de la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur sur la politique documentaire des universités*, notamment PP.7-8

² Voir sur ce point le rapport IGB, *L'adaptation des bâtiments des BU aux nouveaux usages : bilans des constructions récentes et perspectives*, notamment PP. 123-129

Les grands axes de l'activité 2016

Tout au long de l'année 2016, les bibliothèques du SCD ont comptabilisé 2 075 286 visites sur place et 2 847 709 visites à distance.

Le SCD a poursuivi l'effort de modernisation de ses bibliothèques physiques :

| Dans les bibliothèques non concernées par les opérations Plan Campus et CPER, plusieurs projets de modernisation se sont déployés : lancement test de l'application « Affluences » (disponibilité des places assises) dans les BU Timone et Saint-Charles ; avec le concours de la Fondation AMU, lancement « test » du prêt de tablettes et de liseuses dans les BU Sciences ; remise à neuf de la salle de formation de la BU de Pharmacie ; à la BU Médecine, mise en place des totems de communication et d'une signalétique de rayonnages et tablettes, ajout de places assises, réaménagements des espaces journaux et revues et culture générale, installation de postes informatiques de consultation du catalogue en station debout ; à la BU Saint-Jérôme, travaux de rénovation (toit et toilettes publiques) et ouverture de deux salles de travail en groupe supplémentaires ; ouverture de quatre salles de travail

en groupe à la BU EG du site d'Aix Ferry et d'une troisième salle de travail en groupe à la BU Saint-Charles.

| Suite à l'effondrement d'une partie du faux-plafond de la BU Saint-Charles (juillet), n'ayant heureusement occasionné aucun autre dégât que matériel, d'importants travaux de dépose de ce plafond ont été réalisés pendant la fermeture estivale, suivis de travaux de nettoyage et d'électricité (éclairage, chauffage), la BU ayant pu rouvrir au public dès le 3 octobre. Il faut rendre hommage à la réactivité de la gouvernance, qui a pu débloquer dans l'urgence 260 000 euros de crédits pour réaliser ces travaux, ainsi qu'au dévouement des personnels de la bibliothèque, de la DEPIL et de l'UFR Sciences, qui ont tout mis en œuvre pour que l'interruption du service soit la moins longue et la moins problématique possible pour les usagers.

Le SCD a également poursuivi l'effort de modernisation de ses services à distance :

Afin de mieux répondre au défi du signalement et de la valorisation des ressources de l'université, le SCD a :

| Fait le choix d'un outil de découverte, Summon, qui permet d'interroger simultanément et en temps réel les documents en ligne ainsi que les documents imprimés disponibles en bibliothèque

| Effectué des modifications sur le catalogue informatique public de l'université, Koha (vignettes, carrousel des nouveautés, amélioration de l'affichage)

| Lancé la version 2.0 des cinquante et un tutoriels, aides et guides (TAG) « Libguides » disciplinaires et thématiques, permettant un affichage des ressources et services plus adapté aux besoins des usagers

| Profondément restructuré son service de questions-réponses « @zimut » (utilisation de la solution Libanswers avec intégration d'une foire aux questions et, surtout, d'une communication en temps réel, par tchat). En 2016, par ce biais, le SCD a répondu à 2 499 demandes d'usagers adressées en ligne.

Le SCD a étoffé son positionnement au cœur de l'université en participant activement :

| À la formation des usagers à l'utilisation des ressources documentaires : quel que soit le niveau (L, M, D et Recherche), quel que soit le dispositif (C2i, MTU, formation « nomades »), que ce soit en présentiel ou via AmeTICE, le volume de formations est très élevé : 14 215 usagers formés, 1980 heures de formation pour les dispositifs énoncés. Si l'on intègre les visites de rentrée de la BU, qui drainent des flux importants d'étudiants, ce sont 16 404 usagers qui ont été formés pour 2033 heures de formation. En 2016, les étudiants de L1 du secteur EG, les internes en médecine et les enseignants de l'EU3M ont été intégrés dans les dispositifs de formation.

| Au Schéma directeur du numérique : SDN 30 - la cellule Open Access a poursuivi sa campagne de sensibilisation et de formation, touchant 221 chercheurs pour 95 heures de formation. Ces actions ont porté leurs fruits : avec 3 109 dépôts, l'année 2016 est celle où le plus grand nombre de documents en texte intégral a été déposé dans HAL-AMU (+ 67 % par rapport à 2015, atteinte très proche du seuil des 15 000 documents en texte intégral déposés au total). La politique d'appui à la diffusion des mémoires et autres travaux universitaires hors thèses via la plateforme DUMAS qui dépend d'HAL s'est par ailleurs poursuivie (4 protocoles signés, 95 nouveaux mémoires déposés).

| SDN 28 - préparation du projet de bibliothèque numérique pour AMU : poursuite de la numérisation des collections, installation d'un espace de sauvegarde de 10 To hébergeant le logiciel open source retenu, avec une ouverture au public prévue durant le premier semestre 2017.

| SDN 9 - réponse à l'appel à projet « espaces pédagogiques innovants » : deux projets retenus et financés sur 2016 (écran interactif pour une salle de travail en groupe à la BU de Luminy, nouveaux boxes insonorisés à la BU Saint-Charles avec création d'une zone calme, installation prévue en 2017).

| À la politique culturelle de l'université : 127 expositions et événements culturels tout au long de l'année, souvent en partenariat avec d'autres services de l'université. L'exposition conçue par le département Sciences du SCD, *Le canon et l'éprouvette*, est emblématique de la consolidation et de la professionnalisation de cet axe et de l'ambition du SCD en la matière.

| Après Sciences en 2013, Santé en 2014, ALLSH en 2015, DSP a été en 2016 le quatrième secteur d'AMU à se doter d'une commission consultative spécialisée de la documentation. Ce dispositif vient compléter et renforcer le poids politique du Conseil documentaire de l'université.

| Le SCD a également contribué au rayonnement de l'université en s'inscrivant dans plusieurs programmes d'envergure nationale avec Canopé, la Bibliothèque nationale de France (BnF), l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBUI), Couperin, et l'Association des bibliothécaires de France (ABF).

Dans les pages qui suivent, le lecteur retrouvera d'abord les grands indicateurs de l'année 2016, ce qui lui permettra de se faire une idée précise de l'activité du SCD, sur place comme à distance. Puis il découvrira comment la bibliothèque sur place et à distance, fournisseuse de services et de ressources documentaires, poursuit son déploiement au sein de l'université ainsi que son rayonnement extra muros.

Merci à toutes les équipes du SCD qui proposent tout au long de l'année des services, des espaces et des collections aussi en phase que possible avec les besoins des usagers et qui les aident à réussir leur parcours d'étudiant, de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Que l'on exerce son métier de bibliothécaire à Gap, Digne, Avignon, Aix ou Marseille, c'est cela qui motive et relie chacun en une même logique et un même service - au-delà de la distance, de la taille, de la discipline.

Principaux indicateurs d'activité sur place et à distance

Indicateurs RH et Financiers (au 31/12/16)

RH	
<i>Nombre de personnels au SCD</i>	198
<i>Nombre d'ETP</i>	190.4
<i>Nombre de stages de formation continue suivis</i>	721
<i>en heures</i>	6093
<i>moyenne en jours/agent</i>	5
BUDGET	
<i>Budget documentation dépensé (services faits)</i>	2 767 599
<i>Budget hors documentation dépensé (services faits)</i>	380 680
<i>Budget masse salariale hors Etat dépensé</i>	570 001
SIFAC	
<i>Nombre de commandes</i>	2370
<i>Nombre de services faits</i>	8718
<i>Nombre de missions</i>	638
<i>Nombre de titres de recettes et virements internes</i>	81

Indicateurs Activité sur place

Activité sur place	
Nombre d'usagers inscrits	40 580
Nombre d'entrées	2 075 286
Nombre de prêts	401 356
Nombre de jours d'ouverture cumulés	3 729
Nombre d'heures d'ouverture cumulées	37 362
Nombre d'usagers formés	16 404
Nombre d'heures de formation dispensées	2033
Nombre de places assises	4 064
Nombre de m ²	32 217
dont m ² d'espaces publics	18 635
Nombre de postes informatiques publics	373
dont en salles de formation	116
Nombre de photocopies et d'impressions	1 140 166
Nombre d'évènements culturels organisés	127

Commentaires

| En 2016, la fréquentation des bibliothèques sur place reste supérieure aux 2 millions d'entrées, ce qui est un chiffre important dans l'absolu mais aussi comparativement (Mucem : autour de 2 millions ; Bibliothèque nationale de France : entre 1 et 1,4 million). L'indicateur est toutefois à la baisse par rapport aux années précédentes, ce qui s'explique par la fermeture durant plusieurs semaines des BU d'Aix Droit (déménagement dans les locaux provisoires dans le cadre du Plan Campus) et de Marseille Saint-Charles (effondrement du faux plafond, travaux à réaliser sur trois mois).

| La formation des usagers à la recherche documentaire, axe prioritaire, continue sa progression et couvre tous les niveaux : L majoritairement mais aussi M, D et, lorsque nécessaire, les chercheurs via les formations « nomades » en laboratoire. L'intégration de cette offre de formation se réalise de plus en plus via AMeTICE (également utilisé pour l'évaluation) et AMUPod.

| Rapportés au nombre potentiels d'usagers d'Aix-Marseille Université, les ratios en mètres carrés et en place assises restent globalement assez largement déficitaires. Mais les opérations Plan Campus et CPER qui vont se déployer en 2017 et 2018 pour quatre bibliothèques vont considérablement améliorer la situation.

Activité à distance	
<i>Nombre de visites site Web public SCD</i>	776 860
<i>Nombre de pages vues site Web public SCD</i>	1 689 859
<i>Nombre de visites site Intranet SCD</i>	17 9574
<i>Nombre de pages vues site Intranet SCD</i>	55 404
<i>Nombre de visites catalogue KOHA</i>	334 927
<i>Nombre de pages vues catalogue KOHA</i>	1 863 115
<i>Nombre de visites catalogue SMASH-Summon</i>	246 656
<i>Nombre de pages vues catalogue SMASH-Summon</i>	593 740
<i>Nombre de connexions ressources électroniques</i>	1 230 332
<i>Nombre de recherches ressources électroniques</i>	2 518 468
<i>Nombre de téléchargements en texte intégral ress. élec.</i>	7 899 520
<i>Nombre de connexions thèses en ligne</i>	497 061
<i>Nombre de connexions mémoires en ligne</i>	48 712
<i>Nombre de téléchargements dans HAL</i>	2 159 126
<i>Nombre de « like » sur FACEBOOK</i>	10 100
<i>Nombre de « followers » sur TWITTER</i>	3 109
<i>Nombre de « vues » sur SLIDESHARE</i>	88 826
<i>Nombre de connexions LIBGUIDES</i>	170 108
<i>Nombre de demandes traitées AZIMUT (et autres guichets en ligne)</i>	2 499
<i>Nombre d'usagers inscrits dans AMETICE</i>	13 600

Commentaires

En plus des 2 075 286 visites sur place dans les bibliothèques, le SCD comptabilise une activité à distance de l'ordre de 2 847 709 visites si l'on additionne le site Web, les libguides, les catalogues et les ressources électroniques (cela n'inclut pas les outils « Web 2.0 » dont la seule unité de mesure est le nombre de « fans » ou de « followers », à hauteur de plus de 13 000 personnes et en très forte progression chaque

année, ce qui place le SCD dans les premières BU françaises en terme de « popularité » sur les réseaux sociaux). La partie strictement pédagogique n'est pas occultée puisque le SCD s'insère aussi dans AMETICE. Désormais coexistent bel et bien la BU sur place et la BU à distance et les indicateurs d'activité intègrent pleinement cette dimension.

Indicateurs Ressources documentaires

Collections	
Nombre de volumes conservés	1 534 708
<i>dont documents patrimoniaux < 1914</i>	62 000
<i>dont unica</i>	96 727
Nombre de kilomètres linéaires de volumes conservés	54,3
Nombre de nouveaux volumes en 2016	45 057
<i>dont volumes acquis</i>	33 350
Nombre d'abonnements papier acquis en 2016	1 622
Nombre de revues électroniques mises à disposition	33 134
Nombre de livres électroniques mis à disposition	28 711
Nombre de documents numériques mis à disposition	6 491
Nombre de nouveaux dépôts dans HAL AMU : texte intégral	3 109
Nombre total de dépôts dans HAL AMU : texte intégral	14 693
Nombre de nouveaux dépôts dans DUMAS	95
Nombre de volumes physiques éliminés	27 500
Nombre de thèses électroniques traitées	603
Nombre de pages numérisées	100 000
Nombre de notices traitées dans le SUDOC	123 963
Nombre de notices exemplaires créées dans KOHA	59 949

Commentaires

| En plus des 1,534 million de collections (54,3 km linéaires) qu'ils doivent conserver et maintenir, les bibliothécaires du SCD ont intégré et signalé cette année des dizaines de milliers de nouvelles ressources documentaires aux formats papier et électronique. Ce travail quasi-invisible de « back office » n'en est pas moins essentiel et extrêmement chronophage.

| La richesse documentaire de l'université se double d'une richesse patrimoniale importante (62 000 documents antérieurs à 1914, 96 727 unicas) : dans ce cadre, le développement prochain de la bibliothèque numérique patrimoniale d'AMU (Odysée) sera une formidable opportunité.

Evolution 2012-2016

	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Places assises</i>	4 266	4 270	4 132	4 178	4 064
<i>Postes informatiques publics</i>	542	529	461	424	373
<i>Nb jours ouverture / an</i>	4 097	3 850	3 773	3 782	3 729
<i>Nb heures ouverture / an</i>	40 010	38 181	37 523	38 006	37 362
<i>Nb entrées</i>	2 357 844	2 227 371	2 248 382	2 244 504	2 075 286
<i>Nb prêts</i>	492 665	466 732	456 209	452 240	401 356
<i>Nb volumes acquis</i>	36 566	35 809	36 019	33 685	33 350
<i>Nb usagers formés</i>	8 232	11 586	12 570	14 140	16 404
<i>Nb heures formation dispensées</i>	1 155	1 468	1 712	1 715	2033
<i>Visites Web</i>	658 766	708 957	750 035	880 916	776 860
<i>Connexions catalogue Koha</i>	441 000	384 630	355 932	308 277	334 927
<i>Connexions outil SMASH-Summon</i>	88 014	115 783	171 630	205 839	246 656
<i>Connexions ressources électr.</i>	1 935 911	1 370 018	1 532 009	1 388 552	1 230 332
<i>Recherches ressources électr.</i>	2 837 961	2 597 359	2 436 185	2 624 148	2 518 468
<i>Téléch. texte intégral ressources électr.</i>	4 292 625	4 146 665	5 095 559	5 083 325	7 899 520
<i>Nb de téléchargements dans HAL</i>	24 110	46 848	392 901	2 055 938	2 159 126

Commentaires

| Globalement, l'évolution des indicateurs d'activité sur place en 2016 témoigne d'une stagnation, voire d'une baisse : cela s'explique par la fermeture durant plusieurs semaines des BU d'Aix Droit (déménagement dans les locaux provisoires dans le cadre du Plan Campus) et de Marseille Saint-Charles (effondrement du faux plafond, travaux à réaliser sur trois mois). 2017 et 2018 devraient elles aussi être perturbées par les opérations Plan Campus et CPER, mais dans la perspective de conditions d'accueil et de travail qui seront ensuite très nettement améliorées.

| 2016 confirme néanmoins la « bonne santé » des bibliothèques en terme d'attractivité : que ce soit sur place ou à distance, le nombre de visites (4 922 955 millions lorsqu'on les cumule) suffit à illustrer que les usagers ont grand besoin des bibliothèques physiques et virtuelles et qu'ils utilisent massivement les services que celles-ci leur offrent.

| Depuis la fusion, la politique extrêmement volontariste du SCD en matière de formation des usagers se matérialise par une hausse continue des indicateurs. Soulignons qu'aujourd'hui, plusieurs études scientifiques internationales établissent des corrélations claires entre la formation des étudiants à la recherche documentaire (et, plus largement, l'utilisation de la bibliothèque et de ses services) et leur réussite dans leurs études.

| Rappelons enfin que, pour une large partie, la fermeture définitive de la BU de Château-Gombert en juin 2013 explique la baisse des indicateurs sur le nombre d'heures et jours d'ouverture à partir de 2013 : en 2012, la BU de Château-Gombert avait ouvert 183 jours et 1600 heures.

³ Voir notamment : D. Papin, *Impact des bibliothèques sur la réussite des étudiants (2015)* et ACRL, *Documented library contributions to student learning and success (2016)*

Offre de services

En 2016 plusieurs fermetures contraintes de BU sont intervenues, certaines anticipées et programmées, d'autres imprévues. Ce contexte exceptionnel a occasionné une relative indisponibilité des locaux et des services des bibliothèques concernées :

| Le 1^{er} juillet la BU Droit historique a fermé au public, fermeture précoce imposée par le calendrier du plan campus et le projet de rénovation de la bibliothèque. La BU a pu rouvrir au public le 14 septembre, dans des locaux provisoires, et une fois terminé le déménagement des collections du libre accès, du magasin et des mobiliers, réalisé pendant l'été.

| Le 5 juillet, le plafond de la BU Saint-Charles s'est effondré, heureusement sans causer de dégâts autres que matériels. La BU n'a pu rouvrir au public que le 3 octobre, après qu'aient été réalisés la dépose du plafond, la pose de nouveaux luminaires, le dépoussiérage des collections et le nettoyage des espaces.

| Dans une moindre mesure, à la BU de Gap, un descellement des luminaires encastrés dans le sol a occasionné une dégradation importante de celui-ci. Les perturbations de service ont toutefois pu être contenues.

La BU « sur place »

Premières actions mises en place suite à l'enquête Libqual+

L'insatisfaction des usagers relative aux horaires d'ouverture des bibliothèques (2^e item le plus mal noté par les répondants de l'enquête Libqual+ en 2015) a été prise en compte de façon prioritaire par le SCD qui, en 2016, a mis en place un groupe de travail interne « Réflexion sur l'extension des horaires d'ouverture ». Les conclusions de ce groupe de travail ont permis de répondre, dans des délais très contraints, à la seconde vague du plan national « Bibliothèques ouvertes + », sur la base des propositions suivantes :

| BU Médecine-odontologie à Marseille : ouverture 69h/semaine en période normale ; 77h/semaine en période pré-examens (actuellement de 66h à 69h/semaine)

| BU ALLSH d'Aix : ouverture 67h/semaine en période normale, après installation dans le nouveau bâtiment des Fenouillères (actuellement 60,5h/semaine)

| BU Droit d'Aix : ouverture 67h/semaine en période pré-examens, après installation dans le bâtiment rénové (actuellement 62h/semaine).

En décembre 2016, le MENESR a notifié à AMU que le projet d'extensions horaires du SCD était retenu avec attribution d'un financement sur 3 ans (2017-2019) à hauteur de 65,4 k€, pour la mise en œuvre et l'évaluation des extensions horaires. En 2017 le SCD sera donc en mesure de répondre aux attentes des usagers là où ils ont exprimé le plus fortement le besoin d'accéder à des bibliothèques plus largement ouvertes. Un poste pérenne de « coordonnateur » a par ailleurs été attribué

dans ce cadre, à compter de 2017.

Toujours dans la droite ligne des résultats de l'enquête Libqual+, le SCD a, de façon ciblée, mis en œuvre les actions suivantes :

| Création de salles de travail en groupe : une nouvelle salle ouverte à la BU Saint-Charles, une à la BU Saint-Jérôme, deux à la BU Luminy, quatre à la BU Ferry, cinq à la BU Droit bien qu'installée dans des locaux provisoires.

| Amélioration des services informatiques : pose de nouvelles bornes Wifi à la BU Saint-Charles, achat de boîtiers multiprises HDMI pour le travail collaboratif sur écran à la BU Luminy, câblage des tables étendu, démarrage en double-boot et ajout de logiciels dans ces deux bibliothèques. En 2016 a été déployée la fonction scanner dans la plupart des bibliothèques : les usagers ont donc désormais la possibilité de photocopier, imprimer et scanner à partir d'une même machine. Dans les faits, l'usage de l'impression est supérieur à celui de la photocopie (59%/41%), mais cet équilibre sera sans doute amené à évoluer avec le déploiement intégral de la fonction scanner dans toutes les BU en 2017.

| Prise en charge du bruit : installation de panneaux anti-bruit à la BU Ferry, ce désagrément ayant été, dans l'enquête Libqual+, plus particulièrement déploré dans cette bibliothèque.

Amélioration continue de l'offre de service

L'amélioration continue de l'offre de service, déjà entamée les années précédentes, s'est par ailleurs poursuivie plus largement qu'en réponse aux seules attentes exprimées dans l'enquête Libqual+. La BU Médecine-odontologie a ainsi réorganisé une partie de ses collections pour un meilleur agencement des espaces publics et réimplanté les postes de la banque d'accueil pour renforcer la fonction de renseignement à l'utilisateur. Les trois BU du secteur Santé ont revu leur signalétique fine (rayonnages et tablettes), de même que la BU Droit Canebière.

De nouveaux services ont été déployés : installation de boîtes de retour des documents à l'extérieur des BU Lettres et ESPE à Aix, accessibles en dehors des horaires d'ouverture de ces bibliothèques et offrant donc une plus grande souplesse à l'utilisateur ; prêt de tablettes et liseuses dans les BU Sciences, service développé grâce à un financement de la Fondation

AMU ; mise en place d'un écran interactif dans l'une des salles de travail en groupe de la BU Luminy, projet retenu dans le cadre du SDN-9 de l'université « Espaces pédagogiques innovants ». Le recul sur les usages liés à ces nouveaux services est encore faible mais les premiers constats donnent déjà à en voir une bonne appropriation.

Avec le concours des services logistiques de l'université, le SCD a poursuivi la modernisation de ses locaux : rénovation de la salle de formation en BU Pharmacie, rénovation des toilettes, peintures, électricité et d'une salle de travail à la BU Saint-Jérôme, rénovation des systèmes de chauffage et amélioration de l'éclairage et du chauffage à la BU Saint-Charles (suite à l'effondrement du plafond), travaux d'étanchéité du plafond de la BU Droit Canebière.

Continuité du service rendu dans les BU « en travaux »

Dans les circonstances exceptionnelles qui ont marqué l'année 2016, la réactivité exemplaire de la gouvernance, des services de l'université et des personnels du SCD à assurer la continuité du service est à souligner. Après l'effondrement du plafond de la BU Saint-Charles et sa fermeture au public en juillet 2016, un guichet de prêt temporaire a rapidement été mis en place sur le campus. Les personnels y ont assuré des permanences de service public, tout en aidant en parallèle au dépoussiérage des collections de la BU.

Sur le campus de Droit, le déménagement de la BU dans des locaux provisoires (algecos) n'a certes pas permis de conserver les mêmes surfaces d'accueil pour le public mais l'offre de service, loin d'en avoir été diminuée, a même pu être renforcée à la faveur de la réorganisation des espaces. Outre les cinq salles de travail en groupe déjà évoquées, la BU dans sa configuration provisoire s'est dotée d'une salle des enseignants, d'un espace réservé aux PMR, de trois espaces informatiques, d'une salle de formation et d'un parc de huit copieurs. L'intégralité du libre accès a été transféré dans la bibliothèque provisoire, de même qu'une partie des collections conservées en magasins, des thèses et des mémoires. L'objectif poursuivi par le

personnel a été de maintenir la qualité des services proposés et de permettre un accès à la documentation le meilleur possible. Plusieurs actions spéciales ont été mises en place au service de cet objectif : allongement de la durée des prêts d'été avant la fermeture de la BU historique, permanence assurée tous les matins après la fermeture pour délivrer les quitus et réceptionner les retours de documents, mise en place d'une navette pour communiquer les documents restés dans le magasin de la BU historique, communication auprès des usagers à chaque étape du déménagement.

D'autres BU s'appêtent à connaître des changements importants. En effet les BU Lettres, Colbert et Luminy déménageront dans de nouveaux locaux d'ici à janvier 2018. En 2016 ces bibliothèques se sont donc attachées à réfléchir et à organiser leur future offre de service « sur place ». A Luminy ce processus a pris la forme inédite d'un brainstorming collectif, associant personnels et usagers autour de leur vision de la BU du futur.

La BU « à emporter »

Web et Web 2.0

Après trois années de hausse, la consultation du site web public des bibliothèques a baissé en 2016 par rapport à 2015 (776 860 visites en 2016 contre 880 916 en 2015). Cette baisse s'explique en partie par un report du trafic vers les tutoriels, aides et guides (TAG), sur lesquels l'équipe web du SCD a concentré ses efforts en 2016 afin d'assurer leur migration vers une nouvelle version, lancée officiellement en septembre. Ce calendrier de travail n'a pas permis de faire évoluer en 2016 l'architecture du site web public des bibliothèques, projet par ailleurs mis en attente avec la perspective du SDN 16 de l'université, « Refonte du site web », qui concernera le SCD en 2017.

Suite à leur migration vers une nouvelle version, l'ergonomie des TAG s'est vue améliorée pour les utilisateurs : guides allégés, liste alphabétique des ressources électroniques, amélioration de l'accès sur la page d'accueil. Le nombre total de guides publics s'est stabilisé à 51 : 40 guides disciplinaires

Catalogues et signalement

Les chiffres 2016 montrent que la baisse de fréquentation du catalogue public, notable depuis 2012, semble se stabiliser voire un peu progresser à nouveau. Il y a ainsi eu 334 927 connexions en 2016 contre 308 277. L'inflexion de la tendance, qui se manifeste surtout à compter d'octobre 2016, s'explique probablement par les événements suivants : 1) intégration du catalogue dans l'outil de découverte Summon ; 2) importantes modifications apportées sur le catalogue public pour l'utilisateur : vignettes des couvertures des documents, carrousel des nouveautés, amélioration de l'affichage, affichage de la disponibilité en ligne d'un document en rayon...

Dépôt électronique des thèses

En 2016 le SCD a traité dans STAR 475 thèses, avec un délai de traitement d'environ 12 mois (l'objectif est de raccourcir ce délai). Au total ce sont 934 thèses AMU qui sont librement

Archives ouvertes

Fort de l'impulsion donnée par le schéma directeur numérique de l'université en 2014-2015 (SDN 30), le SCD a pu pérenniser en 2016 la cellule Open Access dédiée à l'administration et à l'enrichissement de l'archive ouverte HAL AMU, qui accueille la production scientifique des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'université.

Avec plus de 11 000 dépôts, dont plus de 3 000 documents en texte intégral, 2016 est une année sans précédent pour HAL AMU, qui atteint quasiment les 15 000 dépôts en texte intégral. Le travail de sensibilisation et de formation mené par la cellule Open Access du SCD dans les laboratoires a été amplifié cette année : près de 250 enseignants-chercheurs et

et 11 tutoriels. En 2016, les TAG ont vu leur consultation continuer de progresser avec 128 207 pages vues, contre 81 753 en 2015. L'outil est également utilisé en interne par les personnels avec sept guides consacrés à l'organisation des services aux publics dans les BU.

Les réseaux sociaux sont toujours fortement investis par les BU et leur attractivité ne se dément pas (voir p.41). Plus qu'un simple outil de communication, ils s'intègrent de plus en plus dans l'offre de service en ligne des bibliothèques grâce à l'interaction directe qu'ils permettent avec l'utilisateur, y compris sous la forme de questions/réponses. Seulement signalés en bas de page précédemment, les réseaux sociaux des BU sont désormais aussi signalés en haut de toutes les pages du site web des BU, affichage à la fois plus conforme aux usages et plus cohérent dans l'économie générale du site web.

La fréquentation du résolveur de liens SMASH enregistre une progression tant pour le nombre de sessions (+ 7,6%) que pour le nombre de pages vues (+8,4%). Les usages de la recherche de revues sont en net recul (-58,6% pour les sessions, -68,3% pour les pages vues) : l'audience s'est en effet reportée vers l'outil de découverte Summon mis en production en février 2016. Avec 300 millions de documents disponibles en ligne et l'intégration depuis novembre 2016 des notices issues du SIGB (800 000), il constitue un premier point d'entrée unique pour l'accès à la documentation. L'effort sera poursuivi en 2017 pour enrichir cet outil : intégration de la bibliothèque numérique et des TAG, mise en place d'une barre de recherche unique sur le site web.

accessibles fin 2016 sur theses.fr (321 455 connexions) et 480 thèses en accès restreint à l'intranet.

doctorants ont été formés au dépôt.

2016 a également été l'année de la prise en compte des dépôts dans HAL AMU pour le calcul du bonus recherche : cette incitation positive a permis de mieux faire connaître l'archive et de sensibiliser les chercheurs aux enjeux de la science ouverte.

La cellule Open Access du SCD dispose désormais de plusieurs outils de diffusion de son travail de veille : en plus du guide dédié à l'open access, le blog « Le réservOAR » lui permet d'informer la communauté AMU des avancées sur le sujet.

Mémoires et sujets d'examens

La politique d'appui à la diffusion des mémoires et autres travaux universitaires hors thèses via la plateforme DUMAS, qui dépend de HAL, s'est poursuivie en 2016 avec 4 protocoles d'accord signés (Satis, IUAR, faculté d'odontologie, PNRT), 4 nouvelles collections créées et 95 nouveaux mémoires déposés. En 2016 il y a eu 48 712 consultations des mémoires AMU déposés sur la plateforme DUMAS et 39 183 téléchargements du fichier principal.

Le SCD a poursuivi en 2016 la numérisation des sujets

Services innovants

Le service en ligne de questions-réponses du SCD, Azimut, a subi une profonde mutation en 2016 avec le remplacement de son formulaire en ligne par un outil spécifique, LibAnswers. Cette solution de gestion permet de recevoir et de traiter toutes les questions sur une même interface, de créer une Foire aux questions (privée ou publique), de communiquer en temps réel par tchat.

Le service a été lancé le 1er juin et a été renforcé par du personnel volontaire, issu des différents départements documentaires du SCD (28 contributeurs contre 14 précédemment).

La Foire aux Questions a enregistré 3653 consultations (juin-décembre). Le service a traité 2139 demandes en 2016, soit une progression de 20% par rapport à 2015.

Le service est principalement utilisé pour les demandes de quitus (48%), l'utilisateur principal est étudiant. Le taux de satisfaction des usagers atteint les 94%.

L'application Affluences, téléchargeable gratuitement sur smartphone, a été déployée « en test » en mars 2016 dans les BU Saint-Charles et Médecine-odontologie. Les usagers de ces bibliothèques peuvent ainsi connaître en temps réel les conditions de fréquentation de leur BU et les prévisions à la

d'examens, transmis par les scolarités, en vue de leur mise en accès sur le site web des bibliothèques (accès sur authentification pour les étudiants AMU uniquement). En 2016 il y a eu 89 nouveaux dépôts pour un total de 277 sujets d'examens. 4 ont été déposés sous forme de fichiers vidéo dans la nouvelle plateforme AMUPod.

Le nombre de pages vues pour ces annales a continué d'augmenter en 2016 avec plus de 43 810 pages vues (2 319 en 2015).

journée. Cette solution répond aux difficultés rencontrées dans ces bibliothèques pour trouver une place à certaines heures de la journée pendant les pics de fréquentation. Les bibliothèques d'AMU ont été les premières de la région PACA à élargir dans cette application. Si le bilan s'en révèle concluant, le service sera étendu en 2017 à d'autres bibliothèques du réseau, notamment en lien avec la réponse d'AMU au plan ministériel « Bibliothèques ouvertes + ».

Enfin le service de réservations/navette documentaire continue de monter en puissance : 8054 réservations en ligne ont été effectuées en 2016 sur les collections des 14 BU proposant ce service, (3734 en 2015) dont 4542 ont été acheminées par la navette documentaire pour être retirées dans une bibliothèque au choix de l'utilisateur. L'extension du service aux BU ESPE fin 2015 se révèle particulièrement pertinente après un peu plus d'un an de fonctionnement : les quatre bibliothèques ont réalisé 42% du volume total des transactions en 2016.

⁴ Le nombre de demandes traitées en ligne par le SCD s'élève à 2499 si l'on agrège Azimut, les tickets Smash, les demandes via le guichet de dépôt des thèses et les questions usagers Koha.

Formation des usagers à la recherche documentaire

La formation des usagers à la méthodologie documentaire a continué à progresser au cours de l'année 2016 avec un effectif global de 16 404 usagers formés.

Le public formé s'est réparti comme suit :

- | 76 % licence (12 421 usagers)
- | 18 % master (3 030)
- | 6 % doctorat / enseignant-chercheur (953)

Les formations dispensées par les bibliothèques peuvent être classées en deux types d'actions :

| Les actions s'inscrivant dans des dispositifs d'accueil mis en place à chaque rentrée en direction du public néo entrant (37 % du public formé, 6 111 usagers).

| Les actions visant l'acquisition de compétences informationnelles spécifiques (63 % du public formé, 10 293 usagers). Pour la plupart d'entre elles, ces actions sont intégrées aux cursus d'enseignement (94 % du public, 9 718 usagers), elles sont mises en place en concertation avec les enseignants qui en valident le format, le contenu, les modalités d'intégration à l'UE et d'évaluation. D'autres actions, organisées en dehors des cursus, prennent la forme d'ateliers thématiques, de rendez-vous documentaires individuels (sur place, nomades ou à distance) et concernent généralement un public de chercheurs (M2, D, EC ; 6 % du public, 575 usagers).

Les cinq départements disciplinaires du SCD ainsi que le département de l'ingénierie documentaire ont été mobilisés par la formation des usagers, dans un objectif de déploiement le plus large possible (disciplines et niveaux) de l'offre de formation au sein de toutes les composantes de l'université.

⁵ Référentiel de compétences informationnelles publié par l'association des directeurs et personnels de direction de bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU) en décembre 2012 disponible en ligne : <http://adbu.fr/wp-content/uploads/2013/02/R%C3%A9f%C3%A9rentiel-ADBU-2012-165X235cm-3.pdf>

⁶ Par exemple le C2i en licence qui a lui seul représente 44 % des étudiants de licence formés par le SCD

⁷ Les tuteurs qui participent à la formation des usagers sont rémunérés au niveau Smic x2.

Si l'activité a été plus forte au sein des départements ALLSH et Sciences et Techniques, due en grande partie à la reconduction d'actions installées depuis plusieurs années, il convient néanmoins de souligner que l'année 2016 a vu les départements Economie-gestion et Droit et science politique engager une nouvelle dynamique soit par la mise en place de nouvelles actions de formation (licence d'économie gestion pour le département EG) soit par la contractualisation avec la composante de nouveaux projets (formations de tous les étudiants niveau L2 pour DSP à compter de janvier 2017).

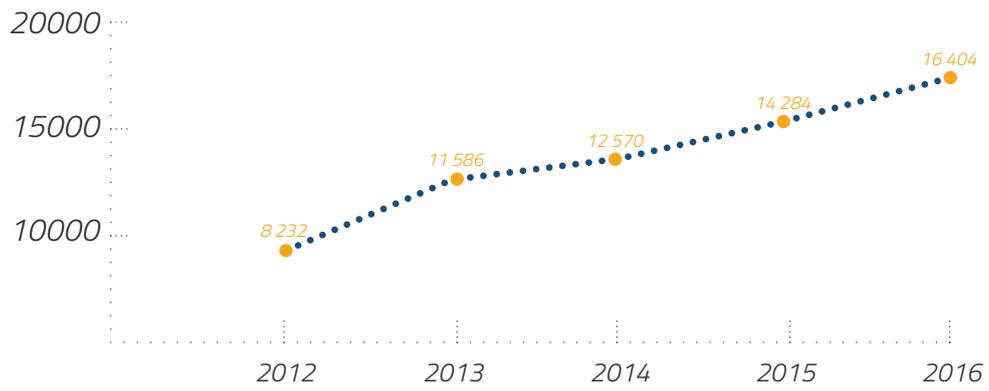
A noter également que le public cible du département d'Ingénierie Documentaire est principalement constitué de doctorants ou enseignants-chercheurs, l'activité de ce département doit donc être regardée à l'aune de ce particularisme.

Sur le plan RH, 2 033 heures ont été consacrées à la formation des usagers. Ces heures ont été assurées par les personnels de bibliothèques (67 % des heures de formation) ainsi que par des tuteurs (généralement des doctorants, 33 % des heures de formation) recrutés par contrat emploi-étudiant.

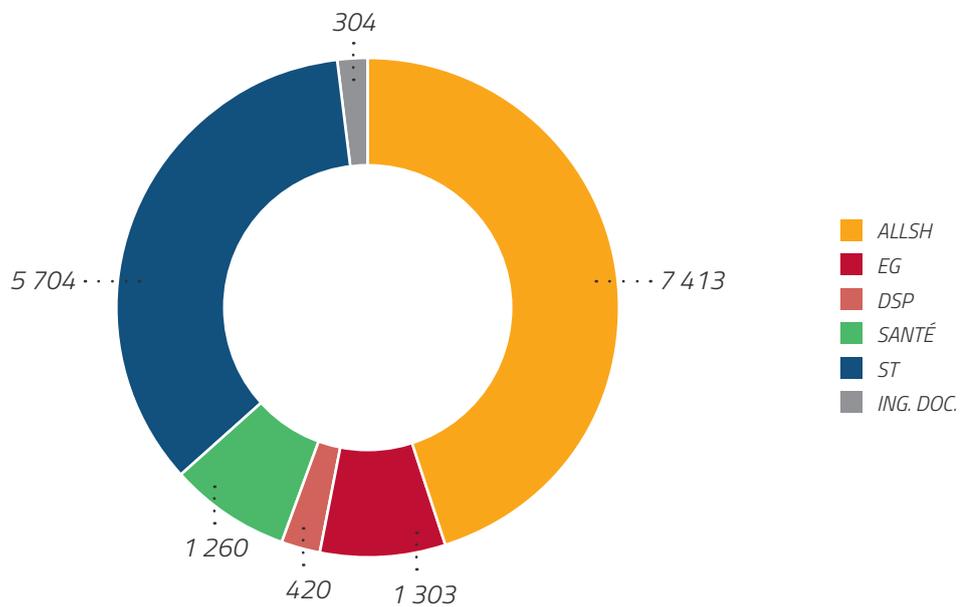
La spécificité du département Santé, au regard de la formation des usagers, apparaît de manière très nette si on observe le ratio nombre de personnes formées / heures de formation. Ce faible ratio (1 260 personnes formées / 446 heures de formation) est l'expression d'une organisation très individualisée de la formation à la demande des publics des BU du secteur santé : forte demande d'ateliers individuels ou en petits groupes des doctorants (ateliers Pubmed, Zotero en médecine, odontologie, pharmacie). Ce ratio ne doit donc aucunement être interprété comme une faible efficacité des moyens RH dédiés à la formation, d'autant que les personnels de bibliothèques sont fortement impliqués (434 heures, 97 % des formations dispensées).

La même observation vaut également pour le département de l'Ingénierie documentaire.

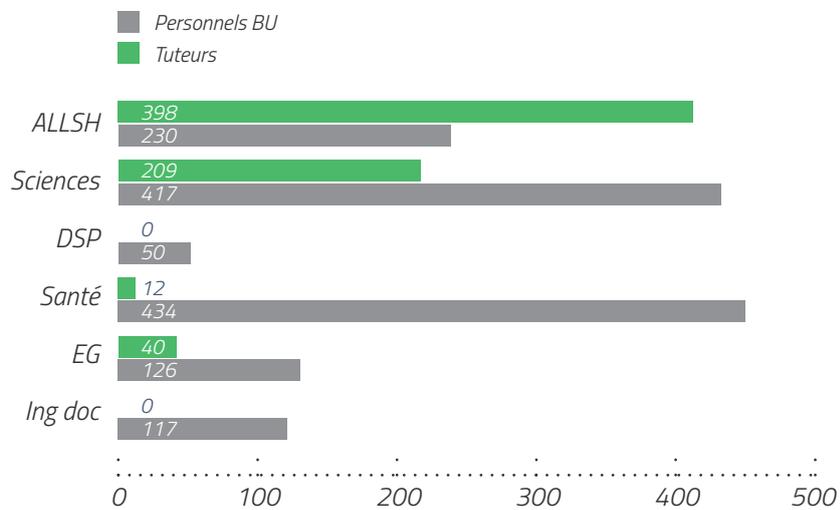
Nombre d'utilisateurs formés



Répartition du nombre d'utilisateurs formés par département



Nombre d'heures de formation



Un dynamisme soutenu par de multiples initiatives

La progression significative du nombre d'usagers formés en 2016 est le résultat du dynamisme dont l'ensemble des départements ont fait preuve à travers de multiples initiatives. On relèvera notamment :

- | ALLSH : partenariat avec le CIPE dans le cadre du dispositif de rentrée (site Schuman : 2340 étudiants inclus dans les visites de la BU, ce qui constitue une progression fulgurante) et dans l'expérimentation d'une formation exclusivement en ligne sur la plateforme AMeTICE pour les étudiants de Licence 1 psychologie, réalisation d'une présentation vidéo de la BU à l'ESPE (site d'Avignon) ;
- | ST : nouveaux publics formés (IUT Saint-Jérôme, STAPS Luminy, licence Sciences et humanités, master BBSG, LP Biologie/Microbiologie des aliments ...), renforcement et inscription dans les cursus (Polytech), formations en langue anglaise (Zotero - doctorants), mise en place d'ateliers thématiques sur inscription libre, développement des évaluations OVE ;
- | Santé : nouveaux publics formés (Internes « Médecine du travail »), développement d'ateliers Zotero, mise en place d'enquêtes de satisfaction (OVE) ;
- | EG : mise en place d'ateliers Zotero ;
- | DSP : mise en place de formations nomades (IMPGT), présentations en anglais de la BU Schuman, préparation de l'évaluation OVE, participation à la commission formation de la FDSP ;
- | Ingénierie documentaire : intensification du déploiement des formations au dépôt dans l'archive ouverte HAL AMU (enjeux et modalités pratiques) : deux fois plus de chercheurs formés en 2016 qu'en 2015.

Tous les départements se sont engagés dans le programme de formation mis en place par le collège doctoral (formations aux « outils de la thèse » - Word, LaTeX, Zotero – ainsi qu'aux bases de données disciplinaires ; 359 doctorants formés, 76 heures). L'ensemble des formateurs a été impliqué dans le développement et la mise à jour (passage à une nouvelle version en 2016) des Tutoriels, aides et guides (TAG), outils et supports de formation et d'autoformation disciplinaires et méthodologiques mis à la disposition du public. Enfin, désormais repéré et reconnu comme un des acteurs de la formation au sein d'AMU, le SCD a été invité à participer aux travaux du groupe de travail SDN 9 (« Aménagement d'espaces pédagogiques innovants »), une « chaîne BU » a également été intégrée à la plateforme de vidéos pédagogiques, AMUpod, mise en place par le CIPE (13 tutoriels vidéo déposés en 2016).

Des points de fragilité à travailler

Le nombre d'usagers formés au sein des BU a progressé régulièrement au cours des dernières années, l'organisation a privilégié l'inscription des actions dans les cursus d'enseignement. Cependant, ces résultats positifs ne doivent pas masquer des points de fragilité importants :

- | Les relations avec les équipes enseignantes relèvent souvent d'un mode interpersonnel (enseignant-bibliothécaire) dont la stabilité n'est jamais assurée (mutations, changements de fonctions, ...),
- | Certaines actions importantes sont actuellement intégrées à des dispositifs non pérennes (exemple avec le remplacement à venir de la certification C2i par la certification PIX).

Un travail systématique en direction des composantes doit donc être engagé dans une perspective d'intégration plus formalisée des formations des BU aux cursus d'enseignement. Dès le début de l'année 2017, les composantes d'AMU sont mobilisées par l'élaboration des nouvelles maquettes des parcours de formation dans le cadre du Schéma Directeur de l'Offre de Formation. Le moment est donc particulièrement propice pour proposer une inscription dans les prochaines maquettes de certaines formations du SCD. Cette orientation est confortée par de nombreuses études internationales récentes qui établissent des corrélations entre l'utilisation des ressources et services des BU et la réussite étudiante ainsi que par des incitations du MENESR qui a initié, en 2016, un travail sur le thème de la collaboration entre les équipes enseignantes et les services de documentation. Parallèlement, afin de diversifier l'offre de formation et de s'adapter à l'hétérogénéité et à la disponibilité des publics, des formations courtes (ateliers thématiques), proposant de nouveaux contenus, doivent également être développées. Enfin, le renforcement de la relation avec le CIPE constitue un troisième axe de travail prioritaire pour le SCD, dans un contexte où AMU s'engage fortement dans une dynamique de transformation pédagogique (création d'une mission « Approche par compétences » au sein du CIPE), d'expérimentation de mise en place de « nouveaux cursus » (groupe de travail PIA3) ainsi que dans le cadre du déploiement du logiciel anti-plagiat Urkund (SDN 19) et du passage de la certification C2i à la certification PIX.

⁸ PAPIN, Dominique. *Impact des bibliothèques sur la réussite des étudiants. Survol de la littérature récente [en ligne]*. Décembre 2015 : https://tribuneci.files.wordpress.com/2016/01/impact-biblio-reussite_2016-01-14.pdf

Association of College and Research Libraries, « Documented library contributions to student learning and success » (2016) : http://www.ala.org/acrl/sites/ala.org.acrl/files/content/issues/value/contributions_y2.pdf

⁹ De la pédagogie à la documentation : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid110776/de-la-pedagogie-a-la-documentation.html>

¹⁰ 3^{ème} édition du Programme Edition d'Avenir : Préparer la France aux défis de demain, action 1.2 : Nouveau cursus à l'université : <http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/06/pia3.pdf>

Services aux publics en situation de handicap

Pour les bibliothèques, l'accueil de tous les publics, y compris ceux en situation de handicap, est un axe fort. Après la fusion, fin 2013, le SCD a mis en place une commission interne « Handicap » animée par la chargée de mission Formation continue. Un appel aux volontaires a été lancé et, en 2016, ce sont 9 agents de différentes bibliothèques et services qui composent cette commission.

En 2016, une collaboration plus étroite avec le pôle « Vie étudiante » de la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE) s'est créée et des réunions ont permis la mise en œuvre d'actions concrètes. Ainsi, une carte de lecteur bénéficiant des mesures d'accompagnement a été conçue par le pôle « Vie étudiante » de la DEVE. Elle permettra dès 2017 aux étudiants qui en font la demande de bénéficier entre autres d'une prolongation de prêt supplémentaire dans les bibliothèques. Par ailleurs, plusieurs réunions ont eu lieu avec quatre antennes BVE de la Mission handicap des campus de Lettres et Droit à Aix, de Timone et Saint-Charles à Marseille. Elles ont permis de mieux faire connaître les services de bibliothèque qui peuvent être particulièrement utiles aux étudiants et aux personnels en situation de handicap : catalogue en ligne, ressources électroniques consultables à distance, équipements spécifiques, etc. Ces réunions devront être élargies aux autres antennes Handicap d'AMU en 2017.

Ces échanges ont également permis de participer, en début d'année universitaire 2016-2017, à deux réunions plurielles à Saint-Charles pour accueillir dans les meilleures conditions des étudiants en situation de handicap.

La commission SCD a par ailleurs souhaité, pour les usagers malentendants, faire sous-titrer le film de présentation des bibliothèques. Sa mise en ligne devrait pouvoir s'opérer en 2017.

Enfin, en 2016, les fiches « Accessibilité et services offerts » existantes pour chaque bibliothèque du réseau ont été mises à jour. Il faudra bien sûr les réactualiser dès la livraison des nouvelles bibliothèques (Lettres et Droit à Aix ; Bernard du Bois et Luminy à Marseille).

Cinq agents du SCD, dont deux membres de la commission, ont suivi en 2016 une formation de 30 heures organisée par la DRH et dont l'objectif est d'acquérir le premier niveau de la langue des signes. Il serait souhaitable que les membres de la commission puissent également suivre la formation « Accompagnement des étudiants handicapés » mise en place par AMU pour les personnels des cellules Handicap.

Soulignons aussi que le SCD a recruté en 2016 un agent magasinier sur poste BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi), contribuant ainsi aux obligations légales de l'université en la matière, encore à renforcer.

Enfin, sous la coordination du chargé de mission Handicap et du DGSA, le SCD participe depuis sa mise en place en 2016 au Schéma directeur du handicap (SDH) de l'université. Ce SDH s'appuie sur 4 groupes de travail : Étudiants, Personnels, Patrimoine, Formation et Recherche. Le SCD émerge dans le GT « Formation et Recherche » (voir pp. 30-31).

Offre documentaire

Evolution du budget documentaire du SCD 2015-2016

Globalement, le budget documentaire du SCD est stable en 2016 par rapport à 2015 (+11 969€). La hausse due au renchérissement des ressources de documentation électronique, l'augmentation de la ressource Elsevier Science

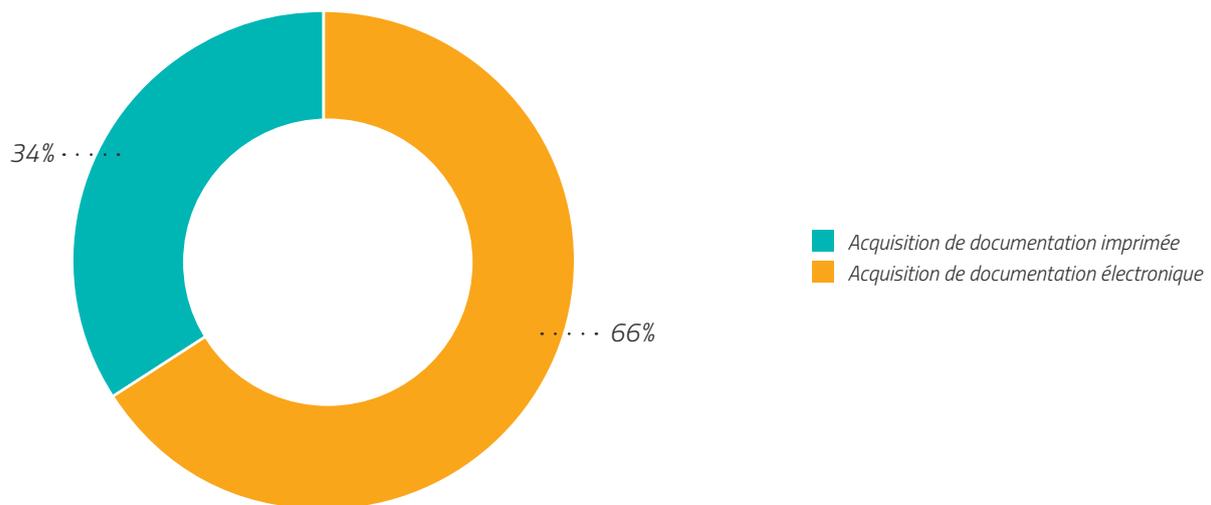
Direct (+3% cette année) représentant à elle seule 27 961€, est compensée par la baisse des ressources de documentation imprimée.

Budget documentaire, évolution	2015	2016
Budget acquisition de documentation imprimée	1 356 018€	1 281 643 €
Budget acquisition de documentation électronique*	2 433 716€	2 516 806 €
Total budget documentaire	3 789 734 €	3 801 703 €

*Inclusion de la ressource Elsevier Science Direct, hors budget SCD (prélèvement « à la source », coût de 1,106 million d'euros, en augmentation de 3% par rapport à 2015), mais pas de la ressource Elibrary, financée par une subvention de la Région pour les IFSI.

Par conséquent, le poids relatif des dépenses d'acquisition de documentation électronique continue à progresser par rapport à celui des dépenses d'acquisition de documentation imprimée : on arrive maintenant à une répartition d'un tiers du budget consacré aux imprimés, deux tiers du budget étant consacré à l'électronique (Elsevier inclus).

Ventilations des dépenses de documentation 2016 par support



La documentation imprimée

Etat des collections imprimées en 2016

Département documentaire	Monographies (volumes)	Titres de périodiques vivants
<i>ALLSH</i>	518 587	802
<i>Droit et science politique</i>	217 978	445
<i>Economie-gestion</i>	56 096	163
<i>Santé</i>	169 809	156
<i>Sciences et technique</i>	227 076	159
<i>Total</i>	1 189 546	1 723

L'année 2016 a vu la poursuite de chantiers majeurs sur les collections des bibliothèques, notamment du côté de celles qui s'apprentent à déménager à la rentrée 2017 ou 2018. Les outils de politique documentaire mis en place depuis 2013 ont permis de mener à bien et d'approfondir ce travail : adéquation des acquisitions au plus près des besoins des usagers, meilleur signalement des richesses des bibliothèques, mais aussi élimination des documents obsolètes ou endommagés. Ces chantiers de désherbage sont particulièrement importants dans la perspective d'un déménagement ; cela explique un taux d'accroissement négatif dans deux départements documentaires (Droit et science politique et Sciences et techniques) concernés par des projets de réhabilitation (bibliothèque de Droit d'Aix) ou de nouvelle bibliothèque (bibliothèque de Luminy). En sciences en particulier, ces travaux de renouvellement des collections permettent d'augmenter progressivement la part des collections en libre-accès.

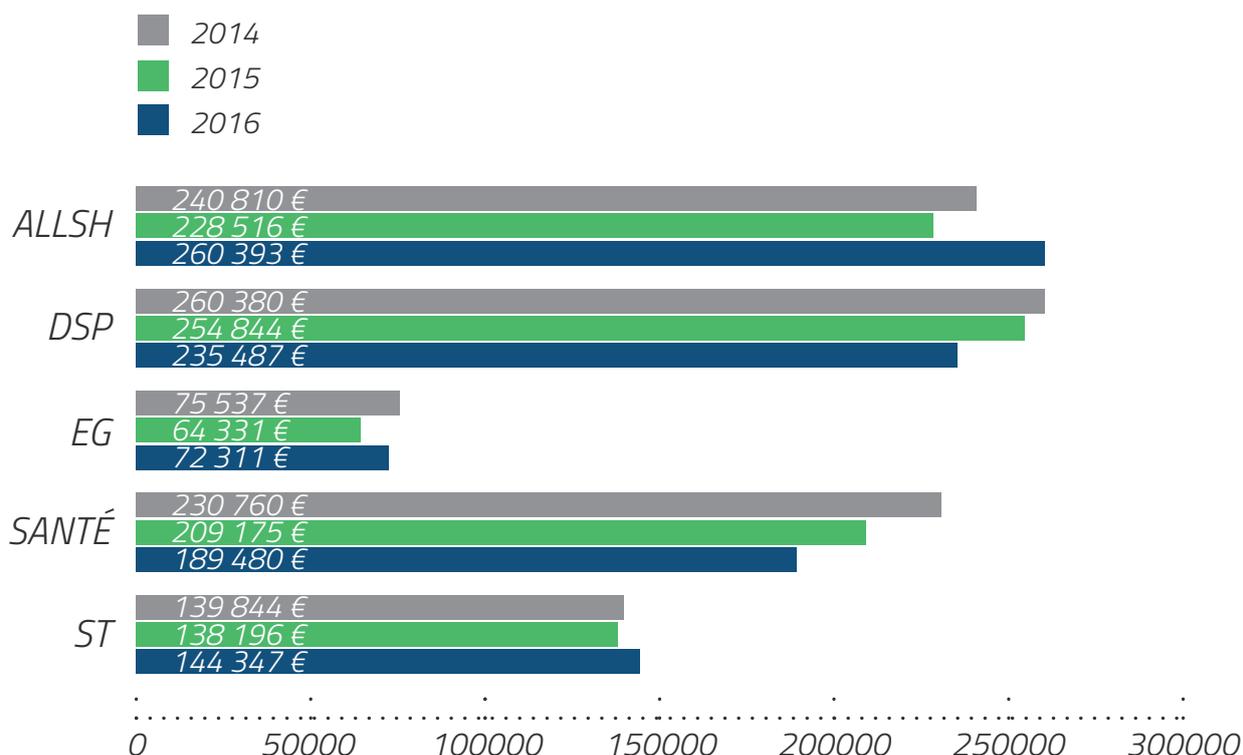
Les budgets d'acquisition pour la documentation imprimée s'élèvent en 2016 à 1 281 643€, en baisse de 5% par rapport à 2015. Cette baisse, qui fait suite à celle de 2015 par rapport à 2014, permet de contenir les dépenses documentaires du SCD dans un contexte où, à portefeuille constant, le coût des ressources électroniques a progressé de 3% (en comptant Elsevier Science Direct). Elle a essentiellement porté cette année sur le portefeuille des périodiques imprimés (352 744€, en baisse de 7%), le budget des monographies restant stable (902 018€, en hausse de 1%). La politique du SCD sur ce point a été de poursuivre, autant que possible, le basculement des titres du papier vers l'électronique, tout en rationalisant au maximum le nombre d'abonnements au même titre sur l'ensemble du réseau et en travaillant à la complémentarité de l'offre en fonction des spécificités de chaque bibliothèque (politique d'acquisition et de conservation concertée). Des désabonnements ont toutefois été opérés (248 titres en 2016) de façon concertée et sans appauvrir l'offre documentaire.

En 2016 comme les années précédentes, les cinq départements documentaires disciplinaires ont mis à jour leur plan de développement des collections permettant l'analyse des faits marquants en 2016. En voici les principaux enseignements :

| Stabilisation des budgets d'acquisition de monographies (globalement, +6 956€, en hausse de 1%). Le rapport d'activité 2015 soulignait le fait que les efforts des années

précédentes sur les collections de monographies arrivaient à leurs limites, aussi ce budget a-t-il été globalement préservé cette année. Cependant, il est notable que l'évolution est contrastée en fonction des départements : si une très légère hausse est constatée en sciences et en économie-gestion, le département ALLSH a connu une augmentation un peu plus significative tandis que les départements Santé et Droit et science politique continuaient de diminuer leurs acquisitions.

Monographies imprimées: évolution des budgets par département disciplinaire

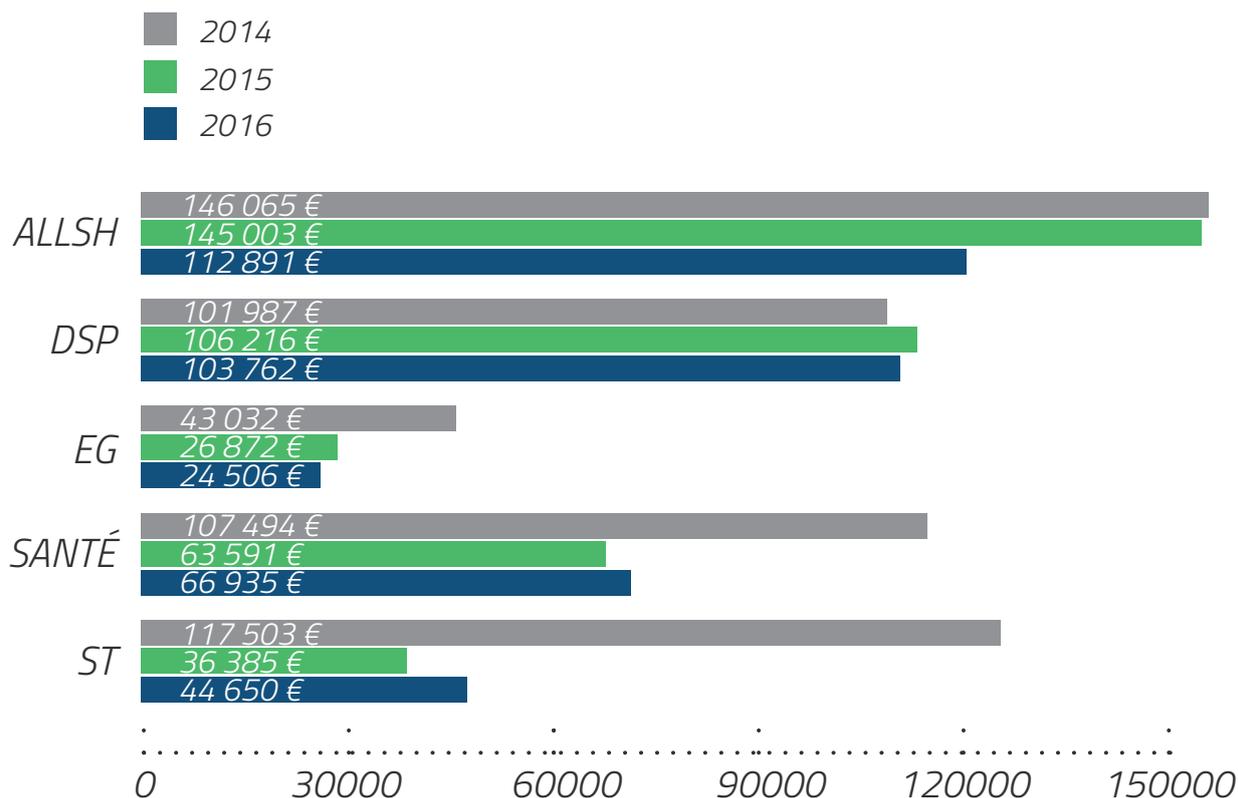


Pour le département Droit et science politique, cela s'explique par la lourdeur du double déménagement dans la BU provisoire (rentrée 2016) puis dans les locaux rénovés de la BU tête de réseau (rentrée 2017). Les BU Santé ont continué de rationaliser leurs dépenses de monographies de type recherche (incluant les langues étrangères), très onéreuses et peu empruntées, pour mieux favoriser la part de la documentation imprimée destinée au niveau formation. Le niveau de cette dernière est soutenue par une politique très volontariste d'acquisition d'exemplaires multiples pour la préparation

des concours (internats de médecine et de pharmacie). Dans ce domaine-là, le passage à l'acquisition d'e-books ne paraît guère envisageable à cause des limites de l'offre éditoriale (encore peu développée et peu attractive pour les étudiants).

| Rationalisation volontariste des acquisitions de périodiques imprimés (globalement, -25 323€, soit -7%). Le SCD a poursuivi en 2016 le travail entrepris depuis plusieurs années déjà sur l'optimisation de son portefeuille de périodiques papier et sa conversion progressive vers l'électronique.

Périodiques imprimés: évolution des budgets par département disciplinaire



Dans les départements où la baisse avait déjà été sensible en 2015 (Economie-gestion, Santé et Sciences), les budgets se maintiennent ou augmentent (notamment en Sciences, où les abonnements se renchérissent de 8 265€, soit 23%, malgré une légère baisse du nombre de titres vivants). En Droit et science politique, le budget périodiques est globalement stable (-2 454€, soit -2% en 2016 par rapport à 2015, ce qui représente tout de même un désabonnement à 49 titres). Cette année, c'est sur le département ALLSH, celui qui compte le plus grand nombre d'abonnements papier, que la baisse est très sensible : en effet, on observe une baisse de 32 112€, soit -22%, ce qui correspond à 254 titres arrêtés.

| Poursuite des travaux de fond sur les collections imprimées. Cette baisse du nombre de titres imprimés accompagne un changement progressif des pratiques des disciplines desservies, mais aussi une réflexion d'ensemble sur la répartition des titres en abonnement dans les trois bibliothèques universitaires du campus d'Aix. Un important plan de conservation raisonnée des périodiques a été mis en place entre les bibliothèques de Droit Schuman, de Lettres et d'Economie-Gestion Ferry : l'objectif était d'obtenir une collection complète et rassemblée sur une seule des trois bibliothèques pour chaque titre conservé. Ce très important chantier qui, toutes proportions gardées, peut être comparé à celui entrepris dès avant la fusion sur les disciplines scientifiques, a conduit à de nombreux déplacements de collections, ainsi qu'à l'élimination des doublons. Le résultat est une clarification de l'offre documentaire en matière de périodiques entre ces trois bibliothèques.

| Le signalement des collections s'élève à 131 184 notices créées en 2016, ce qui représente une augmentation de 18% par rapport à l'année précédente. Ces chiffres témoignent de l'intense activité catalographique menée dans toutes les bibliothèques du SCD, et en particulier celles qui s'apprêtent à déménager, de façon à signaler l'ensemble de leurs collections. Si le chantier d'intégration des BUFR en ALLSH est terminé (à l'exception des ouvrages patrimoniaux), ainsi que le chantier d'intégration des collections de Château-Gombert à Saint-Jérôme, d'autres chantiers ont été menés en 2016 : traitement des collections en magasin à Saint-Jérôme, préparation à l'intégration des collections dans de nouveaux bâtiments ou des bâtiments rénovés à la BU Lettres d'Aix, celle de Droit Schuman, celle d'Economie-gestion Colbert et celle de Luminy, importants chantiers de désherbage menés dans ces bibliothèques, toujours en prévision des déménagements. Dans certains cas, les livres mis au rebut ont été donnés à des associations ou des institutions partenaires, comme c'est le cas en Santé qui a mis en place cette année un partenariat avec l'hôpital de Bangui Centrafrique.

| L'année 2016 a vu le début des importants déménagements de collections qui vont aboutir à la rentrée 2017 à l'ouverture de 3 BU nouvelles ou rénovées. Après l'installation de la BU Droit Schuman dans ses locaux provisoires de la Roseraie (été 2016), c'est la BU Lettres qui a commencé à préparer son déménagement dans le bâtiment des Fenouillères, en déplaçant l'ensemble des collections des magasins et de la réserve précieuse en novembre et décembre 2016. Ces très lourds travaux ont mobilisé l'ensemble des équipes des bibliothèques, qui ont accompli un excellent travail dans des délais contraints.

La documentation électronique

Le budget documentaire consacré par AMU à sa documentation électronique s'élève en 2016 à 2 718 758€, dont 1 106 961€ consacrés à la seule ressource Elsevier (hors budget SCD) et 86 282€ d'abonnements à des périodiques électroniques titre

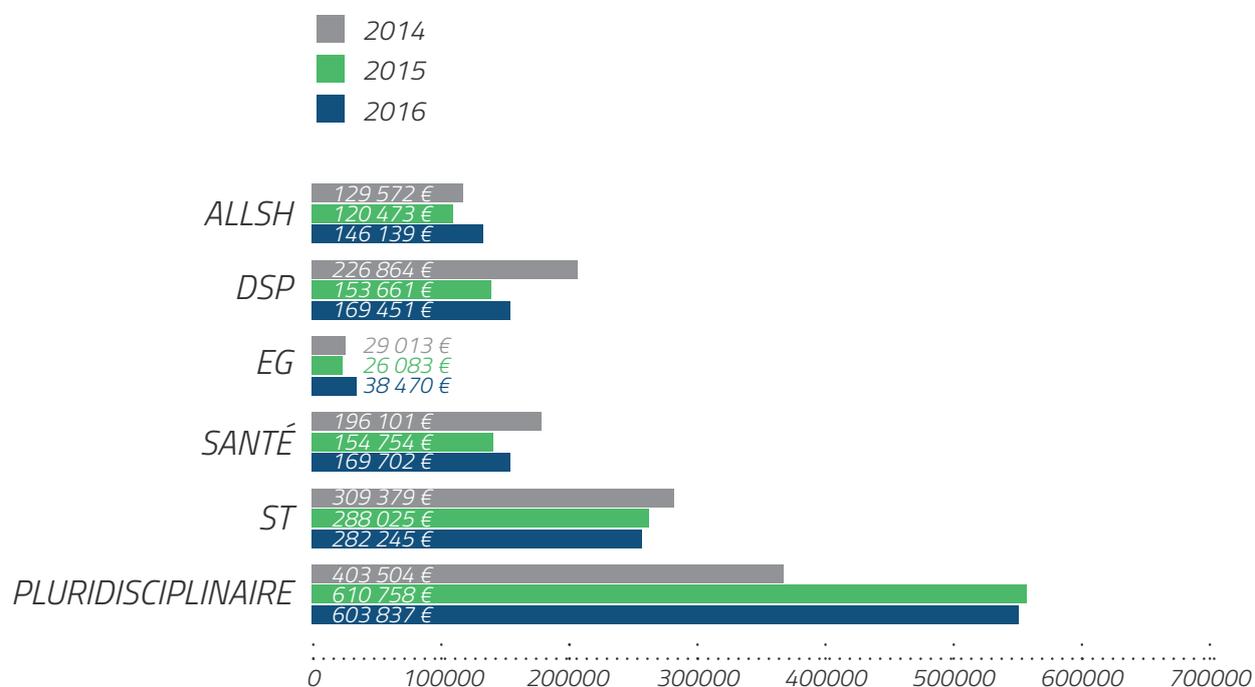
à titre, hors bouquets. Ce total est en augmentation globale de 3% (les ressources titre à titre étant à elles seules en augmentation de 12%).

Ressources électroniques disciplinaires	Ressources électroniques pluridisciplinaires	Total
806 007€	1 710 798€*	2 718 758€

*Chiffre incluant la ressource Elsevier Science Direct, hors budget SCD (prélèvement « à la source » de 1,106 million d'euros).

Cette année, le choix a été fait de maintenir le portefeuille de ressources électroniques, seules deux bases peu consultées en ALLSH étant désabonnées (In principio et International medieval bibliography).

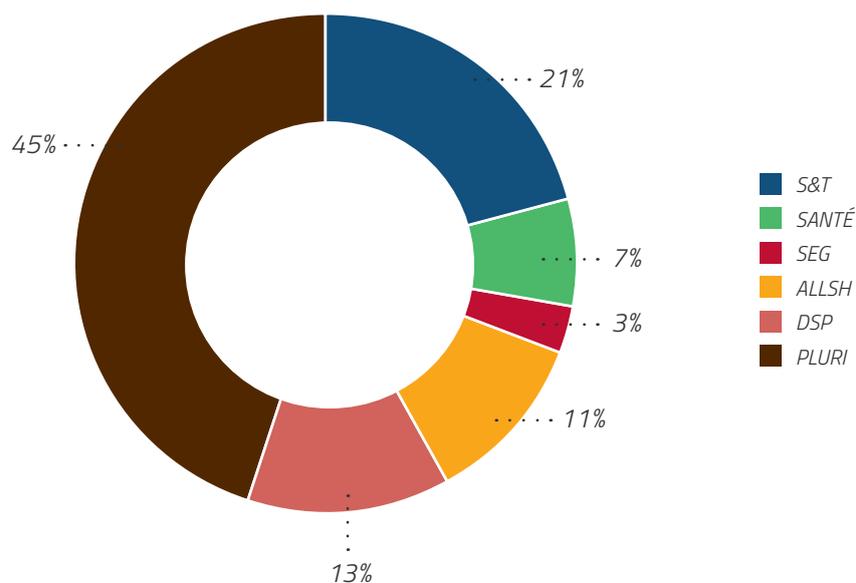
Documentation électronique: évolution des budgets par département disciplinaire (hors Elsevier)



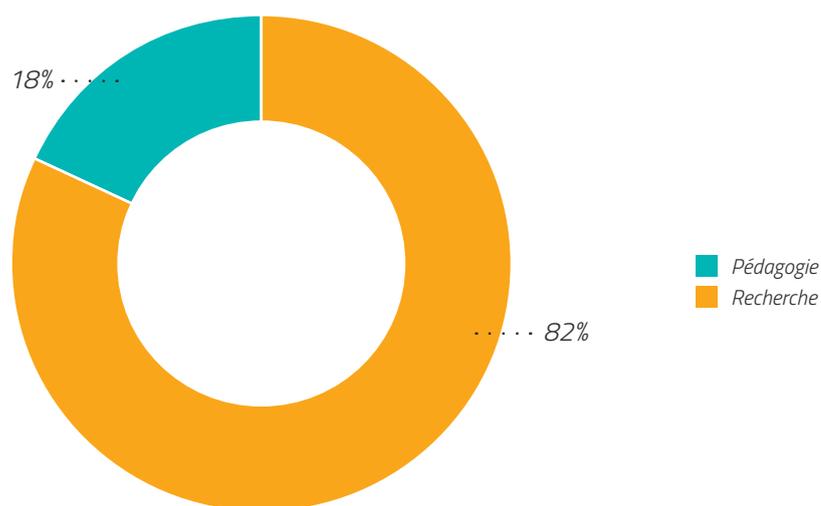
Dans le détail, ce sont surtout les ressources disciplinaires auxquelles AMU était déjà abonnée dont le coût augmente, et en particulier les abonnements à des périodiques électroniques. Il est à noter cependant que toutes les ressources augmentent, leur poids respectif faisant qu'une augmentation de 2% pour Elsevier Science Direct (+27 000€) pèse plus lourd sur le budget de l'université qu'une augmentation de 12% des titres en abonnement électronique

seul (+9 132€). L'augmentation de toutes les ressources représente plus de 83 000€, les augmentations se faisant le plus sentir étant Elsevier Science Direct d'une part, les ressources en lettres et sciences humaines (+21 666€, soit 21%) d'autre part. Ce secteur disciplinaire a d'ailleurs entrepris une réflexion approfondie sur les contours de son offre électronique, de façon à accompagner l'évolution des usages tout en maintenant une offre soutenable quant à son coût.

Dépenses 2016 hors Science Direct



Répartition en fonction des publics



Répartition budgétaire des ressources électroniques par rapport à la desserte étudiante

	ALLSH	DSP	EG	Santé	Sciences	Pluridisciplinaire
<i>Part budgétaire</i>	6%	7%	2%	7%	11%*	68%**
<i>Etudiants desservis</i>	16 742	13 355	3 346	18 079	16 922	

*Sans le Web of Science, considéré comme une ressource pluridisciplinaire.

** Avec la ressource Elsevier Science Direct

Le poids des ressources pluridisciplinaires reste prépondérant, plus encore si l'on inclut dans le calcul la ressource Elsevier Science Direct. La très grande majorité du portefeuille s'adresse à un public recherche, ce qui se traduit aussi dans la déconnexion entre le poids budgétaire des différentes ressources et les nombre d'inscrits des différents secteurs disciplinaires.

En 2015, le SCD avait désabonné 13 ressources (231 957€) pour compenser des hausses tarifaires que le budget ne permettait pas d'absorber. En 2016, il a choisi de maintenir son portefeuille électronique, mais cela a nécessité une

compensation sur les budgets de documentation imprimée. La pression budgétaire liée aux hausses tarifaires incessantes de ce type de ressources couplée à leur usage croissant dans un nombre toujours plus grand de disciplines n'est pas près de cesser. Si plusieurs départements documentaires ont engagé une réflexion détaillée sur les contours de l'offre documentaire électronique dans les disciplines qu'ils desservent, ce travail apparaît de plus en plus nécessaire à l'échelle du SCD, en incluant la cellule Open Access, de façon à trouver une solution rationnelle et soutenable à long terme. Cela devra être une priorité des années qui viennent.

Usages de la documentation électronique par secteur disciplinaire

Disciplines	Recherches	Evolution annuelle	Texte intégral	Evolution annuelle
<i>ALLSH</i>	95 580	-28%	97 550	+11%
<i>Droit et science politique</i>	2 052 361	+8%	6 046 567	+79%
<i>Economie-gestion</i>	37 176	-21%	49 015	+88%
<i>Santé</i>	8 287	-22%	266 495	+6%
<i>Sciences</i>	143 714	-7%	298 160	+5%
<i>Pluridisciplinaire</i>	181 350	-52%	1 141 733	+8%

En termes d'usages, on constate une très forte hausse des consultations électroniques en texte intégral. Le bouquet d'e-books juridiques Bibliothèque numérique Dalloz connaît une hausse spectaculaire, qui s'observe également chez tous les établissements membres de Couperin (+79%, pour arriver à 6 046 567 millions de téléchargements). L'éditeur n'a pas été en mesure de fournir une explication à cette évolution très atypique.

Cependant, on observe que le nombre de consultations en texte intégral augmente pour la plupart des ressources, tandis que le nombre de recherches diminue, parfois assez fortement. Il s'agit sans doute là d'un effet « Summon » (nouvel outil de découverte du SCD). Mieux indexées, les ressources sont plus visibles pour les usagers, qui semblent avoir adopté ce nouvel outil, sans doute plus adapté à leurs pratiques de navigation.

Patrimoine et fonds spécifiques

Les BU d'Aix-Marseille Université conservent un riche patrimoine documentaire, principalement présent dans quatre bibliothèques, qui disposent d'une réserve patrimoniale : la BU Droit et science politique d'Aix Schuman, la BU des Lettres d'Aix Schuman, la BU Sciences Saint-Charles et la BU Médecine-Odontologie Timone. On estime le fonds à environ 62 000 ouvrages antérieurs à 1914. Ces collections continuent de s'enrichir, notamment à la BU DSP d'Aix qui a acquis en 2016 deux titres rares du XVIIIe siècle et trois titres complétant le fonds local du XIXe siècle. Cette bibliothèque a également reçu un important don de la part des enfants du professeur Pierre Kayser : 22 volumes anciens qui présentent l'état du droit en France à la suite de la Révolution et de l'Empire, ainsi que 113 volumes de mélanges, thèses et brochures diverses dont l'intérêt vient bien compléter les collections de la bibliothèque.

Ces collections patrimoniales sont complétées par divers fonds spéciaux, au premier rang desquelles vient s'inscrire le CADIST consacré à l'histoire de la colonisation française et à celle de la Méditerranée arabo-musulmane à l'époque ottomane. En 2016, le CADIST a continué d'évoluer vers le nouveau dispositif national ColLEX en train de se mettre en place. Ses collections se sont enrichies sur le plan numérique par l'acquisition d'une base de données relative à la colonisation en partenariat avec la BDIC ; par ailleurs, ses deux fonds thématiques ont été proposés par l'université pour être labellisées ColLEX en même temps que les collections relatives au monde arabe et musulman de la médiathèque de la MMSH dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt dont les résultats seront connus en 2017.

Les opérations de conservation des fonds des différentes bibliothèques se sont poursuivies courant 2016, selon le plan de conservation établi par le SCD. Les événements les plus marquants de l'année 2016 ont été le déménagement des deux plus importantes bibliothèques patrimoniales du réseau : la partie la plus précieuse de la réserve de la BU Droit et science politique Schuman a rejoint la BU provisoire de la Roseraie après un important travail de nettoyage et de conditionnement. A la fin de l'année 2016, c'est la réserve de la BU Lettres qui a rejoint le nouveau bâtiment des Fenouillères, selon un plan de classement revu et simplifié pour la nouvelle implantation. Le déménagement a été l'occasion de procéder à un dépoussiérage complet de la collection. Les deux espaces de recherche et de documentation (consacrés l'un à l'œuvre de Gao Xingjian, l'autre aux travaux d'André Miquel) ont également été déménagés à ce moment-là.

Ces importants chantiers n'ont pas empêché la poursuite des efforts de signalement déjà entamés. La BU DSP d'Aix s'est inscrite depuis longtemps dans les dispositifs de catalogage rétrospectifs soutenus par l'ABES : dans ce cadre, le signalement des ouvrages antérieurs à 1820 a été terminé en juin 2016 et un nouveau projet concernant le signalement des factums a été retenu. Côté BU Lettres d'Aix, c'est le dispositif ColLEX qui a été sollicité pour réaliser le catalogage d'un fonds d'ouvrages en turc. Si le signalement des fonds patrimoniaux progresse, il est important de noter que cela doit rester une priorité pour les différentes bibliothèques patrimoniales du SCD pour les années à venir (en particulier pour ce qui concerne les manuscrits, qui ne sont pas du tout signalés).

Bibliothèques associées : bilan des mouvements réalisés ou en projet depuis la fusion (associations catalogue et intégrations BU)

Suite à la fusion, le SCD avait rédigé un rapport pour déterminer les contours du réseau des bibliothèques d'Aix-Marseille Université. Ce rapport, diffusé en 2013, reposait sur des données récoltées sur l'année 2012. Il y avait alors 72 bibliothèques en-dehors de celles du SCD, dont 27 avaient un protocole d'association avec le SCD (signalement des collections dans le catalogue commun d'AMU) et 45 n'en avaient pas. Le nombre de bibliothèques hors-SCD a beaucoup diminué depuis : en 2016, on ne compte « plus que » 58 bibliothèques au total. 26 ont un protocole d'association avec

le SCD, et 32 n'en ont pas encore.

La stagnation voire la diminution du nombre de bibliothèques liées au SCD par un protocole d'association malgré la signature de plusieurs documents de ce type depuis 2012 s'explique par les importants mouvements que l'on a observé dans les bibliothèques hors-SCD durant ces années. En effet, de nombreuses bibliothèques ont été fermées, d'autres ont fusionné ; enfin, certains protocoles d'association signés entre 2012 et 2016 étaient de simples renouvellements de partenariats existants.

Evolution du nombre de bibliothèques hors-SCD

	Situation en 2012			Situation en 2016		
	In catalogue AMU	Hors catalogue AMU	Total	In catalogue AMU	Hors catalogue AMU	Total
<i>Secteur ALLSH</i>	6	18	24	4	9	13
<i>Secteur Droit et science politique</i>	11	13	24	9	11	20
<i>Secteur Economie-gestion</i>	6	2	8	4	3	7
<i>Secteur Santé</i>	0	4	4	4	1	5
<i>Secteur Sciences</i>	4	8	12	5	8	13
<i>Total</i>	27	45	72	26	32	58

Depuis 2012, 3 bibliothèques qui avaient un protocole d'association avec le SCD ont fermé : celles des anciennes UFR de géographie et de LAG-LEA (secteur ALLSH) et celle du centre de droit comparé Yvette Lobin (secteur Droit et science politique).

9 bibliothèques du secteur ALLSH ont également été fermées : bibliothèque de l'ancienne UFR LACS, bibliothèques d'études italiennes, luso-brésiliennes, cartothèque et photothèque de l'ancienne UFR de sciences géographiques et de l'aménagement, bibliothèque de musique, bibliothèque d'études néo-helléniques, bibliothèque de roumain, bibliothèque du laboratoire de psychologie cognitive et bibliothèque de l'Institut d'études et de cultures juives.

La bibliothèque du SATIS-CEFEDEM a été divisée en deux entités, tandis que d'autres ont fusionné, comme par exemple les bibliothèques des IUT Gestion des entreprises et des administrations, Gestion logistique et transport, Techniques de commercialisation, qui forment maintenant la bibliothèque de l'IUT Gaston-Berger, rattachée au secteur Economie-gestion. Les 9 bibliothèques de l'espace Cassin sont désormais considérées comme une seule.

Par ailleurs, de nouvelles bibliothèques ont été repérées dans le réseau : il s'agit de la bibliothèque de l'IFSI Blancarde (secteur Santé) et de la bibliothèque de l'Institut de Microbiologie de la Méditerranée Joseph-Aiguier à Marseille (secteur Sciences).

7 protocoles d'association ont été signés depuis 2012. Les bibliothèques concernées sont celles du service de médecine légale, de l'Etablissement français du sang, de l'espace

éthique méditerranéen et du laboratoire d'anthropologie bioculturelle (secteur Santé) en 2013, du laboratoire Parole et langage (secteur ALLSH) et de l'IUT (secteurs économie-gestion, ALLSH et sciences) en 2015, et, enfin, celle de l'Institut d'administration des entreprises (secteur économie-gestion) en 2016. Dans l'ensemble, le réseau progresse vers une plus forte association avec le SCD, qui travaille à asseoir davantage son rôle de pilote et de coordinateur des ressources documentaires de l'université. En 2012, 63% des bibliothèques hors-SCD n'étaient pas associées dans le catalogue commun. Ce chiffre tombe à 55% en 2016.

Par ailleurs, même dans le cas où des protocoles d'association n'ont pas été signés, des liens de travail se sont développés et renforcés, ces bibliothèques étant aussi représentées dans les commissions consultatives de la documentation mises en place dans les différents secteurs disciplinaires. Ces liens renforcés se traduisent par le nombre de projets de protocoles d'association ou d'intégration pure et simple actuellement à l'étude, y compris en-dehors du réseau AMU, l'Ecole Centrale de Marseille souhaitant que sa bibliothèque devienne associée au SCD d'Aix-Marseille Université. Outre ce projet, 3 protocoles d'association sont actuellement en cours d'instruction (bibliothèque du CARLAM, centre d'auto-formation et de ressources en langues de la MIRREL, Maison interdisciplinaire des ressources et recherches en langues ; bibliothèque d'antiquité d'Aix et médiathèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme), ainsi que deux projets d'intégration (Centre de physique théorique dans le cadre du projet de learning centre à Luminy et bibliothèque Cassin sur le campus Schuman).

Les moyens humains consacrés au fonctionnement des bibliothèques hors SCD diminuent entre 2012 et 2016, si l'on se base sur les données déclarées par ces mêmes bibliothèques. En 2012, 70 ETP étaient déclarés sur la totalité du réseau documentaire hors SCD, en 2016 ce chiffre tombe à 50 ETP. Ces chiffres sont toutefois à considérer avec précaution car ils sont purement déclaratifs et leur mise à jour, demandée annuellement par le SCD dans le cadre de l'enquête nationale ESGBU, n'est pas systématiquement fournie. Cette baisse

du nombre d'ETP entre 2012 et 2016 semble néanmoins cohérente avec la baisse du nombre de bibliothèques hors SCD évoquée plus haut et renforce la tendance constatée d'une rationalisation de la fonction documentaire dans AMU, y compris pour les moyens RH. Il est à noter que ces moyens n'impactent pas tous la masse salariale d'AMU dans la mesure où une partie des ETP déclarés sont en réalité pris en charge par le CNRS.

Evolution des collections hors-SCD entre 2012 et 2016

	2012	2016
<i>Ouvrages conservés</i>	654 447	559 668
<i>Abonnements en cours</i>	2 708	1 669
<i>Titres de périodiques</i>	16 022	15 478

Evolution des collections du SCD entre 2012 et 2016

	2012	2016
<i>Ouvrages conservés</i>	966 419	1 189 546
<i>Abonnements en cours</i>	2 402	1 723
<i>Titres de périodiques</i>	16 309	17 385

Le travail de traitement et de signalisation des collections conservées en-dehors du SCD s'est poursuivi et grandement amélioré. Les bibliothèques protocolairement associées au SCD signalent leurs collections dans les mêmes outils que le SCD (catalogue national Sudoc et catalogue local Koha). La plupart des autres bibliothèques utilisent d'autres outils (notamment les outils PMB et Kentika, sans compter les réseaux propres au CNRS) mais il reste des bibliothèques qui ne signalent leurs collections dans aucun outil en ligne, voire qui ne sont pas informatisées, notamment dans le cas des très petites structures qui fonctionnent grâce à des doctorants ou des moniteurs étudiants.

La part des collections de l'université qui continue d'être signalée dans d'autres outils que le catalogue commun ou de ne pas être signalée représente 372 251 ouvrages, 1 002 abonnements en cours et 10 679 titres de périodiques. Il est à noter qu'une part substantielle de cette documentation est conservée dans la seule médiathèque de la MMSH : si le processus d'association avec cette dernière arrive à son terme, les collections échappant encore aux outils de signalement communs de l'université seront bien moins importantes en volume.

Evolution du signalement des collections hors-SCD entre 2012 et 2016

	2012	2016
<i>Notices Sudoc</i>	105 694	115 706
<i>Exemplaires Koha</i>	156 228	150 324

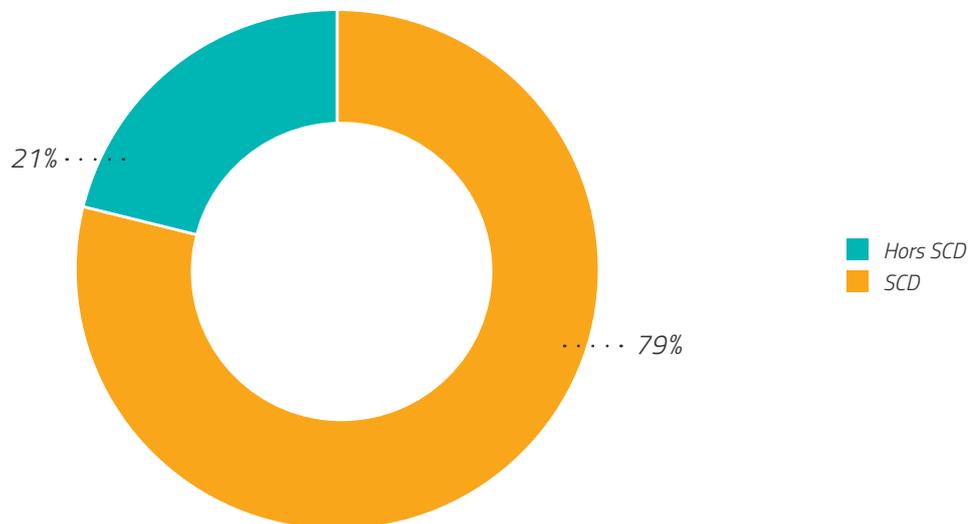
Evolution des dépenses documentaires AMU entre 2012 et 2016

Allant à rebours des constats précédemment effectués, la lecture des comptes financiers d'AMU montre que les dépenses consacrées à la documentation hors SCD sont en augmentation entre 2012 et 2016, passant de 21% à 36%.

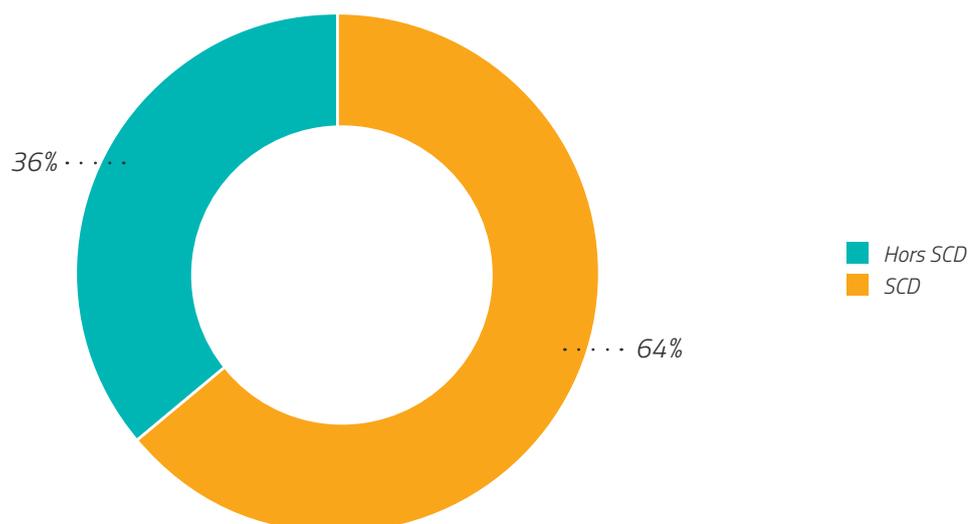
	2012	2016
<i>Dépenses documentaires SCD</i>	3 994 534€	3 801 703€*
<i>Dépenses documentaires hors-SCD</i>	1 048 012€	2 108 004€
<i>Titres de périodiques</i>	16 022	15 478

*Ce chiffre est supérieur à ce qui apparaît dans les comptes budgétaires AMU : pour être comparable à la situation 2012, il comprend la ressource Elsevier Science Direct, prélevée à la source (1,106M€) et la TVA sur les dépenses de documentation typée « recherche » prises en charge par AMidex en 2016 (environ 48 000€).

Proportion des dépenses documentaires AMU entre le SCD et le hors SCD (2012)



Proportion des dépenses documentaires AMU entre le SCD et le hors SCD (2016)



Cette hausse ne s'observe pourtant pas dans l'évolution du recensement des collections conservées dans les bibliothèques en-dehors du SCD. En effet, le volume global semble diminuer, tandis que le nombre d'abonnements vivants à des périodiques est aussi en forte baisse, de même que les ETP. Il semble donc que la hausse des dépenses documentaires hors SCD ne puisse être attribuée directement aux bibliothèques identifiées par le SCD dans sa cartographie du réseau documentaire d'AMU. Auquel cas ces dépenses, et les pratiques qui les accompagnent, se situent en dehors du périmètre d'action du SCD et se posent comme une limite à sa fonction de centralisation de la fonction documentaire au sein de l'université.

Si l'on reprend les conclusions du rapport de 2013, on peut constater que la situation a évolué de façon positive sur un certain nombre de points, les objectifs étant en passe d'être remplis, mais que des progrès substantiels restent à accomplir dans d'autres domaines.

| La disposition du décret de 2011 stipulant que « les responsables des composantes de l'université transmettent au directeur toute information sur les acquisitions documentaires et sur les moyens d'accès à l'information financés par le budget de l'université » est encore insuffisamment appliquée, malgré la mise en place des commissions consultatives de la documentation. Cela pourrait pourtant être un outil efficace pour comprendre pourquoi les moyens documentaires financés par l'université en-dehors du SCD augmentent, alors que les collections concernées semblent décroître.

| La préconisation du rapport de 2013 invitant au regroupement de collections en partenariat avec le SCD semble suivie, si l'on en juge par les projets en cours d'association ou

d'intégration, et par l'important mouvement de fermetures et regroupements de bibliothèques observé depuis 2012. La nette baisse du nombre de bibliothèques hors-SCD en est la traduction. C'est un effort de rationalisation qui est positif et qui doit être poursuivi.

| L'effort de signalement des collections dans un catalogue local unique est en bonne voie : environ 80% des collections des bibliothèques associées par un protocole sont signalées dans Koha et la progression observée en la matière est encourageante. L'année 2017 devrait voir la signature de plusieurs nouveaux protocoles importants, en particulier avec la médiathèque de la MMSH, qui conserve des collections très complémentaires de celles du SCD et représente à elle seule près de la moitié des collections restant à signaler.

| Le SCD a réussi à mettre en place une organisation efficace pour être le fédérateur du réseau documentaire. Chaque département documentaire a désigné un référent pour être l'interlocuteur des bibliothèques « hors-les-murs » et le SCD a désigné un coordinateur au niveau de la direction pour piloter ce dossier. Les demi-journées du réseau préconisées en 2013 sont maintenant une réalité et remportent un succès certain. Par ailleurs, ces bibliothèques ont été prises en compte dans la constitution des commissions consultatives de la documentation. Dans certains cas, un travail a été initié pour limiter la « redondance » des collections avec celles du SCD, aboutissant à des échanges et à des transferts de collections. Cependant, il ne s'agit encore que d'une ébauche : il faudra dans l'avenir poursuivre dans cette direction, de façon à intégrer plus étroitement les bibliothèques associées pour construire une politique documentaire qui soit vraiment commune à l'échelle de l'université.

Des bibliothèques au cœur de l'université

S'il fallait un symbole de l'insertion renforcée des bibliothèques au sein de l'université en 2016, ce serait La Lettre d'AMU spéciale BU (n°39, mars 2016). Piloté par la direction de la communication, ce numéro spécial a permis d'interviewer plusieurs personnels du service ou usagers des

BU et de mettre l'accent sur les projets innovants portés par le SCD, réalisés, en cours ou à venir. Cette photographie à l'instant T constitue à la fois un outil de communication et un témoignage précieux.

Conclusions du GT « Services à la recherche »

En 2016 a été lancé, en interne au SCD, un groupe de travail consacré aux services à la recherche. Sa création fait suite au constat que le SCD participe déjà, depuis plusieurs années, à des actions orientées « recherche » mais qui gagneraient à être fédérées, mises en synergie et rendues plus visibles par des liens développés ou accrus avec la communauté des chercheurs, les services ou instances mobilisés autour de ces problématiques à l'université.

Une lettre de mission a été confiée en ce sens à la directrice adjointe du SCD. Un groupe de travail a été constitué, réunissant des personnels de chaque département et missions transverses, dont certains possédant déjà une expertise avérée dans des actions au service de la communauté des chercheurs. Quatre réunions du GT se sont tenues en 2016 qui ont abouti, en novembre, à la présentation en réunion de direction des objectifs et préconisations suivants :

| Accroître les compétences en IST des chercheurs et étudiants avancés :

- Par la formalisation d'une offre de formation dès le M2 Recherche (dépôt de la thèse, open access, données de la recherche... si besoin formations dispensées en anglais)
- Par le développement de la formation à distance

| Accroître la visibilité de la production scientifique AMU :

- Par la traduction en anglais du guichet de dépôt des thèses
- Par le développement sur les outils SCD d'interfaces web dédiées aux chercheurs
- Par la valorisation des publications des chercheurs AMU sur les outils de communication du SCD
- Par l'alimentation de Wikipédia en vue de valoriser les chercheurs AMU et leurs travaux
- Par le soutien de la politique d'AMU en faveur de l'open access

| Renforcer et pérenniser les fonds d'excellence des BU

- Par l'approfondissement de la politique documentaire concernant les ressources électroniques
- Par le signalement et la valorisation des fonds patrimoniaux du SCD, en local et au national

| Proposer des services personnalisés aux chercheurs

- Par le déploiement de lieux d'accueil physique pour les chercheurs en BU

• Par l'accompagnement des chercheurs dans la gestion des données de leur recherche, action déjà rendue obligatoire dans les projets européens H2020 et appelée à se généraliser dans les prochaines années.

| S'inscrire dans un réseau de la recherche et y participer

- En développant des collaborations dans AMU : avec la DRV, la DRI, la cellule culture et patrimoine scientifiques...
- En développant des collaborations hors AMU, notamment avec les SCD de l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée.

L'ensemble de ces conclusions a été validé par la réunion de direction du SCD. Pour 2017, les priorités identifiées sont les suivantes :

| Développer la formation à destination des chercheurs, en renforçant la coordination de ces actions en interne au SCD mais aussi avec des services comme la DRV et le CIPE

| Créer les affichages web dédiés aux chercheurs sur les outils SCD : site web, portail Libguides

| Traduire en anglais le guichet de dépôt des thèses

| Développer l'accueil physique des chercheurs en BU par l'équipe progressif de salles avec visioconférence et captation de cours

| Se positionner sur le dossier stratégique des données de la recherche, en concertation avec la gouvernance et la DRV, par des actions de sensibilisation et d'accompagnement des chercheurs.

Le reste des propositions livrées par le GT devra se déployer selon un calendrier pluriannuel, intégrant la montée en compétences des personnels du SCD, le développement de relations partenariales et un dialogue étroit avec la gouvernance sur les dossiers à investir prioritairement en lien avec la stratégie de l'université. Pour préparer ces actions, le SCD a dès 2016 inscrit dans son plan de formation la nécessité de renforcer la formation des formateurs dans le domaine des services à la recherche. Le SCD a par ailleurs poursuivi son action en faveur du développement de l'open access à AMU (voir pp. 12 et 31).

Ces jalons étant posés, le SCD pourra dès 2017 se positionner de façon plus opérationnelle et « offensive » en soutien à la recherche à l'université.

Participation aux instances

Après plusieurs années de fonctionnement en mode fusionné, la place des bibliothèques au sein d'AMU est considérablement renforcée :

- | Conformément aux objectifs fixés, l'organisation documentaire d'AMU s'articule autour d'un SCD unique organisé en niveaux correspondant à l'organisation politique, administrative et disciplinaire de l'université.
- | Le conseil documentaire de l'université joue pleinement son rôle politique, en ayant notamment approuvé une charte documentaire et des plans de développement des collections actant la mise en œuvre d'une politique documentaire unifiée.
- | Ce conseil documentaire est renforcé par quatre commissions scientifiques consultatives spécialisées de la documentation au plus près des besoins des usagers (ALLSH, Droit, Santé et Sciences, le seul secteur disciplinaire encore en attente étant l'Economie-Gestion).
- | Le directeur du SCD est invité permanent des trois conseils de l'université et le pilotage politique des bibliothèques et de la documentation est désormais porté par la Vice-présidente du Conseil d'administration, ce qui permet une insertion de la documentation au plus haut niveau ainsi qu'un dialogue et une synergie facilités et renforcés entre les volets formation

et recherche, que le SCD soutient à égalité.

- | Le directeur du SCD est aussi invité permanent des conseils de gestion du Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB), des Presses Universitaires (Aix-Marseille Editions, AME) et de la Direction opérationnelle des systèmes d'information (DOSI).
- | Il participe aux CPE Groupe III d'établissement dont il prépare en amont les dossiers en lien étroit avec la DRH, en qualité de représentant de l'administration.
- | Enfin, il est à noter que plusieurs agents du SCD émargent, à titre individuel, à différentes instances de l'université : CFVU, CT, CHSTC, CPE Groupe III, conseil documentaire, conseil de gestion du SCASC notamment.

Dans le rapport thématique de mai 2015 intitulé *Les fusions d'universités et la documentation*, l'Inspection générale des bibliothèques soulignait d'ailleurs la pertinence des choix opérés par AMU en la matière. Ces éléments positifs ont à nouveau été soulignés par le rapport thématique conjoint IGB-IGAENR de décembre 2016 intitulé *L'impact de la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur sur la politique documentaire des universités* (voir p.36).

Coopération avec les missions et services de l'université

Partout où elle est possible et opportune, la coopération avec les services de l'université est encouragée et développée. En 2016, le SCD a ainsi collaboré avec :

- | La vice-présidence déléguée CIPE avec laquelle des actions concertées ont été déployées, notamment autour de formation des enseignants (« intégrer la formation à la recherche documentaire à son enseignement ») et de la réflexion sur les axes du prochain PIA 3 ;
- | La vice-présidence déléguée Egalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations pour laquelle le SCD a désigné un référent et avec laquelle ont été organisées plusieurs manifestations culturelles, le lancement du concours « Femmes scientifiques » (résultats en 2017), ainsi que de nombreuses actions de sensibilisation, formation et prévention ;
- | La vice-présidence déléguée Culture scientifique, pour l'organisation de la Fête de la science, de la Nuit européenne des chercheurs et pour l'alimentation du carnet de recherches Hypothèses « Conserver, enseigner, chercher » ;
- | La mission Culture pour la valorisation mutuelle des manifestations culturelles et la réflexion autour du « projet Théâtre » ;

- | La direction du développement durable, pour laquelle le SCD a désigné un référent pour la participation aux différentes actions dont les « trocs verts » ;
- | Le SCASC pour la co-organisation et l'accueil des cafés BU sur plusieurs sites de l'université ;
- | Le SUIO pour la participation au salon Studyrama et les journées portes ouvertes ;
- | La direction de la communication, pour le relais et la promotion des événements organisés dans les BU (création de campagnes et supports de communication idoines) ;
- | La direction de la recherche et de la valorisation (DRV), pour le projet HAL-AMU.

Les services du SCD ont aussi dialogué au quotidien avec les services centraux (DRH, DAF, Agence comptable, DPCC, DACI, DAJI, DHSE, DCP, DEVE, DDPI, DEPIL), pour le suivi des procédures, la production de données chiffrées, l'amélioration des circuits internes.

Lors de la « galette des rois » qu'il organise dans le cadre de sa journée annuelle, le SCD invite systématiquement tous les services et composantes de l'université. Ce moment convivial est aussi une façon, moins formelle, de resserrer les liens avec tous les collègues et partenaires de l'établissement.

Contribution aux schémas directeurs de l'université : numérique, handicap et ressources humaines

La place du SCD est très affirmée dans le schéma directeur du numérique (SDN), piloté par le VP Système d'information, dont la première vague a été lancée par l'université en 2015. Dans ce cadre, le SCD a plus particulièrement contribué aux

projets SDN 27 « Faciliter l'accès des thèses électroniques », SDN 28 « Bibliothèque numérique patrimoniale » et SDN 30 « Archive ouverte pour Aix-Marseille Université », avec des avancées très significatives en 2016.

SDN 27 : « Faciliter l'accès des thèses électroniques »

Deux faits marquants sont à relever pour l'année 2016 : 1/ le développement de la version 4 du guichet de dépôt des thèses s'est poursuivi ; 2/ le conseil d'administration de l'université a adopté le 27 septembre 2016 la charte globale de la thèse de doctorat instituant la suppression de l'exemplaire papier déposé et l'accès Intranet de droit. Ces dispositions ont été immédiatement répercutées et appliquées au circuit de dépôt des thèses du SCD.

SDN 28 : « Bibliothèque numérique patrimoniale »

Les avancées suivantes ont été conduites en 2016 :

- | Ouverture des espaces de stockage sécurisés (mars/avril 2016), installation et configuration d'un premier serveur test (avril/juillet 2016)
- | Validation du site test (début septembre 2016), ouverture du site dans sa version production (mi-septembre 2016) et alimentation de la base de données (à partir d'octobre 2016)
- | Finalisation du marché qui permettra l'achat d'un nouveau scanner, dont l'installation est prévue en 2017 à la BU Saint-Charles afin de disposer d'une nouvelle chaîne de numérisation à Marseille.

Au cours de l'année 2016, 100 000 pages ont été numérisées (45 000 en 2015). La saisie correspond pour l'essentiel à la poursuite des grands chantiers ouverts en 2015 :

- | Histoire de l'université : Guides de l'étudiant et Rapports annuels de l'université
- | Droit : traitement des Archives Portalis, traitement de Cours de droit dactylographiés (support fragile très dégradé) et numérisation d'une grande encyclopédie manuscrite. Certains documents numérisés étant encore sous droit (en particulier des revues numérisées en partenariat avec les Presses universitaires d'Aix-Marseille), la BU de Droit a achevé en 2016 un chantier de trois années de recherches d'ayant-droits.
- | Santé : Marseille Médical (59 volumes traités), revue dont la mise en ligne est attendue depuis longtemps par les historiens de la médecine à Marseille
- | Sciences : quasi achèvement du traitement des Annales de la Faculté des Sciences de Marseille.

L'ouverture au public de la bibliothèque numérique patrimoniale « Odyssée » est prévue durant le premier semestre 2017.

SDN 30 : « Archive ouverte pour Aix-Marseille Université ».

Outre l'alimentation de l'archive HAL-AMU (voir p.12), la cellule open access du SCD a poursuivi ses actions de formation et d'accompagnement à destination de la communauté des enseignants-chercheurs : assistance au dépôt, création de CV, appui technique et juridique, aide à la formalisation des politiques des laboratoires, assistance pour la saisie du rétrospectif, création de collections pour les laboratoires, veille sur les questions émergentes (open science, Loi pour une République numérique, données de la recherche...). De nouveaux formats ont été essayés, avec les « cafés Open access », permettant de rencontrer individuellement des chercheurs pour les sensibiliser, à l'occasion d'un moment convivial, aux enjeux de l'open access. HAL-AMU a fait l'objet de présentations dans les commissions documentaires des secteurs Sciences et Santé, ainsi qu'en assemblée de laboratoires ou en commissions scientifiques d'UFR. Tous les campus de l'université ont été desservis. La collaboration avec la chargée de bibliométrie et la DRV s'est renforcée autour du bonus recherche mis en place par l'université.

La participation du SCD a également été sollicitée (un ou plusieurs agents systématiquement présents) pour les projets SDN 9 « Espaces pédagogiques innovants », SDN 10 « Disposer de premiers outils de pilotage à partir de PACBO », SDN 14 « Application mobile AMU », SDN 16 « Refonte du site web / réseaux sociaux » et SDN 19 « Mettre en place un logiciel anti-plagiat ».

En 2016, l'investissement du SCD dans le schéma directeur du handicap (SDH), piloté par le chargé de mission Handicap et le DGSA, a été important : participation au GT « Formation et Recherche » de ce SDN, avec la réalisation de l'étape 1 « état des lieux » de mars à juin 2016 et celle de l'étape 2 « définition objectifs et priorités » de juillet à décembre 2016 (en 2017, l'étape 3 « élaboration du plan d'actions » sera conduite).

Au sein du SCD existe par ailleurs depuis plusieurs années une commission autour de la problématique de l'accès pour les publics en situation de handicap (voir p.17). La mise en œuvre du SDH au niveau politique de l'université a ainsi permis d'en renforcer notablement le poids.

Le SCD a enfin été associé à la mise en œuvre, courant 2016, du schéma directeur des ressources humaines (SDRH) piloté par la VP CA. Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'évolution des ressources humaines de l'université qui doit déboucher sur la rédaction d'une feuille de route pluriannuelle, tenant compte des évolutions professionnelles, l'étape 1 « état des lieux » a notamment permis d'établir une cartographie de la filière Bibliothèques et BAP F, après que plusieurs agents du SCD ainsi que le directeur ont été auditionnés dans le cadre de « focus groups » (analyse individuelle) et de réunions « experts métier » (analyse collective). Le SCD devrait également être associé, en 2017, à l'étape 2 « détermination des priorités ».

Formation continue des personnels et rôle social de l'emploi étudiant

La formation professionnelle des personnels s'est exercée dans le cadre du plan annuel de formation qui identifie les publics et les actions prioritaires.

L'accompagnement au changement

En 2016, un projet exceptionnel a été inscrit dans le plan de formation. Intitulé « Accompagnement au changement et évolution des métiers », il partait des constats suivants.

Les métiers des bibliothèques évoluent : une mutation profonde est à l'œuvre avec un nouvel équilibre entre papier et électronique, services sur place et services à distance, mutualisation de logiciels au niveau national, ce qui doit induire une relation nouvelle à l'utilisateur. Le centre de gravité des activités des bibliothécaires se déplace au bénéfice du « front office » (accueil et médiation sur place comme à distance, formation des usagers, valorisation et action culturelle, gestion de contenus, animation de réseaux sociaux), alors que le « back office » reste important mais n'est plus prioritaire. La fusion des universités, par ailleurs, crée de nouvelles pratiques de travail en commun au sein du réseau des bibliothèques, sans oublier que plusieurs projets

de bibliothèques nouvelles ou rénovées sont en marche. Enfin, une grande enquête électronique « LibQUAL+ » a permis, fin 2015, de mieux cerner les attentes et besoins prioritaires des usagers ainsi que leur perception actuelle des services proposés par les bibliothèques.

Il faut donc accompagner les personnels du SCD à ces évolutions majeures en allant vers une démarche orientée « qualité » et « services au public », avec l'objectif central d'une cohésion d'équipe et d'une vision commune.

Cette démarche d'accompagnement au changement a permis le brassage de tous les personnels (axes 1 et 2) quels que soient la bibliothèque, le département, la catégorie et le corps. Ainsi 183 agents ont suivi cette formation organisée par le CRFCB et assurée par un prestataire extérieur, pour un total de 2 555h, soit l'équivalent de 426 journées.

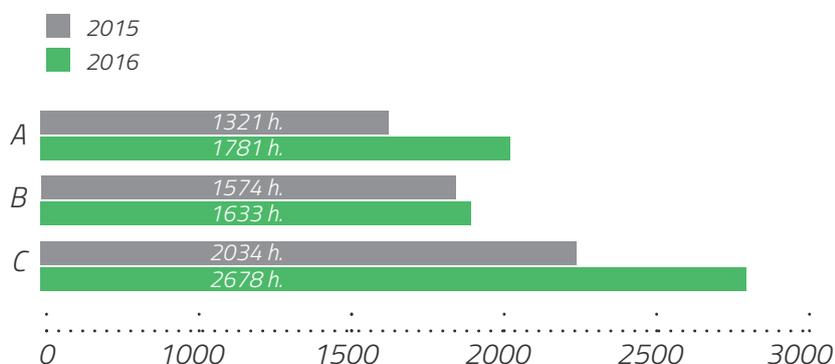
Bien entendu, cette démarche volontariste et ponctuelle n'a pas mis entre parenthèses les actions plus traditionnelles de formation. Mais elle a contribué à l'augmentation significative des ratios de formation (moyenne de 5 jours par an par agent).

Évolution globale de la formation professionnelle

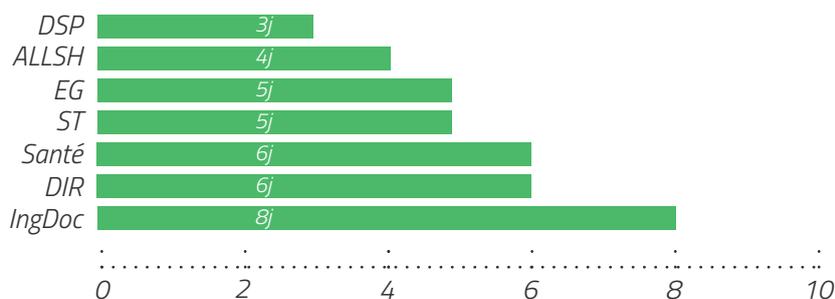
En 2016, les agents du SCD ont suivi 6093 heures de formation, soit l'équivalent de 1015 journées, dont 865 heures pour la préparation concours. Ainsi, les personnels ont suivi,

en moyenne, l'équivalent de 5 jours de formation par agent. Le volume de formation a globalement progressé de près de 24 %.

Evolution par catégorie

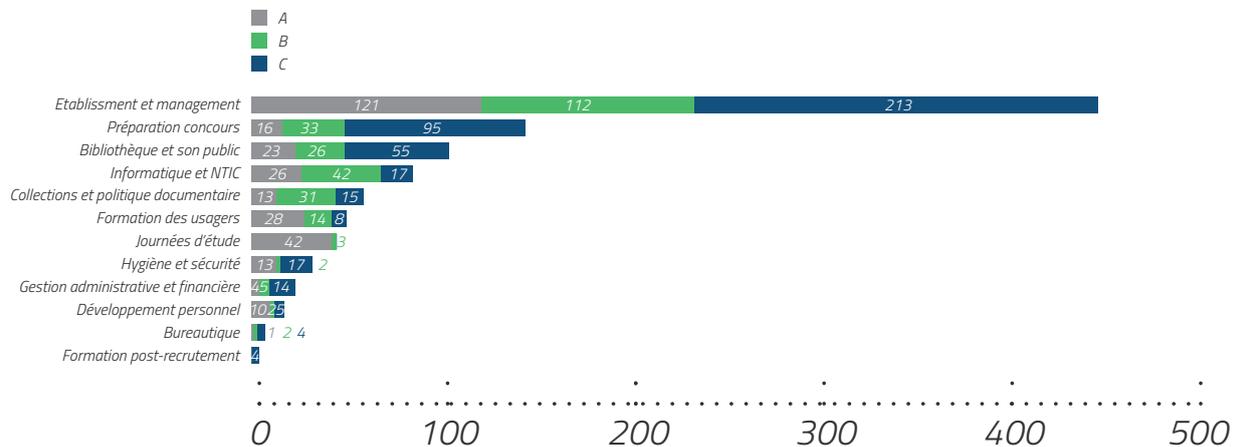


Bilan des formations 2016



Les moyennes de formation par département et service ont toutes évolué à la hausse. Mais certaines plus que d'autres, notamment celle de la direction générale en raison de la formation « Accompagnement au changement » mais aussi et surtout en raison des formations suivies par les personnels administratifs dans le cadre d'évolutions budgétaires et comptables majeures : GBCP, SIFAC, régie.

Evolution par catégorie



Sans surprise cette année, les formations « Accompagnement au changement et évolution des métiers » ont fortement contribué à l'augmentation du domaine « Établissement et management » (2678h dont 726 h pour la catégorie A, 675 h pour la catégorie B et 1278 h pour la catégorie C). Les préparations aux concours constituent ensuite l'axe dominant.

Bilan des préparations (recrutements, examens professionnels, concours)

Répartition des préparations par catégorie

Concours	2015		2016	
	Heures	Jours	Heures	Jours
A	0	0	97	16
B	389	65	194	32
C	950	158	578	96
Total	1339	223	868	145

Globalement les préparations liées aux concours, examens professionnels et recrutements directs sont en baisse par rapport à 2015 (43 agents concernés pour une moyenne de 20 heures de préparation contre 25 heures l'an dernier). Cette diminution est due essentiellement à la baisse des demandes de préparation aux examens professionnels. En effet, un certain nombre d'agents ayant déjà réussi cet examen (notamment BIBAS), le vivier des candidatures est moindre. De plus, certains agents ayant déjà bénéficié de cette préparation ne souhaitent plus la suivre.

Résultats des préparations

Concours, examens professionnels, recrutements	Cat.	Admissibilité	Admission
<i>Recrutement direct magasinier (3 postes - 10 préparations SCD)</i>	C	9	3
<i>Recrutement Sauvadet magasinier (2 postes – 2 candidatures SCD)</i>	C	2	2
<i>Examen professionnel BIBAS (3 préparations SCD)</i>	B	0	0
<i>Concours de BIBAS classe normale (7 préparations SCD)</i>	B	8	2
<i>Concours de BIBAS classe supérieure (5 préparations SCD)</i>	B	1	1
<i>Concours de bibliothécaire (4 préparations SCD)</i>	A	0	0
<i>Concours de conservateur (1 préparation SCD)</i>	A	0	0

Bilan des formations non réalisées

Typologie	Nombre
<i>Demandes non validées par le SCD</i>	26
<i>Stage complet</i>	1
<i>Demande refusée par l'organisme</i>	2
<i>Stages annulés ou reportés par l'organisme</i>	21
<i>Absence ou désistement de l'agent</i>	54
<i>Total</i>	104

En conclusion

La formation 2016, année exceptionnelle, est en forte augmentation (près de 24 %) car liée à la formation « Accompagnement au changement et évolution des métiers » suivie par l'ensemble des personnels du SCD. Cette démarche se poursuivra en 2017 pour les personnels du SCD impactés par la construction ou la réhabilitation d'une bibliothèque (axe 3). En 2017, l'offre de formation continue des personnels du SCD sera formalisée et intégrée dans le plan de formation mutualisé et consolidé d'AMU (DRH, CIPE et SCD) approuvé par le CT du 18 novembre 2016. Il devrait permettre une visibilité accrue de l'offre.

Rôle social de l'emploi étudiant

Depuis la fusion, afin de 1/soutenir les horaires d'ouverture déjà amples des bibliothèques, 2/soutenir l'intense activité de numérisation des collections, 3/soutenir les bibliothécaires dans leur activité de formation des usagers, l'université d'Aix-Marseille a largement contribué au recours à l'emploi étudiant, avec un budget pérenne alloué de plus de 190.000 €, soit l'équivalent de 13.000 heures (8 ETP) pour une année pleine.

Chaque année, les étudiants recrutés dans les différentes BU du réseau sont accueillis, accompagnés et formés par les personnels du SCD afin d'être rapidement opérationnels pour leur mission de soutien. Au sein d'AMU, les bibliothèques sont l'un des services qui recrute le plus d'étudiants, or il s'agit pour ce public d'une activité salariée d'appoint particulièrement gratifiante : proche de leur lieu d'étude, en résonance directe avec leurs études et leurs préoccupations, au contenu intéressant et valorisant.

Ce rôle social, puisque le recrutement s'opère sur des critères académiques et sociaux, et parfois même ce rôle d'insertion dans la vie active, puisque certains de ces étudiants s'orientent ensuite vers les métiers des bibliothèques et de la documentation, est extrêmement important pour la communauté étudiante comme pour l'université et le SCD. Dans le cadre des extensions horaires prévues dès 2017 (Plan « Bibliothèques ouvertes + »), ce rôle sera d'ailleurs encore renforcé.

Des bibliothèques qui contribuent au rayonnement de l'université

Visites IGB dans le cadre de rapports thématiques

En 2016, le SCD a reçu les visites de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) dans le cadre de deux rapports thématiques distincts :

1. Une première visite en avril 2016, pour une étude conjointe IGB-IGAENR autour du thème : *L'impact de la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur sur la politique documentaire des universités*
2. Une deuxième visite en septembre 2016, pour une étude autour du thème : *L'adaptation des bâtiments des BU aux nouveaux usages : bilans des constructions récentes et perspectives.*

Concernant la première étude, les sites visités étaient AMU, Bordeaux, la COMUE Aquitaine, la COMUE Normandie-Université et la COMUE Sorbonne Paris-Cité.

De façon globale, l'évaluation faite pour les universités fusionnées telle AMU et Bordeaux est très positive : « L'intégration du service documentaire est, fort logiquement, plus forte dans les établissements fusionnés comme la mission l'a constaté à Aix-Marseille Université comme à l'université de Bordeaux, quelle que soit l'option retenue en matière d'organisation : service commun à Aix-Marseille, direction générale adjointe à Bordeaux. Dans les deux cas, la fusion a été anticipée et préparée ; sa mise en œuvre ne s'est cependant pas faite sans difficultés, humaines mais aussi financières. La nouvelle organisation du travail est encore transitoire. Mais au final, le portage politique fort dont bénéficie la fonction documentaire dans les deux établissements, titulaires l'un et l'autre d'une initiative d'excellence (IDEX), a sans aucun doute contribué à asseoir son positionnement et à impulser une dynamique favorable à son développement. »

Il est pareillement souligné « le rôle des services de documentation dans le mouvement de structuration territoriale en cours, ceux-ci apparaissant même parfois comme un moteur ou un catalyseur dans le processus de rapprochement des établissements d'enseignement supérieur. C'est ce qui apparaît nettement lors des fusions (...) le SCD contribue à fédérer l'ensemble de la communauté universitaire, à créer du lien entre les composantes, les services, les différents sites. C'est là une de ses spécificités, comme cela a pu être illustré à l'occasion de la visite à Aix-Marseille. »

Ce rapport prend acte des nombreux points forts qui se dégagent concernant AMU : structuration politique (PP.7-8), structuration documentaire (PP.8-9), contribution à la structuration et à la valorisation de la politique scientifique, de formation et de recherche (PP.9 et 18), contribution à l'animation via les réseaux sociaux (P.18), contribution à l'activité sociale et culturelle (P.16, avec l'exposition *Le canon et l'éprouvette* citée en exemple).

Mais il n'occulte pas non plus les difficultés et les marges de progression : moyens budgétaires (P.10), réseau documentaire (PP.11 et 14), services au public (PP.9 et 11), ainsi que « l'effet de taille » (P.10).

Concernant la deuxième étude, les projets immobiliers de bibliothèques à Aix-Marseille Université font l'objet d'une analyse extrêmement détaillée, dans une annexe intitulée « PANORAMA DES BU DES SITES LAUREATS DU PLAN CAMPUS - Le cas d'Aix-Marseille Université » (PP.123-129).

Il est ainsi souligné que « la situation présente des bibliothèques d'Aix-Marseille Université (AMU) est, à bien des égards, caractéristique des universités lauréates de l'Opération Campus. En effet, globalement, le déficit en mètres carrés de bibliothèques est conséquent (60.154 étudiants en 2014 pour 37.713 mètres carrés de bibliothèques universitaires, soit 0,59 mètres carrés par étudiant) ; on compte, par ailleurs, une place pour quinze étudiants. Toutefois, le regroupement d'universités dont procède AMU, le fait qu'AMU soit lauréate de l'Opération Campus, l'obtention de l'IDEX, les premières tentatives de rationalisation (carte unique de bibliothèques, etc.) créent un contexte favorable à une recomposition complète du paysage documentaire et, partant, des bâtiments des bibliothèques universitaires. » (PP.123-124).

Ici encore, le rapport prend acte des points forts pour AMU tout en n'occultant pas les difficultés. Il observe ainsi (PP.187-192) qu'à l'issue de ces projets de construction, les ratios mètres carrés par étudiant et places assises par étudiant passeront d'une situation « défavorable » à « légèrement en-dessous des moyennes » : n'oublions pas que la taille de l'université d'Aix-Marseille, ses effectifs étudiants, tirent nécessairement ce type de ratios « vers le bas », aussi cette progression peut-elle être légitimement considérée comme un motif de satisfaction.

¹¹Cela renvoie, pour mémoire, à l'évaluation également très positive qui avait été faite par l'IGB en 2015 dans son rapport *Les fusions d'universités et la documentation*, voir *Rapport d'activité 2015 du SCD*.

Participation aux réseaux professionnels

Le SCD adhère à toutes les grandes associations professionnelles nationales et internationales, parmi lesquelles l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU), l'Association des bibliothécaires de France (ABF), la Ligue des bibliothèques européennes de recherche (LIBER) et l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA). Il s'inscrit par ailleurs dans de nombreuses actions au niveau national et local.

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES)

Le SCD héberge le centre régional (CR) 66 PACA qui gère la participation au SUDOC-PS (publications en série) de 193 centres de ressources documentaires répartis sur 4 départements de la région PACA (Alpes de Haute-Provence, Hautes Alpes, Bouches du Rhône, Vaucluse), ainsi que les DROM-COM. En 2016 l'activité du CR 66 a été principalement marquée par :

| L'analyse du périmètre du réseau et l'évaluation des collections signalées dans le catalogue.

| Le contrôle de la qualité du signalement, notamment dans la perspective du transfert des données vers les SIGB locaux.

| L'organisation de la rencontre professionnelle annuelle, qui s'est déroulée le 8 novembre 2016 sur le campus Saint-Charles et a réuni 21 établissements sur le thème de la conservation partagée. Les interventions de cette journée sont en ligne sur les pages web publiques dont dispose le CR 66 sur le site professionnel du SCD, et également accessible par le site de l'ABES.

En 2016, 22 870 notices ont été localisées au niveau des établissements du CR 66.

Le nombre d'unica a été de 3642 (soit 6,5% du total unica SUDOC-PS). L'activité de catalogage a représenté 7155 documents (notices et exemplaires).

Retenu en 2015 dans le cadre des appels à projets de l'ABES, le SCD a achevé en juin 2016 la rétroconversion des ouvrages antérieurs à 1820 de la Réserve de la BU de droit d'Aix-en-Provence. Un nouveau projet concernant le signalement des factums a été retenu par l'ABES, il devrait débiter en janvier 2017.

A l'occasion des journées ABES 2016, un agent du département de l'ingénierie documentaire du SCD a présenté un poster sur les appels aux web services sur les outils de signalement de la documentation électronique, pour illustrer le dynamisme du SCD AMU dans le cadre d'expériences innovantes. Le SCD a également fait partie des trois établissements intervenant dans l'atelier sur le « workflow des thèses d'un établissement : richesse et efficacité de quelques retours d'expérience ».

Dans le cadre du projet national SGBM (Système de gestion de bibliothèque mutualisé) piloté par l'ABES, un agent du SCD fait partie du groupe formation de la transition bibliographique. Le SCD a également participé à une journée d'échanges sur la thématique SGBM.

Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU)

Dans la continuité de ce qu'il avait initié en 2015, le SCD a continué de s'investir dans l'activité de l'ADBU en émergeant dans quatre des cinq commissions nationales de l'association (trois en 2015) : « Pédagogie et documentation », « Pilotage et évaluation », « Recherche et documentation » et « Signalement et système d'information ». Cette participation se traduit par la présence d'agents du SCD aux réunions des commissions, la production de documents pour l'instruction de dossiers pilotés au niveau national par l'ADBU, la réponse aux enquêtes adressées sur ces thématiques aux établissements ou encore l'implication dans l'organisation de journées d'étude. Le SCD AMU a par ailleurs fait part au CA de l'ADBU mais également à la gouvernance de l'université de sa volonté d'accueillir, d'ici 2020, un prochain congrès annuel de l'ADBU.

Bibliothèque nationale de France (BnF)

Avec la Bibliothèque nationale de France (BnF), le SCD AMU a poursuivi son engagement pluriannuel autour de la numérisation de ses fonds : l'alimentation de la bibliothèque numérique patrimoniale d'AMU s'inscrit dans ce cadre et son ouverture au public en 2017 permettra de valoriser ce travail de coopération. Le 18 novembre 2016, le SCD a présenté à la BnF le programme de numérisation du département Droit et science politique lors d'une après-midi consacrée à la « numérisation des sources du droit : contenus, usages, attentes ».

2016 a également permis la finalisation de la réflexion autour de la relance du projet de pôle associé régional de la BnF, projet porté par la DRAC PACA et qui devrait aboutir en 2017 à la signature d'une convention.

Couperin

Le SCD a maintenu en 2016 une participation active au sein du pôle de négociation documentaire du consortium Couperin, prenant en charge 7 négociations nationales dans le domaine juridique (Dalloz, Lextenso, Doctrinal, RCADI, BNDS) et dans les SHS (OpenEdition Journals and Books), ce qui le positionne parmi les établissements les plus impliqués dans le processus consortial. Il a également poursuivi son travail exploratoire sur différents projets : une étude des frais de publication en open access, un projet de libération d'ouvrages de recherche de langue française.

HAL, Archives ouvertes

La cellule open access du SCD a élargi sa coopération au niveau national en intégrant CasuHal, le réseau des utilisateurs de HAL, en renforçant sa participation au sein du GT open access de Couperin (groupe juridique) et en co-animant l'appel à communications pour le guide de bonnes pratiques du GT « Ethique et droit ».

Association des bibliothécaires de France (ABF)

Egalement adhérent de l'ABF, le SCD s'est rendu au congrès 2016 sur le thème « Innovation en bibliothèque ». Un membre de l'équipe de direction du SCD continue d'émerger au groupe ABF PACA et a participé, avec le Master « Monde du livre » de l'université, à l'organisation de la journée d'étude « Editer aujourd'hui » qui s'est tenue le 18 janvier 2016 à Aix-en-Provence.

Conseil documentaire d'AMU et association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée

Au niveau local le SCD participe au conseil documentaire de l'université de Toulon en tant que membre extérieur.

Les liens avec la bibliothèque Méjanès à Aix-en-Provence se sont également développés en 2016 par des échanges entre les deux directeurs et par la participation du chef du département ALLSH aux réunions de politique documentaire de la Méjanès (diagnostic des pratiques documentaires et propositions de formalisation de la stratégie documentaire).

C'est donc très logiquement que les directeurs du SCD de Toulon et de la bibliothèque Méjanès ont été désignés en 2016 comme membres extérieurs du nouveau conseil documentaire d'Aix-Marseille Université.

Par ailleurs, le décret n°2016-181 du 23 février 2016 portant association d'établissements du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée a permis d'instituer la coopération entre les établissements suivants : universités d'Aix-Marseille, d'Avignon et de Toulon, Ecole centrale de Marseille et Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

Dès le mois d'avril 2016, dans le cadre de la préparation des prochains contrats pluriannuels (2018-2022), dont un volet « contrat de site » permettra d'accentuer la coopération inter-établissements, les gouvernances respectives se sont rapprochées des différents interlocuteurs susceptibles de développer des axes de travail commun, dont la documentation. Dans ce cadre, le directeur du SCD d'Aix-Marseille Université a rédigé une note à la Vice-présidente du Conseil d'administration.

Peu après, les gouvernances ont mis en place différents groupes de travail (GT) afin de défricher ces potentiels axes de travail commun et faire des propositions. Un GT « Documentation » s'est réuni le 11 juillet 2016, associant les directeurs des trois SCD (Aix-Marseille, Avignon, Toulon) et les responsables des deux bibliothèques d'établissements (ECM et IEP). Les diapositives-cadres que chaque GT devait s'approprier selon ses logiques propres ont été complétées. Pour la documentation, plusieurs axes de travail commun ont émergé : politique documentaire (notamment électronique), formation des usagers, valorisation de la recherche, vie étudiante et formation continue.

C'est sur la base de ce premier travail tenu en 2016 qu'il sera intéressant de poursuivre et renforcer la réflexion dès l'année 2017, afin de préconiser des orientations stratégiques et des priorités à mettre en œuvre selon un calendrier réaliste afin de renforcer la mutualisation, l'expertise commune et les bonnes pratiques documentaires entre ces établissements dans les cinq prochaines années.

Continuum Bac-3 / Bac+3

Dans le cadre de la convention de partenariat pédagogique signée entre le Rectorat et AMU en 2014, plusieurs classes de lycées ont été accueillies dans des bibliothèques du SCD en 2016.

A Aix-en-Provence, deux classes de terminale littéraire du lycée Vauvenargues ont été reçues à la BU ALLSH Schuman pour effectuer des recherches documentaires, accompagnées chacune d'un professeur de discipline et d'un enseignant documentaliste (50 élèves, 6 heures). A Marseille, les partenariats pédagogiques se sont déroulés à la BU Saint-Charles avec une classe de première scientifique du lycée Daumier (31 élèves, 2 heures) et une classe de première

scientifique du lycée Victor Hugo (29 élèves, 2 heures).

En outre, le SCD a été sollicité par le lycée Thiers (Marseille) pour présenter les ressources mises à disposition des élèves de CPGE désormais inscrits à AMU. Des bibliothécaires se sont déplacés à deux reprises au lycée Thiers en septembre 2016 pour assurer quatre séances de présentation des ressources, outils et services proposés par le SCD, sur place ou à distance (4 heures, 540 élèves).

Canopé

Suite à la convention de partenariat signée en 2015, le SCD a poursuivi une coopération active avec le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques Canopé : développement de formations aux usagers mutualisées entre bibliothécaires et documentalistes des deux structures (« BU mode d'emploi », éducation aux médias), coopération autour des actions culturelles nombreuses dans les BU ESPE, mutualisation du service public à la BU ESPE-IUT-atelier Canopé de Digne-les-Bains.

A Avignon, dans le cadre de sa réorganisation et en accord avec le SCD, Canopé a installé dans les locaux de la BU une antenne qui permettra de renforcer encore davantage la synergie entre l'expertise et les ressources documentaires des deux partenaires. Son inauguration est prévue en janvier 2017.

IFSI

Les liens entre les BU du secteur Santé et les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) se sont renforcés en 2016 : les visites de la BU par les étudiants de 1ère année, initiées en 2015, ont été reconduites en 2016 et, nouveauté, quatre enseignantes de l'IFSI Blancarde ont été formées à la base Pubmed afin de pouvoir assurer elles-mêmes la formation de leurs étudiants de 3ème année.

L'exemple d'un site délocalisé : Gap

A Gap, la BU a continué à s'inscrire activement dans des initiatives portées au niveau local, notamment par le département des Hautes-Alpes. La BU de Gap a ainsi participé à la 10ème rencontre des bibliothécaires du réseau des Hautes-Alpes organisée par la bibliothèque départementale de prêt, de même qu'aux rencontres des centres de ressources documentaires santé des Hautes-Alpes, conduites par le CODES (Comité départemental d'éducation à la santé). Ces rencontres permettent de faire connaître les locaux et les ressources de chaque centre de documentation aux professionnels de ces structures que sont l'ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie), CANOPE, le centre hospitalier Buëch-Durance, la Ludothèque santé et jeux et la BU de Gap. Le but est d'aider les professionnels à orienter les étudiants, médecins et chercheurs vers les établissements qui conviennent le mieux à leur recherche.

Fortement implantée à la fois sur le pôle universitaire et dans le tissu local gapençais, la BU de Gap organise régulièrement dans ses locaux des événements culturels en associant autant que possible des enseignants, des étudiants et des partenaires extérieurs. Ces événements sont régulièrement relayés dans la presse ou à la radio locales.

Shanghai Library

En 2016, le SCD a pu accroître son ouverture à l'international en accueillant en septembre une délégation de bibliothécaires de la Shanghai Library, en relation avec le Chargé de mission Asie auprès de la Vice-présidente déléguée aux relations internationales d'AMU.

A cette occasion, les bibliothécaires de la Shanghai Library ont présenté à un public d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, bibliothécaires et étudiants, une importante ressource documentaire électronique développée par leur établissement, le National Index to Chinese Newspapers

and Periodicals. L'accès à cette base données (qui propose le texte intégral et les ressources iconographiques de nombreux périodiques chinois sur la période des deux cents dernières années) a été offert gratuitement à la communauté d'étudiants et enseignants-chercheurs d'AMU pour une période de trois mois.

Cet échange a permis aux bibliothécaires de la Shanghai Library d'entendre, par la voix des responsables des relations internationales d'AMU, la disponibilité de l'université pour le développement et le renforcement des échanges et coopérations scientifiques à l'international.



Communication interne et externe

Le SCD a poursuivi en 2016 son effort de communication à destination de tous les personnels du service, par l'alimentation régulière des outils dédiés à la communication interne : intranet, « Lettre des BU » (mensuelle), « Veille du vendredi » (hebdomadaire), mailing régulier (informations, procédures, comptes-rendus des réunions de direction) sur la liste de diffusion scd-tous. Déjà installés dans les pratiques, ces outils n'ont pas subi de réorientation en 2016. On note seulement une meilleure appropriation de ceux ouverts à la participation : pour la « Lettre des BU » comme pour la « Veille du vendredi », les suggestions et contributions des personnels ont été plus nombreuses.

Temps fort de la cohésion de l'équipe, le SCD a tenu le 21 janvier 2016 à Marseille sa traditionnelle journée des personnels. A cette occasion ont été présentés à l'ensemble des agents le bilan de l'année écoulée (2015), les perspectives pour la nouvelle année et plusieurs points d'étape relatifs aux projets en cours : projets immobiliers de BU, conclusions du groupe de travail « Signalement », point sur l'archive ouverte HAL AMU, projet de bibliothèque numérique, résultats de l'enquête Libqual+. Le dispositif de formation d'accompagnement au changement pour tous les personnels a été introduit par le cabinet prestataire, qui s'est tenu à la disposition de l'assemblée pour répondre aux questions éventuelles. Enfin, un conservateur d'un établissement extérieur est intervenu sur les « pratiques participatives en bibliothèques », thématique que le SCD souhaite investir dans les prochaines années. La pause méridienne était dédiée à la convivialité et à la présentation des vœux du service, en présence d'invités extérieurs. En 2016 pour la première fois, un questionnaire de satisfaction a été adressé

aux personnels suite à leur participation à cette journée : 55% l'ont jugé « satisfaisante », 29% « moyennement satisfaisante » et 16% « peu satisfaisante ». Les améliorations souhaitées seront étudiées et prises en compte autant que possible pour l'édition 2017.

La communication externe du SCD a quant à elle connu deux temps forts en 2016 :

- | Le 29 février a eu lieu, à la BU Saint-Charles, la cérémonie de remise des lots pour les étudiants tirés au sort suite à leur participation à l'enquête de satisfaction « Libqual+ » (conduite fin 2015). Ce moment convivial, organisé en présence de la Vice-présidente du conseil d'administration d'AMU, a permis de faire connaître aux étudiants, enseignants et personnels présents les résultats de l'enquête et les engagements du SCD pour continuer d'améliorer le niveau du service rendu.
- | En septembre, le SCD a déployé une campagne de communication à destination des étudiants, « La réussite vous attend », visant à attirer l'attention sur le lien désormais avéré entre l'usage de la BU et la réussite de ses études. Cette campagne, conçue par la commission communication du SCD et la Direction de la communication d'AMU, a été déclinée sur des affiches, marque-pages et sacs en toile, distribués sur l'ensemble des campus.

Outre ces actions spéciales, de nouveaux supports de communication ont vu le jour pour promouvoir certains services, déjà existants ou nouveaux : affiche et flyer sur le service de réservation/navette documentaire, affiches sur le service de prêt de tablettes et liseuses dans les BU Sciences, marque-pages sur le service de questions/réponses en ligne azimut.

¹²La loi ESR de juillet 2013 rend obligatoire l'inscription des étudiants de CPGE publique dans un EPCSCP (Etablissement Public à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel) à partir de la rentrée 2015

¹³Deuxième bibliothèque du pays après la Bibliothèque nationale de Chine, dans le top 10 des plus grandes bibliothèques publiques au monde.

Le film de présentation des BU a été sous-titré dans le cadre des actions en faveur des publics handicapés. Cette nouvelle version sera mise en ligne prochainement sur le site web des BU.

L'année 2016 s'est aussi signalée par le développement d'actions de communication en présentiel, matérialisant la présence de la BU sur les campus et permettant d'ouvrir un dialogue direct avec les usagers, réels ou potentiels : actions « BU hors les murs » pour présenter des sélections d'ouvrages, stands de présentation de la base « Orbis » dans le cadre des manifestations organisées par le SUIO, « Cafés Archives ouvertes » pour aller à la rencontre des chercheurs et les sensibiliser aux enjeux de l'open access.

Le dynamisme des réseaux sociaux du SCD ne s'est pas démenti en 2016, comme en témoignent les indicateurs de fréquentation virtuelle (voir p.7). Sur Facebook comme sur Twitter, les BU ont su, par la variété comme par le rythme de leurs publications, trouver et fidéliser un public. Les comptes réseaux sociaux des BU s'intègrent depuis avril 2016 dans la stratégie de communication numérique de l'université. A ce titre les BU relaient très régulièrement des actualités de niveau université, en articulation avec la Direction de la communication. En 2016 les réseaux sociaux se sont révélés un outil particulièrement efficace pour des situations dans lesquelles une communication rapide était attendue de la part des usagers : dans des contextes de changements

d'horaires ou d'interruptions momentanées de services, les BU ont su mettre en place une communication réactive vis-à-vis de leurs usagers pour les informer quasiment en temps réel. L'application Affluences dont le SCD s'est doté en mars 2016 a sans conteste renforcé cette efficacité : déployée en test dans les BU Saint-Charles et Médecine-odontologie, gratuite pour les usagers, Affluences permet de connaître en temps réel le taux d'occupation de sa bibliothèque et d'être alerté des éventuelles modifications de service. Le lancement de cette application a été relayé sur les réseaux sociaux ainsi que directement auprès des élus étudiants.

Dernier outil de cet éventail « Web 2.0 », le SCD a ouvert en juillet 2016 un fil Twitter généraliste destiné à la valorisation de ses collections : celles permettant de se cultiver, se détendre, s'enrichir (#BiblioThérapie) ; celles permettant de réfléchir et d'éclairer les débats de société (#BiblioCharlie). D'abord lancé sous forme de test, cet outil aura vocation à prendre davantage d'ampleur en 2017, en cohérence avec le projet de service du SCD visant à positionner les BU comme vecteur de culture et de sociabilité.

Pour toutes ces actions, le SCD a pu compter sur l'accompagnement et l'expertise de la Direction de la communication d'AMU. La qualité du dialogue entre les deux directions a trouvé à s'illustrer, entre autres, dans un dossier spécial de la Lettre d'AMU du mois de mars 2016, consacré aux bibliothèques universitaires.

DIS DONC B.U.?
TU VIENS PLUS À LA B.U.?
Bibliothèque Universitaire
La réussite vous attend!

TU T'ES B.U.?
VU SANS TA B.U.?
Bibliothèque Universitaire
La réussite vous attend!

RÉSERVEZ, EMPRUNTEZ

CONSULTEZ VOTRE CATALOGUE
Sur le catalogue (catalogue.univ-amu.fr), en utilisant vos identifiants E.U.T.

RÉSERVEZ VOTRE DOCUMENT
et choisissez la bibliothèque de rattachement que vous proposez.

RECEVEZ UN MAIL
dès que le document est disponible, vous indiquant à quelle date il est prêt.

RÉPORTEZ LE DOCUMENT
dans n'importe quelle BU de sciences, santé, sciences humaines ou dans les BU ESPE.

<http://bu.univ-amu.fr>

ÉTUDIEZ AUTREMENT!
Nouveau service en test :
Prêt gratuit de tablettes et liseuses
SERVICE RÉSERVÉ AUX ÉTUDIANTS DU CAMPUS SAINT-CHARLES
RENSEIGNEMENTS :
> accueil de la BU Saint-Charles
> bu.univ-amu.fr

FOUNDATION
AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
www.univ-amu.fr

Action culturelle et diffusion de la culture scientifique et technique

Le dynamisme des bibliothèques sur le terrain de l'action culturelle ne se dément pas, avec 127 manifestations conduites en 2016 sur l'ensemble du réseau. Ce chiffre, en constante progression ces dernières années (89 manifestations en 2015, 50 en 2014), est autant le fait des BU de taille importante que des plus petites unités qui, comme c'est le cas à Gap par exemple, capitalisent sur des partenariats de qualité pour proposer chaque année une programmation riche et en cohérence avec les initiatives conduites sur le territoire local.

Les BU ont poursuivi en 2016 les actions sur lesquelles elles sont déjà identifiées : expositions thématiques en lien avec des sélections d'ouvrages, actions hors les murs avec présentations de documentation sur les campus et dans les « Criées aux livres » organisées au sein des laboratoires scientifiques, inscriptions dans les manifestations nationales (Semaine du cerveau, Fête de la science...).

Mais 2016 se signale aussi par l'expérimentation de nouvelles formes de manifestations culturelles, inédites jusqu'à présent dans l'action du SCD :

- | En janvier-février 2016, les BU Sciences ont fait une place à l'art contemporain en accueillant l'installation sonore « Sans appel » de l'artiste Sand, dans le cadre de la semaine du son.
- | De mars à mai 2016, l'exposition « Le Canon et l'éprouvette : la faculté des sciences de Marseille, 1914-1918 » a été présentée dans les BU Sciences. Le commissariat en a été assuré par le département Sciences du SCD, et plus particulièrement par Pierre Ponsot, bibliothécaire à la BU Saint-Charles, avec la collaboration de Henri Tachoire, professeur émérite de l'université et membre de l'Académie des sciences. Un programme de conférences a accompagné l'exposition. En juin puis en septembre, celle-ci a également été présentée au siège de l'université à Marseille et sur le campus de Droit à Aix dans le cadre de la semaine Festiv'AMU. Un catalogue de l'exposition et un film de présentation ont été produits, avec le concours de la Direction de la communication d'AMU.

| En octobre 2016, l'exposition « La vérité ineffable » autour de la vie et de l'œuvre de Ramon Llul, figure de la culture catalane et européenne, a été accueillie à la BU de Lettres d'Aix. Particularités de cette exposition : son design très innovant et son contenu entièrement interactif.

| Ce même mois d'octobre 2016, les BU Sciences ont lancé les « Jeudis de la BU » : chaque deuxième jeudi du mois, une conférence, un débat, une découverte... est présenté au public, sur un format court pendant la pause méridienne. Plusieurs enseignants-chercheurs ou doctorants d'AMU sont intervenus dans ce cadre, sur des sujets comme « Réussir son année : comprendre et connaître sa mémoire », « Des instruments ardents à la formation des images pour comprendre la vision et les couleurs de l'arc-en-ciel », ou « Les calanques de Marseille : d'un passé industriel à un présent tourné vers la biodiversité ». Ces rendez-vous, qui ont déjà permis de fidéliser un public, seront poursuivis en 2017.

La collaboration avec les services de l'université a pour la première fois permis au SCD de s'inscrire dans une manifestation de dimension européenne, la Nuit européenne des chercheurs, événement porté par la Commission européenne et piloté dans AMU par la Cellule culture et patrimoine scientifiques. Le 30 septembre 2016, un conservateur du SCD était présent, au côté d'enseignants-chercheurs, sur le stand scénographié « Idées devenues... connaissances. Le manuscrit comme véhicule et support des connaissances ». Le stand, conçu autour d'un livre géant, reproduction d'un manuscrit de Pétrarque, invitait le public à entrer dans l'analyse littéraire et symbolique d'une œuvre.

Outre la progression du nombre d'actions, c'est donc aussi la diversité des formats et des partenaires, l'expertise et le rôle scientifique des personnels de bibliothèques dans la production de contenus et de médias de qualité qu'il faut retenir au titre de l'action culturelle du SCD en 2016.



affiche de l'exposition « Le canon et l'éprouvette »



Stand scénographié présenté à la Nuit européenne des chercheurs 2016



Installation sonore « Sans appel »



Exposition interactive « La vérité ineffable » - autour de Ramon Llul



Visuel créé pour les « Jeudis de la BU »

Conclusion

Sur l'année 2016, les 198 agents (190,4 ETP) du SCD, qu'ils soient localisés à Gap, Digne, Avignon, Aix ou Marseille, ont ouvert les 18 bibliothèques du réseau à raison de 37 362 heures cumulées ; ils ont accueilli 2 075 286 visites sur place et 2 847 709 visites à distance ; ils ont prêté 401 356 documents physiques tous supports ; ils ont formé 16 404 usagers à la recherche documentaire ; ils ont maintenu 1,53 millions de documents (54,3 km linéaires) et en ont directement acquis ou intégré 45 057 (qu'ils ont réceptionné, équipé, indexé, catalogué et mis à disposition du public) ; ils ont géré et exécuté un budget de fonctionnement et d'investissement de près de 4 millions d'euros ; ils ont fait fonctionner et maintenu 32 217 m² de surface (dont 18 635 m² d'espaces publics) ; ils ont proposé une palette très large de services sur place et à distance ; ils ont activement participé à la politique culturelle de l'université en organisant / accueillant 127 manifestations.

Toutes catégories confondues, titulaires et contractuels, les personnels du SCD ainsi que les contrats étudiants ont donc contribué à accompagner la formation et la recherche, à faciliter le travail de toute la communauté, à animer les campus, à jouer un rôle social et culturel et, enfin, à faire rayonner leur université. Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés.

Pour conclure, l'année 2017 permettra assurément de commencer à récolter les fruits de toutes les graines semées depuis la fusion : dans un cadre politique stable et conforté, ouverture de trois nouveaux équipements de bibliothèques sur Aix Schuman Lettres et Droit et sur Marseille Centre

(Bernard du Bois) mais aussi ouverture de la bibliothèque numérique patrimoniale (Odyssée) ; extension des horaires d'ouverture des trois plus « grosses » bibliothèques du réseau (Marseille Timone Médecine, Aix Schuman Droit et Lettres) ; inscription et déploiement du projet de service du SCD dans celui, plus large, de contrat pluriannuel de l'université d'Aix-Marseille, plus grande université francophone.

Tout en poursuivant les grandes orientations développées depuis 2012 (poursuite de la modernisation des services sur place et à distance, renforcement de la formation des usagers et de l'insertion dans l'université), ce projet de service s'attachera notamment à :

- | travailler l'équilibre général des ressources documentaires entre papier et électronique, formation et recherche ;
- | amplifier et renouveler la démarche qualité, d'une part en s'appuyant sur les résultats de l'enquête « LibQUAL+ », d'autre part en organisant, en plus des enquêtes de satisfaction, des démarches innovantes de type Design UX (design de l'expérience utilisateur) plaçant l'utilisateur au centre ;
- | renforcer le positionnement de la bibliothèque comme lieu de culture et de sociabilité ;
- | renforcer l'inscription du SCD dans les réseaux nationaux et internationaux, en articulation avec la politique de site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée, et en s'inspirant des coopérations déjà initiées depuis la fusion (ABES, Couperin, ADBU, BnF, AP-HM, IFSI, bibliothèques de lecture publique, lycées...).

Notes



Bibliothèques
universitaires

bu.univ-amu.fr

Aix-Marseille Université

Jardin du Pharo | 58 boulevard Charles Livon | 13284 Marseille cedex 07

+33 (0)4 91 39 65 00

SCHEMA D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ETUDIANTE ET DE PROMOTION SOCIALE

Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM)
en collaboration avec le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon

1. Contexte et diagnostic général.....	2
2. Conforter les actions mises en place en matière de logement étudiant et mieux anticiper les besoins.....	5
3. Faciliter la mobilité des étudiants entre les différents sites d'AMPM	6
4. Renforcer et professionnaliser l'encadrement sanitaire et social des étudiants.....	7
5. Décloisonner la vie associative, culturelle et sportive des étudiants	10
6. Pilotage et mise en œuvre du SAQVEPS.....	11
Annexe : liste des fiches-actions du SAQVEPS d'AMPM et du CROUS A-M-A	14

Les partenaires de l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée et le CROUS Aix-Marseille-Avignon s'engagent ensemble dans un projet partagé visant à améliorer la vie étudiante dans ses différentes dimensions : logement, transport, suivi sanitaire et social, vie associative, culturelle et sportive, Le présent document précise les axes de travail de cette collaboration sur un horizon de cinq années et décline les différentes actions associées.

1. Contexte et diagnostic général

Plusieurs évolutions majeures ont eu lieu sur le site au cours du précédent contrat : la création de l'Université d'Aix-Marseille (AMU) en janvier 2012, la sélection puis la pérennisation en avril 2016 de l'Initiative d'Excellence, A*Midex, portée par AMU et enfin la constitution de l'Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM) par décret du 23 février 2016. Cette association d'établissements en lien avec le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon représente aujourd'hui un site universitaire à fort rayonnement national et international dans lequel chaque partenaire œuvre à l'épanouissement des étudiants au travers de leurs études et de leurs conditions de vie. Le schéma d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale (SAQVEPS) présenté ici s'appuiera sur ces acquis.

- 1.1 Présentation de l'association AMPM et du CROUS d'Aix-Marseille-Avignon

L'association AMPM a été créée en février 2016 conformément aux dispositions de la loi ESR de 2013. Elle réunit Aix-Marseille Université, dans sa position de chef de file, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, l'Ecole Centrale de Marseille et l'Université de Toulon qui a fait le choix d'y être associée.

Cette association s'inscrit dans une logique de projets, pouvant intéresser l'ensemble ou une partie des partenaires. Chacun de ces établissements garde donc l'entière maîtrise de son propre projet de développement. L'association a ainsi été fondée sur le principe de respect de l'autonomie et du libre choix de chacun des établissements partenaires.

L'association AMPM souhaite favoriser la réussite de ses étudiants et leur proposer les meilleures conditions de vie étudiante. Elle considère à cet égard qu'un partenariat aussi large et complet que possible avec le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon, établissement public administratif chargé d'accompagner les étudiants et d'améliorer leurs conditions de vie est de nature à apporter une contribution décisive à l'atteinte de ces objectifs.

Le CROUS Aix-Marseille-Avignon s'inscrit de son côté dans une logique de développement, maîtrisée économiquement, de son offre de services ; il souhaite accompagner avec la plus grande efficacité le développement de l'association et contribuer, dans le cadre de ses missions, à l'attractivité et au rayonnement de la vie étudiante du site AMPM en France et à l'étranger. Le CROUS de Nice-Toulon, territorialement compétent pour le département du Var, intervient sur des bases similaires aux côtés de l'université de Toulon.

- 1.2 Les grands chiffres de la vie étudiante

Le site AMPM comprend trois aires géographiques : le site métropolitain d'Aix-Marseille-Provence, celui d'Avignon et des Pays de Vaucluse, celui de Toulon et du Var. Sur la première sont implantés trois établissements AMU, IEP et l'ECM, alors que l'UAPV et l'UTLN occupent respectivement le second et le troisième espace.

L'association d'AMPM compte près de 100 000 étudiants répartis sur les nombreux sites d'implantation des différents partenaires. Compte tenu de cette multiplicité de sites et de la diversité des publics et des formations proposées, le paysage étudiant y apparaît comme assez complexe. Le tableau ci-dessous synthétise quelques grands chiffres relatifs à la population et à la vie étudiante au sein d'AMPM pour l'année universitaire 2016/17.

Partenaires	Campus	Nbre étud. inscrits	Nbre boursiers	Nbre ESH	Nbre étud. internationaux	Nbre associations
UAPV	H.Arendt	5313	2181	121	667	25
	J.H Fabre	2192	829	34	298	5
UTLN	La Garde	6076	2073	107	715	27
	Toulon	3022	1117	41	647	7
	Draguignan	446	161	13	15	1
IEP	Aix-centre	1684	479	7	188	26
ECM	Technopole Château Gombert	778	157	0	276	20
	Ets partenaires (étrangers et France)	250				
AMU	Aix (1)	36180	11478	967	5310	72
	Etoile (2)	5860	1696	155	1271	14
	Luminy (3)	4976	1808	160	719	17
	Marseille Centre (4)	13506	3810	298	1664	16
	Timone	19418	2446	210	1312	14
	Totaux	99701	28235	2113	13082	244

(1) sites distants rattachés au campus d'Aix : Arles, Dignes (IUT), Gap (IUT), La Ciotat, Lambesc

(2) site distant rattaché au campus Etoile : Salon de Provence

(3) site distant rattaché au campus Luminy : Gap (FSS)

(4) sites distants rattachés au campus Marseille : Aubagne, Avignon, Digne (ESPE)

Les contributions respectives des CROUS d'Aix-Marseille-Avignon et de Nice au logement, à la restauration et au soutien social des étudiants du site peuvent se résumer comme suit :

	nombre de boursiers 16/17	aides spécifiques		logements	restauration	
		dépenses 2016	nbr d'aides	étudiants logés	nbr restaurants	nbr cafétarias
Crous Aix-Marseille Avignon	32 327	1 882 978 €	3 380	10 807	13	23
Crous de Nice(Var)	4 728	367 405 €	366	884	2	3

- 1.3 Forces et faiblesses du site en matière de vie étudiante

Le site AMPM bénéficie d'une image très positive s'agissant de la vie étudiante en général. Les atouts du site sont nombreux qu'il s'agisse de la présence de nombreuses infrastructures dédiées ou du foisonnement des initiatives qui y sont développées. D'importantes disparités entre les différents sites existent néanmoins auxquelles il conviendrait de remédier. De manière synthétique, on peut appréhender les grandes forces et faiblesses du site de la manière suivante :

- Forces
 - Etroite et fructueuse collaboration entre les partenaires du site AMPM et le CROUS Aix-Marseille-Avignon en matière de soutien à la vie étudiante et à la vie de campus
 - Augmentation très sensible ces dernières années du nombre de logements étudiants créés ou réhabilités
 - Dynamisme de la vie étudiante culturelle, sportive et associative
 - Cadre naturel, culturel et scientifique particulièrement attractif
 - Transformation en cours de la vie de campus sur certains sites d'Aix et de Marseille grâce à l'« Opération campus », et sur Avignon grâce au projet « Ville Campus » co-porté avec le CROUS A-M-A.

- Faiblesses
 - Couverture hétérogène du logement étudiant sur le site et déséquilibre entre les territoires
 - Forte dispersion des sites d'enseignement et liaisons de transport entre certains sites insuffisamment développées
 - Déficit d'expertises partagées et diversité des pratiques entre établissements en matière sanitaire et sociale
 - Cloisonnement important en matière associative et culturelle
 - Recouvrement imparfait entre la zone géographique couverte par le CROUS Aix-Marseille-Avignon et le périmètre géographique du site AMPM (l'UTLN étant rattachée au CROUS de Nice-Toulon)

Ces éléments de positionnement permettent de porter un premier éclairage macroscopique sur les pistes de progrès à explorer dans le cadre du présent schéma. Il ressort notamment la nécessité d'échanger davantage entre les partenaires sur les questions de vie étudiante et de réduire autant que possible l'hétérogénéité dans les services rendus à l'étudiant entre les différents sites géographiques constituant le périmètre de l'association.

Conformément à ces premiers éléments de diagnostic et suite à plusieurs réunions de travail ayant permis d'affiner l'état des lieux sur la vie étudiante dans AMPM, les partenaires ont convenu d'axer leurs efforts dans les directions suivantes :

- conforter les actions mises en place en matière de logement étudiant et mieux anticiper les besoins ;
- faciliter la mobilité des usagers entre les différents sites d'AMPM ;
- renforcer et professionnaliser l'encadrement sanitaire et social des étudiants ;
- décloisonner la vie associative, culturelle et sportive des étudiants.

Ces axes de travail donneront lieu à la mise en place d'actions présentées dans les sections suivantes et décrites en détail en annexe du présent document.

2. Conforter les actions mises en place en matière de logement étudiant et mieux anticiper les besoins

Le site a montré un dynamisme particulièrement important en matière de construction de logements étudiants ces dernières années ; les réalisations dans ce domaine n'ont toutefois pas touché uniformément les différents sites. La plupart des logements existants ont par ailleurs été réhabilités.

- 2.1 Un fort accroissement du parc de logements ... mais un déficit d'hébergement qui persiste sur quelques sites

Le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon logeait 8 946 étudiants en 2010, il en loge 10 807 à la rentrée 2017, soit une progression de 21% en 7 ans. Les projets en cours doivent permettre d'atteindre le nombre de 11 200 étudiants logés en 2020, ce qui correspondra à une progression de 25% en une décennie, et représente d'ores et déjà une proportion de plus de 10% des étudiants logés dans le parc du CROUS. Les 3 villes universitaires de l'académie ont bénéficié de ces efforts, et plus particulièrement Aix-en-Provence, ville où les loyers dans le parc privé sont les plus onéreux et où l'opération Campus avait fixé l'objectif ambitieux de création de 2000 logements : 1090 places de logements supplémentaires y ont d'ores et déjà été créées, et le nombre à la fin de la décennie sera de 1386 avec l'opération de la Pauliane.

A Toulon, la situation est déséquilibrée entre le campus de la Garde, où le CROUS de Nice-Toulon est en capacité de loger 13 % des étudiants et Toulon centre où seuls 5% des étudiants sont logés. Une résidence de 106 logements y a été ouverte en 2015, les efforts doivent s'y poursuivre. Le projet du CROUS de Nice-Toulon de construire 150 logements sur le site de Dumont d'Urville s'inscrit dans cette perspective.

- 2.2 Une amélioration qualitative décisive et une accessibilité renforcée pour les étudiants en situation de handicap

La question de l'état du parc de logements était il y a encore moins de 10 ans un sujet de préoccupation réel, et l'état des logements non réhabilités posait problème pour l'accueil d'étudiants aussi bien nationaux qu'internationaux, les logements proposés étant alors très loin des standards internationaux. Grâce à un engagement fort de la région PACA, de l'Etat et des CROUS, la question de l'état des logements proposés est désormais résolue : la quasi-totalité des logements a été réhabilitée, et ceux qui ne le sont pas encore totalement (620 environ) font l'objet d'une planification de travaux qui permettra l'achèvement de la réhabilitation pour la rentrée 2020. Les CROUS sont donc désormais en mesure d'accompagner les établissements du site en proposant des logements de qualité sur l'ensemble du territoire.

Une partie du parc de logement des CROUS est accessible aux personnes à mobilité réduite (a minima 5 % des nouvelles constructions et des bâtiments réhabilités) et les services des établissements disposent de l'information afin d'orienter les étudiants concernés vers le service social compétent. Les logements dédiés restent néanmoins largement sous-utilisés par les étudiants en situation de handicap.

- 2.3 Les projets AMPM en matière de logement étudiant

Il s'agira de maintenir l'effort de construction et de réhabilitation dans les prochaines années et d'anticiper davantage les besoins sur les différents sites. L'accès au logement pour certaines populations d'étudiants sera par ailleurs facilité.

Plus spécifiquement, les actions suivantes seront déployées :

- poursuivre les actions engagées en matière de développement du parc de logements étudiants (cf. fiche-action L1) ;
- mettre en place un dispositif d'observation de la demande de logements étudiants, du calibrage des besoins, et de l'identification d'opportunités de création de logements supplémentaires (cf. fiche-action L2) ;
- informer l'étudiant sur les offres alternatives privées de logements étudiants proposée à des tarifs raisonnables là où le taux de couverture en logements étudiants offerts par le CROUS ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins (cf. fiche-action L3) ;
- faciliter l'accès au logement pour les sportifs et artistes de haut niveau (cf. fiche-action V7).

3. Faciliter la mobilité des étudiants entre les différents sites d'AMPM

En collaboration avec les pouvoirs publics et les régies de transport, les partenaires d'AMPM s'efforcent depuis plusieurs années d'améliorer l'accès et les conditions de transport vers certains sites d'enseignement. Ces efforts devront être poursuivis dans le cadre du prochain contrat.

- 3.1 Des sites d'enseignements très éclatés occasionnant de longs trajets étudiants

Le site AMPM étant géographiquement très éclaté, la problématique du transport étudiant se pose tout particulièrement. Une enquête académique très récente – basée sur 7680 répondants ¹ - concernant la vie étudiante a mené au constat que 30% des temps de trajet étudiant quotidiens sont supérieurs à 2 heures dans l'académie, ce chiffre variant très sensiblement selon la situation géographique, la formation suivie et le mode de logement de l'étudiant ; cette même enquête montre que la voiture est – en moyenne sur l'académie PACA ouest - le moyen de transport privilégié par les étudiants.

L'éclatement des sites et les problématiques de transport que celui-ci occasionne s'avèrent donc être un facteur très limitatif concernant la mise en œuvre de projets de formation et de vie étudiante communs aux différents partenaires du site.

- 3.2 Des liaisons de bus dédiées pour faciliter la mobilité étudiante et quelques autres initiatives

De nombreux aménagements ont d'ores et déjà été apportés visant à améliorer les transports des usagers et personnels tels que la mise en circulation de BHNS (Bus à haut niveau de service) pour accéder à certains sites congestionnés aux heures de pointe (Luminy) et/ou excentrés (Château-Gombert/Saint Jérôme). Les deux campus avignonnais devraient aussi bénéficier dans les deux prochaines années de liaisons BHNS. La ligne du bus « U » permet par ailleurs de faciliter les déplacements entre le campus du centre-ville de Toulon et le campus La Garde/La Valette en mode « express » avec une fréquence toutes les 10mn aux heures de pointe.

¹ Cette enquête de l'académie PACA ouest n'intègre pas les étudiants de l'UTLN.

Parallèlement à ces liaisons de bus dédiées, de nombreuses initiatives ont émergé sur le site visant à faciliter la mobilité. A titre d'illustration, on citera le « pack étudiant » mis en place par la cellule développement durable d'AMU en collaboration avec la SNCF et permettant de faire une économie allant jusqu'à près de 80 euros sur l'ensemble de l'offre : train, RTM, Aix-en-bus, Carreize, location de vélo et de voiture.

Il convient enfin de noter que la Région propose aux étudiants du site l'achat d'une carte Zou (15 euros) valable sur le réseau régional de transport (TER, LER, Chemins de fer de Provence) et permettant la gratuité de transport pour le trajet domicile – études ou domicile-stage et une réduction de 50% sur tous les autres trajets en région.

- 3.3 Les projets AMPM en matière de mobilité étudiante

Compte tenu des quelques éléments d'état des lieux rappelés plus haut, il conviendra d'échanger régulièrement avec les partenaires institutionnels afin, notamment, d'inciter à l'utilisation de transports en commun par les étudiants. Le co-voiturage au niveau du site sera également à l'étude. Dans cette perspective, les partenaires conduiront plus particulièrement les actions suivantes :

- améliorer l'information à l'étudiant en mettant en œuvre des dispositifs informationnels à l'échelle du site portant sur les diverses modalités de déplacement mises à disposition entre chaque site (cf. fiche-action M1) ;
- organiser des échanges réguliers sur la question des transports entre les établissements du site AMPM et les partenaires institutionnels locaux (communes, départements, région) ; renforcer l'utilisation des transports en commun et optimiser l'offre tarifaire en relation avec les partenaires institutionnels du site (cf. fiche-action M2) ;
- lancer une étude d'opportunité concernant la mise en place d'un site de co-voiturage à l'attention des usagers et personnels d'AMPM en tenant compte des premières expériences menées à AMU dans ce domaine et des initiatives développées à l'échelle nationale (cf. fiche-action M3) .

4. Renforcer et professionnaliser l'encadrement sanitaire et social des étudiants

Les initiatives des partenaires AMPM et du CROUS A-M-A dans le domaine de la santé et du soutien social des étudiants ont été nombreuses. Le prochain contrat sera l'occasion de capitaliser davantage ces expériences entre les différents établissements afin d'améliorer la qualité du service rendu à l'étudiant.

- 4.1 Des acquis précieux dans le domaine de l'accès aux soins et de la sensibilisation aux questions de santé

Le réseau RESAMU (réseau d'accès aux soins de santé pour les étudiants d'AMU) constitue un réseau de médecins généralistes de proximité pour les étudiants d'AMU, regroupant environ 50 praticiens sur les 8 principaux sites de l'université. Il assure aux étudiants l'accès aux soins, et les oriente dans le parcours de santé et le suivi éventuel. La prise en charge débute par la prévention assurée par le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), jusqu'aux soins par les médecins généralistes. Ce dispositif permet aux étudiants d'accéder librement aux coordonnées

des médecins du réseau pratiquant des tarifs de consultation de secteur 1. Il optimise l'accès aux soins primaires pour les étudiants en situation de précarité (financière, d'éducation en matière de santé et de bien-être, d'ouverture de droit, d'éloignement du médecin traitant, etc.).

Sur les campus d'Aix et de Marseille, les « rendez-vous santé bien-être » sont organisés depuis 2015 lors des rentrées universitaires par le Pôle Vie étudiante et le CROUS en lien avec les partenaires du secteur (CEGID 13, Planning familial 13, ANPAA, CPEF 13, ASPIES, APRIFEL, Mutuelles...) et ont pour objet de favoriser la diffusion des bonnes pratiques en matière de santé. Rendez-vous informatifs, ils se prolongent tout au long de l'année en liaison avec le SIUMPPS par des actions ciblées de dépistage (MST, auditif, visuel, buccodentaire...), des ateliers (gestion du stress, sophrologie...), et des conférences sur la santé et le handicap, la nutrition, les addictions...

- 4.2 Une aide sociale coordonnée entre les partenaires d'AMPM et les CROUS

Les partenaires de l'association disposent chacun d'un fonds d'aide sociale à destination des étudiants : part sociale du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) ou les aides spécifiques gérées par les CROUS sous forme ponctuelle ou annuelle. Au sein de chaque établissement, une commission est mise en place afin d'étudier les demandes d'aide et d'attribuer les allocations. Dans l'académie d'Aix-Marseille, les dossiers sont systématiquement instruits par les agents du service social du CROUS.

L'existence, dans l'académie d'Aix-Marseille, d'un service social unique piloté par le CROUS apporte un regard expert sur la question des aides sociales aux étudiants, regard qui favorise une vision commune de la politique d'aide en la matière. Ce traitement permet d'apporter une réponse adaptée et rapide aux difficultés particulières des étudiants sous la forme d'une aide ponctuelle ou annuelle.

Sur le site de Toulon, l'organisation du soutien social de l'étudiant est centralisée par un service social regroupant au sein de l'UTLN deux assistantes sociales (1 UTLN et 1 CROUS Nice-Toulon) pour assister les 14000 étudiants varois.

Selon l'enquête académique mentionnée plus haut, 20% des étudiants du site considèrent que disposer d'un job rémunéré pendant l'année est une nécessité pour compléter le financement de leurs études. Les membres de l'association et le CROUS communiquent sur les dispositifs d'emploi et mettent en ligne, sur leurs sites, les offres de recrutement disponibles dans leurs établissements. Au-delà de « l'emploi étudiant » proposé au sein des établissements partenaires de l'association, et qui est encadré réglementairement, les CROUS ont développé depuis plusieurs années un outil en ligne « Jobaviz » proposant des « jobs » aux étudiants en mettant directement en relation les jeunes avec les employeurs.

- 4.3 Des publics particuliers d'étudiants au cœur des préoccupations d'AMPM

La coopération entre les partenaires AMPM et le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon est particulièrement forte concernant la gestion des étudiants boursiers. Née de la nécessité d'harmoniser les pratiques entre les 3 universités préexistantes à la création d'AMU, cette coopération se traduit, en-dehors des relations quotidiennes entre les services, par l'organisation chaque année de réunions permettant d'analyser l'impact de l'évolution de la réglementation sur les pratiques, dans un souci d'harmonisation et d'égalité de traitement des étudiants.

En matière de politique d'accueil des étudiants en situation de handicap, les membres de l'association proposent des organisations politiques et des dispositifs administratifs *ad hoc* pour répondre aux besoins de la population concernée : chargés de mission, bureau ou mission handicap ... Les

établissements sont également tous concernés par l'ADAP qui leur impose de rendre accessible l'ensemble de leur patrimoine classé Etablissement Recevant du Public.

Un nombre croissant d'étudiants internationaux en situation précaire vient solliciter les services sociaux quelques semaines seulement après leur arrivée sur le territoire. Ces derniers déplorent ne pas réussir à trouver du travail aussi facilement qu'escompté. Les fonds des aides spécifiques du CROUS et du FSDIE social des universités sont très largement sollicités, sans toutefois que les aides accordées ne constituent un réel financement d'études. Cette situation inquiétante pèse sur la réussite de ces étudiants et permet de corroborer, pour cette partie de la population étudiante en tout cas, le constat d'une réelle précarité étudiante.

- 4.4 Les projets AMPM en matière sanitaire et sociale

L'analyse de l'existant fait apparaître un nombre important d'actions et de dispositifs divers visant à assurer le suivi sanitaire et social des étudiants d'AMPM. L'ensemble gagnerait toutefois en efficacité grâce à une meilleure information transmise à l'étudiant et à une plus forte mutualisation des expertises entre les partenaires. Une attention renforcée devra également être apportée à la situation des étudiants internationaux. Les actions proposées dans le cadre du prochain contrat s'inscrivent dans ces objectifs :

- déployer à l'échelle de l'ensemble du site des événements d'information et de sensibilisation associant santé/sport et bien-être (cf. fiche-action S1) ;
- étendre le principe du dispositif RESAMU aux partenaires du site (cf. fiche-action S2) ;
- harmoniser les dispositifs d'information, d'identification et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ; aiguiller de manière plus satisfaisante les étudiants vers les relais de proximité susceptibles de leur proposer les services adaptés : logement, accompagnement... (cf. fiche-action S3) ;
- mieux appréhender les situations sociales et financières des étudiants internationaux en demande d'inscription sur un des sites AMPM (cf. fiche-action S4) ; il s'agira notamment :
 - de documenter davantage la question des difficultés de financement d'études que peuvent connaître, dès leur arrivée sur le territoire, certains étudiants, en réalisant une étude approfondie sur le sujet,
 - de travailler à l'amélioration de l'information amont des étudiants avant leur arrivée en France,
 - de travailler à la mise en place de solutions pour réduire le phénomène de précarité de certains étudiants internationaux.
- poursuivre et amplifier les actions engagées en matière d'accueil des étudiants internationaux (cf. fiche-action S5) ;
- renforcer l'information à l'étudiant en matière d'offres d'emplois compatibles avec les études (emplois étudiants au sens du décret n° 2017-963 du 10 mai 2017, jobs étudiants...) (cf. fiche-action S6).

De manière générale, on veillera, grâce à des réunions organisées régulièrement, à améliorer la concertation et à harmoniser les pratiques entre établissements.

5. Décloisonner la vie associative, culturelle et sportive des étudiants

Implantés pour la plupart d'entre eux dans des agglomérations bien dotées en infrastructures associatives, culturelles et sportives, les campus et résidences universitaires du site AMPM proposent de nombreux espaces propices au développement de la vie étudiante.

- 5.1 Un tissu associatif très dense et dynamique

Irriguée par plus de 240 associations étudiantes, la vie associative sur les sites d'AMPM est particulièrement dynamique. De très nombreuses manifestations associatives sont programmées tout au long de l'année universitaire sur des thématiques variées (citoyenneté, culture, sport, solidarité, santé...).

Des temps forts et emblématiques permettent de mettre en lumière toutes les initiatives étudiantes et/ou associatives lors de journées/périodes dédiées comme le « Printemps des associations » d'AMU ou le « Printemps de l'Université » à l'université de Toulon ; à l'UAPV, le « Gala de l'orchidée » accueille chaque année au mois de mai 2 000 membres de la communauté universitaire.

Les aides apportées au soutien des projets étudiants le sont dans le cadre de commissions mises en place par les établissements porteurs. Au sein des commissions siègent des représentants des établissements partenaires : personnels et étudiants. Cette représentation croisée permet d'éclairer l'étude des dossiers par l'apport d'éléments extérieurs à chaque établissement.

- 5.2 La culture pour tous

Les membres de l'association et le CROUS A-M-A disposent d'un panel de structures culturelles (théâtre, salle de spectacle...) dédiées aux étudiants. Différents dispositifs de financement des projets culturels ou d'initiatives étudiantes sont portés par les établissements : « Culture Actions » pour les CROUS et la part initiative du FSDIE pour les établissements d'enseignement. De plus, des manifestations culturelles sont régulièrement organisées et/ou mises en place par les établissements.

Trois établissements du site proposent aux étudiants un accès facilité à la culture grâce à la mise en place de tarifications privilégiées avec de nombreux partenaires culturels : le « Patch Culture » (UAPV), « Sortie Culture à 1 euro » (UTLN) et « Carte Culture » (AMU).

Les partenaires universitaires du site ont mis en place un accompagnement des « artistes de haut niveau » dont le statut n'est toutefois pas défini de manière homogène.

- 5.3 Le sport comme vecteur de réussite et d'intégration

Pour l'ensemble des partenaires AMPM, la pratique du sport pendant les études est considérée comme un facteur déterminant de socialisation et de réussite de l'étudiant. Des moyens importants sont donc mis en œuvre pour faciliter l'accès à la pratique sportive sur l'ensemble des sites. Des formules tarifaires attractives sont offertes (cf. Pack sport d'AMU) à l'étudiant et des bonifications « sport » sont pratiquées dans la plupart des composantes. De nombreux événements et initiatives sont par ailleurs organisés en synergie avec les associations sportives, les services universitaires des activités physiques et sportives, les composantes et les associations étudiantes. Une attention particulière est enfin portée aux étudiants en situation de handicap en leur proposant des créneaux de sport adaptés et/ou des événements d'intégration dédiés.

Le site AMPM compte un nombre important de sportifs de haut-niveau dont les parcours d'études sont pour la plupart d'entre eux aménagés.

- 5.4 Les projets AMPM en matière associative, culturelle et sportive

Active et entreprenante, la vie étudiante au sein d'AMPM n'en reste pas moins cloisonnée géographiquement, notamment dans ses dimensions associative et culturelle. Les efforts porteront plus particulièrement sur la mutualisation de l'information entre partenaires AMPM et sa diffusion à l'étudiant, la valorisation commune des projets étudiants, l'accompagnement harmonisé des sportifs et artistes de haut niveau et l'organisation d'évènements communs.

- recenser/afficher et mettre à jour l'ensemble des associations étudiantes du site AMPM (cf. fiche-action V1) ;
- harmoniser les dossiers de demande de soutien aux initiatives étudiantes entre les différents partenaires du site d'une part (les dossiers FSDIE) et le CROUS A-M-A d'autre part (les dossiers « Culture-Actions ») (cf. fiche-action V2) ;
- attribuer des « prix » pour les meilleurs projets étudiants (FSDIE projets et « Culture-actions ») culturels, sportifs et humanitaires du site ; prévoir à cet égard la mise en place d'une commission ad hoc inter-établissement (cf. fiche-action V3) ;
- produire un calendrier annuel des évènements culturels communs aux différents sites de l'association AMPM et au CROUS A-M-A (cf. fiche-action V4) ;
- rendre itinérantes certaines expositions entre les divers sites d'AMPM et des CROUS (cf. fiche-action V5) ;
- harmoniser le statut d'artiste de haut-niveau entre les différents partenaires du site (cf. fiche-action V6) ;
- faciliter les parcours d'études et l'accompagnement des sportifs et des artistes de haut-niveau (cf. fiche-action V7) ;
- organiser un évènement sportif ouvert à l'ensemble des étudiants du site (cf. fiche-action V8) ;
- pérenniser le jeu d'entreprises « Business Game by night » mis en place durant l'année 2016 (cf. fiche-action V9).

En complément de ces différents projets, AMPM et le CROUS A-M-A encourageront les projets étudiants transverses aux différents sites d'AMPM et veilleront à promouvoir l'engagement étudiant sous toutes ses formes (personnes âgées, ESH, accompagnement travail scolaire, solidarité, évènements de charité...).

6. Pilotage et mise en œuvre du SAQVEPS

Les actions développées dans le cadre du SAQVEPS feront l'objet d'un suivi régulier conduit par un comité de suivi ; leur mise en œuvre sera assurée par les structures opérationnelles de vie étudiante présentes au sein de chaque établissement partenaire.

- 6.1 Pilotage global

Un comité de suivi du SAQVEPS d'AMPM sera mis en place. Celui-ci regroupera les responsables politiques en lien avec les missions vie étudiante des différents partenaires (vice-présidents CFVU, directeurs-adjoints à la formation, vice-présidents délégués à la vie étudiante, vice-présidents étudiants et chargés de mission) et du CROUS Aix-Marseille-Avignon. Le comité de suivi rendra régulièrement compte de l'avancement des différentes actions au comité de pilotage AMPM. Pour chaque action à mettre en œuvre, un responsable d'action sera désigné. Par ailleurs, l'OVE d'AMU pourra venir en soutien du pilotage du SAQVEPS en réalisant des enquêtes auprès des étudiants dans le cadre de certaines actions proposées.

- 6.2 Mise en œuvre du SAQVEPS

Afin de mettre en œuvre les actions proposées dans le cadre de ce schéma d'amélioration de la vie étudiante, les partenaires s'appuieront sur des structures opérationnelles dont l'organisation varie selon les établissements :

Le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon dispose de trois services et d'une antenne dédiés à la vie étudiante : la direction de la vie étudiante (gestion des aides directes [bourses], attribution de logements, logement dans le parc privé, emplois étudiants, international), le service social (accompagnement social et handicap), et le service culturel (culture et animation des campus à Aix et Marseille). L'antenne d'Avignon pilote directement, pour le CROUS, le dispositif Ville Campus en lien direct avec l'UAPV.

Aix Marseille Université dispose d'un Pôle Vie étudiante rattaché à la Direction de la Vie Etudiante réunissant l'administration de la vie étudiante, la culture et le handicap. Le personnel vie étudiante-mission handicap (à destination des étudiants) est réparti entre différentes antennes de campus (les BVE -MH).

L'Université de Toulon a dédié quatre services à la vie étudiante (Sport, Santé, Social et SVE). L'équipe du Service Vie Étudiante (SVE) développe et dynamise la vie étudiante en apportant un appui administratif aux associations et élus étudiants, aux missions Culture et Handicap.

L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a mis en place depuis 2016 un Bureau de la Vie de Campus, rattachée à la Maison de la Culture. Cette structure se présente comme un lieu d'échanges et de réalisation de projets communs destinés à améliorer la vie sur les campus. Le dispositif Ville Campus, porté conjointement par l'Université d'Avignon et le CROUS Aix-Marseille-Avignon, permet en outre d'amplifier les actions et services proposés aux étudiants en développant trois axes essentiels à l'épanouissement des étudiants et à l'essor de la vie de campus : l'information (Campus Info), le bien-être et la santé (Campus Bien-être) et l'écocitoyenneté (Eco Campus).

L'IEP a constitué un pôle vie étudiante afin de répondre au mieux aux étudiants sur des problématiques d'allègement des droits d'inscription, de demande de bourses, mais aussi d'informations relatives à la vie sociale de chacun. Cette entité est par ailleurs la référence pour les associations en matière de création, suivi administratif et demande de subventions. Enfin, ce pôle est destiné à accueillir la cellule handicap de l'IEP.

L'ECM dispose d'un Bureau des élèves et d'une Association des élèves. Le premier est en charge de temps forts dans la vie de l'établissement et la seconde a pour mission de fédérer, former mais aussi de représenter les associations au sein de l'école, ou à l'extérieur notamment face aux entreprises et aux collectivités territoriales. Cinq pôles (business, citoyenneté, innovation, culture, sport) regroupent les 16 associations d'élèves de l'ECM.

Les services communs au sein et entre établissements – les services universitaires des activités physiques et sportives d'Aix-Marseille (SUAPS) et le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) - contribuent par ailleurs fortement à la mise œuvre des politiques sur l'ensemble du périmètre AMPM.

Annexe : liste des fiches-actions du SAQVEPS d'AMPM et du CROUS A-M-A

	Page
<p>Conforter les actions mises en place en matière de logement étudiant et mieux anticiper les besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-action L1 : poursuivre les actions engagées en matière de développement du parc de logements étudiants ; - Fiche-action L2 : mettre en place un dispositif d'observation de la demande de logements étudiants, du calibrage des besoins, et de l'identification d'opportunités de création de logements supplémentaires ; - Fiche-action L3 : Informer sur l'offre alternative privée de logements étudiants proposée à des tarifs raisonnables là où le taux de couverture en logements étudiants offerts par le CROUS ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins 	<p>16</p> <p>17</p> <p>18</p>
<p>Faciliter la mobilité des étudiants entre les différents sites d'AMPM</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-action M1 : améliorer l'information à l'étudiant en mettant en œuvre des dispositifs informationnels à l'échelle du site portant sur les diverses modalités de déplacement mises à disposition entre chaque site ; - Fiche-action M2 : organiser des échanges réguliers sur la question des transports entre les établissements du site AMPM et les partenaires institutionnels (communes, départements, région) ; renforcer l'utilisation des transports en commun et optimiser l'offre tarifaire en relation avec les partenaires institutionnels du site ; - Fiche-action M3 : lancer une étude d'opportunité concernant la mise en place d'un site de co-voiturage à l'attention des usagers et personnels d'AMPM en tenant compte des premières expériences menées à AMU dans ce domaine et des initiatives développées à l'échelle nationale. 	<p>19</p> <p>20</p> <p>21</p>
<p>Renforcer et professionnaliser l'encadrement sanitaire et social des étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-action S1 : déployer à l'échelle de l'ensemble du site des évènements d'information et de sensibilisation associant santé/sport et bien-être ; - Fiche-action S2 : étendre le principe du dispositif RESAMU aux partenaires du site ; - Fiche-action S3 : harmoniser les dispositifs d'information, d'identification et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ; aiguiller de manière plus satisfaisante les étudiants vers les relais de proximité susceptibles de leur proposer les services adaptés : logement, accompagnement... - Fiche-action S4 : mieux appréhender les situations sociales et financières des étudiants internationaux en demande d'inscription sur un des sites AMPM ; - Fiche-action S5 : poursuivre et amplifier les actions engagées en matière d'accueil des étudiants internationaux ; - Fiche-action S6 : renforcer l'information à l'étudiant en matière d'offres d'emplois compatibles avec les études (emplois étudiants au sens du décret n° 2017-963 du 10 mai 2017, jobs étudiants...). 	<p>22</p> <p>23</p> <p>24</p> <p>25</p> <p>27</p> <p>28</p>

Décloisonner la vie associative, culturelle et sportive des étudiants	
- Fiche-action V1 : recenser/afficher et mettre à jour l'ensemble des associations étudiantes du site AMPM ;	29
- Fiche-action V2 : harmoniser les dossiers de demande de soutien aux initiatives étudiantes entre les différentes partenaires du site d'une part (les dossiers FSDIE) et le CROUS A-M-A d'autre part (les dossiers « Culture-Actions ») ;	30
- Fiche-action V3 : attribuer des « prix » pour les meilleurs projets étudiants (FSDIE projets et « Culture-actions ») culturels, sportifs et humanitaires du site ; prévoir à cet égard la mise en place d'une commission <i>ad hoc</i> inter-établissement ;	31
- Fiche-action V4 : produire un calendrier annuel des événements culturels communs aux différents sites de l'association AMPM et au CROUS A-M-A ;	32
- Fiche-action V5 : rendre itinérantes certaines expositions entre les divers sites d'AMPM ;	33
- Fiche-action V6 : harmoniser le statut d'artiste de haut-niveau entre les différents partenaires du site ;	34
- Fiche-action V7 : faciliter les parcours d'études et l'accompagnement des sportifs et des artistes de haut-niveau ;	35
- Fiche-action V8 : organiser un événement sportif ouvert à l'ensemble des étudiants du site ;	36
- Fiche-action V9 : pérenniser le jeu d'entreprises « Business Game by night » mis en place durant l'année 2016.	37

Fiche-action L1

Nom du projet	Poursuivre les actions engagées en matière de développement de logement social étudiant
Contexte	Le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon a mené une action énergique au cours de la décennie en cours afin d'augmenter de manière significative l'offre de logements étudiants dans les trois villes universitaires de l'académie. Toutefois, la pression reste encore forte en période de rentrée en particulier, même si elle est plus ciblée selon les secteurs. L'action menée précédemment s'inscrivait dans le cadre du plan 40 000 logements, celle en cours et à venir dans le cadre du plan 60 000.
Objectifs	<p>1) Poursuivre et achever les projets planifiés, qui doivent permettre la construction de 531 nouvelles places Deux projets sont entrés en phase opérationnelle, le 3° est en programmation : Avignon : Alauzen/Pasteur à Avignon (81 logements et 85 places) : fin 2018 Aix-en Provence : la Pauliane (296 studios) : 2020 Marseille : Luminy (150 places) : 2021</p> <p>2) Mener des actions concertées avec les collectivités pour identifier de nouvelles opportunités foncières et poursuivre les constructions sur les zones en tension La poursuite du développement de logement social étudiant dans les zones en tension passe par la mise à disposition de foncier gratuit ou très bon marché afin de permettre le lancement de nouveaux projets : l'Etat dispose d'une réserve foncière sur le campus Jean-Henry Fabre à Avignon qui pourra permettre la construction d'une deuxième tranche de logements sur ce campus si le besoin en est avéré. En revanche, aucun foncier n'est disponible sur Marseille-centre où le développement universitaire rend indispensable la construction de logements bon marché, alors que les résidences privées à coût très élevé sont nombreuses dans le secteur. De même, à Aix-en-Provence, les fortes tensions sur le marché immobilier privé rendent la poursuite des efforts nécessaires. Seule une action concertée des EPSCP avec le CROUS permettra, dans le cadre du CPER ou d'autres dispositifs de mobilisation des pouvoirs publics, de bénéficier-d'opportunités nouvelles.</p>
Bénéfices attendus et livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse accrue à la demande étudiante, possibilité de peser sur les prix dans le secteur privé par un rapport demande/offre moins favorable aux propriétaires. - Réduction (indirecte) du taux d'échec par la diminution du besoin au recours au travail salarié. Possibilité également de peser sur les collectivités locales afin de réserver dans leur politique d'aménagement urbain des fonciers peu coûteux permettant la création de nouveaux logements sociaux pour les étudiants.
Indicateurs	Logements sociaux neufs effectivement livrés à chaque rentrée. Foncier mis à disposition pour le développement de nouveaux programmes
Calendrier	Durée du contrat de site
Porteur	Crous

Fiche-action L2

Nom du projet	Mettre en place un dispositif d'observation de la demande de logements étudiants, du calibrage des besoins, et de l'identification d'opportunités de création de logements supplémentaires.
Contexte	La période rentrée universitaire est chaque année l'occasion de déplorer à juste titre l'insuffisance de logements en général sur le territoire. Six mois plus tard, bien avant la fin de l'année universitaire, tous les bailleurs disposent de logements vacants. La réalité de la demande et du besoin est donc évolutive dans le temps.
Objectifs	Le CROUS dispose d'une vision précise de la demande de logements étudiants dans son propre parc, qu'il peut analyser par site (ville, campus) sur la base de la demande formulée et traitée à la fin juin précédant la rentrée. Ces données ne suffisent pas à analyser la réalité de la demande sociale, et une évaluation de la demande non satisfaite à la fin du mois d'août compléterait utilement cette approche. L'objectif serait de mettre en place un dispositif d'observation élargi, en y associant les agences d'urbanisme, services de l'Etat en charge de la politique du logement (DDT) et autres bailleurs sociaux gérant directement du logement.
Bénéfices attendus et livrables	Disposer d'une analyse plus fine et pertinente des besoins, mieux cibler les zones en réelle tension et où la poursuite du développement de logements sociaux est indispensable, afin de répondre au mieux aux besoins du public étudiant dans le cadre d'une politique de développement urbain maîtrisée et partagée par tous les acteurs (établissements, CROUS, Etat, collectivités). Cette analyse pourra servir dans le cadre de la préparation de l'éventuel futur CPER.
Indicateurs	Taux de demandes satisfaites par campus à la fin juin, de pression à la fin août dans le parc CROUS ; données identiques chez les bailleurs sociaux gestionnaires de logements étudiants.
Calendrier	Sur la base des données de la rentrée 2018, mise en place de données consolidées dans les mois suivants et du dispositif d'analyse avec les partenaires à compter de la fin 2018
Porteur	CROUS en liaison avec les agences d'urbanisme. Autres acteurs : services de l'Etat (DDT), établissements

Fiche-action L3

Nom du projet	Informé sur l'offre alternative de logements étudiants proposés à des tarifs raisonnables là où le taux de couverture en logements étudiants offerts par le CROUS ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins
Contexte	Le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon propose aux étudiants une offre très large de logement social en résidence universitaire à un prix accessible car subventionné dans les principales villes du site AMPM. Le parc de logement social a beaucoup augmenté au cours de ces dernières années, toutefois cette offre ne couvre pas l'ensemble des besoins, notamment dans les villes où il n'existe pas de résidence CROUS, ou dans les sites où la pression est forte, surtout en période de rentrée.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner davantage les étudiants dans leur recherche de logement - Proposer plusieurs alternatives de logement aux étudiants qui n'ont pas la possibilité ou le souhait d'accéder à une résidence du CROUS - Mieux communiquer sur l'offre alternative existante adaptée aux étudiants (Lokaviz, Studapart, etc.) - Mieux communiquer sur les aides au logement (CAF, aides pour la caution, etc.)
Bénéfices attendus et livrables	Réponse accrue à la demande étudiante. Simplification et sécurisation de la recherche de logement pour l'étudiant.
Indicateurs	Nombre de dispositifs. Nombre d'offres. Nombre de demandes. Questionnaire de satisfaction auprès des étudiants à propos des alternatives conseillées (plateformes spécialisées de recherche de logement étudiants par exemple).
Calendrier	Durée du contrat de site
Porteur	Les partenaires d'AMPM

Fiche-action M1

Nom de l'action	Améliorer l'information à l'étudiant en mettant en œuvre des dispositifs informationnels à l'échelle du site portant sur les diverses modalités de déplacement mises à disposition entre chaque site
Contexte	Le périmètre AMPM regroupe un grand nombre de sites d'enseignement plus ou moins accessibles en transport en commun, plus ou moins distants des grands centres urbains et des résidences universitaires du CROUS. Les déplacements vers ces sites peuvent occasionner des frais et des temps de transport importants pour les étudiants comme en témoigne la récente étude académique sur les conditions de vie étudiante. A cause de contraintes liées aux capacités d'accueil et/ou aux infrastructures pédagogiques, de nombreux étudiants sont de surcroît amenés à se déplacer entre plusieurs sites d'enseignement à l'intérieur d'une même journée. Dans ce contexte, il apparaît que l'information sur les modalités de transport vers les sites d'AMPM (et entre sites) et sur les tarifs en vigueur est à la fois hétérogène et dispersée. En début de semestre, l'étudiant est conduit à devoir se renseigner auprès de multiples guichets pour organiser ses transports.
Objectifs	Réaliser des supports d'information adaptés qui renseignent l'étudiant sur les modalités d'accès aux différents sites d'AMPM et sur les tarifs pratiqués. L'information s'enrichira progressivement grâce aux actions menées en collaboration avec nos partenaires institutionnels.
Bénéfices attendus et livrables	Permettre aux étudiants d'AMPM de se déplacer à moindre coût et d'accéder dans un temps raisonnable aux différents sites d'AMPM.
Indicateurs	Nombre et variété des supports proposés Evaluation de la satisfaction des étudiants concernant ces supports
Calendrier	A partir de l'année 2018
Porteur	En concertation avec l'ensemble des partenaires d'AMPM et le CROUS A-M-A. Les directions/services communication des différents établissements seront associés à cette action.

Fiche-action M2

Nom de l'action	Organiser des échanges réguliers sur la question des transports entre les établissements du site AMPM et les partenaires institutionnels locaux (communes, départements, région) ; renforcer l'utilisation des transports en commun et optimiser l'offre tarifaire en relation avec les partenaires institutionnels du site.
Contexte	<p>L'évolution de la carte des formations et de son déploiement sur les sites AMPM impacte chaque année la mobilité des étudiants entre les différents sites. Certains trajets peuvent s'avérer longs et/ou coûteux et/ou très congestionnés aux heures de pointe. Les difficultés ne sont parfois que passagères mais peuvent également être durables.</p> <p>De nombreuses et notables améliorations ont déjà été apportées aux réseaux de transport avec notamment la mise en place de ligne de bus dédiées permettant (ou qui permettront à très court terme) d'accéder facilement à certains sites d'AMPM. Ces améliorations ont pu être réalisées grâce à une concertation étroite entre les acteurs universitaires, les pouvoirs publics et les régies de transport. S'agissant des tarifs de transport en commun, plusieurs réunions ont par exemple été organisées entre la cellule du développement durable d'AMU et la direction de la SNCF pour la mise en place d'un « pack étudiant » (train, RTM, Aix-en-bus, Carreize, location de vélo et de voiture) permettant aux étudiants de faire une économie allant jusqu'à près de 80 euros sur l'ensemble de l'offre. Des initiatives similaires ont été entreprises par d'autres partenaires AMPM.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des échanges réguliers entre les partenaires AMPM et le CROUS d'A-M-A d'une part et les partenaires institutionnels ainsi que les régies de transport en commun d'autre part afin de sensibiliser les pouvoirs publics sur les difficultés de transport passagères ou durables des étudiants et rechercher des solutions. - Rechercher les tarifs les plus avantageux pour les étudiants d'AMPM. - Faire en sorte de permettre aux étudiants de substituer progressivement dans leurs habitudes de mobilité, les transports en commun aux moyens de transports individuels motorisés.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Assurer pour l'étudiant une plus grande facilité de mobilité pour accéder aux sites d'AMPM à des tarifs modérés.</p> <p>Favoriser leur déplacement en transport en commun</p>
Indicateurs	<p>Nombre de réunions organisées</p> <p>Nombre de nouveaux dispositifs mis en place</p>
Calendrier	A partir de l'année 2018
Porteur	En concertation avec l'ensemble des partenaires d'AMPM et le CROUS A-M-A

Fiche-action M3

Nom du projet	Etude d'opportunité concernant la mise en place d'un site de co-voiturage à l'attention des usagers et personnels d'AMPM
Contexte	<p>L'évolution de la législation en matière de développement durable (Grenelle de l'environnement, loi de la transition énergétique pour une croissance verte...) ainsi que les schémas nationaux et internationaux (SNTEDD, SEDD, ODD..) incitent les institutions à s'inscrire dans une démarche durable.</p> <p>La nécessité d'agir sur tous les leviers permettant de diminuer les émissions de CO₂ apparaît clairement sur le territoire régional. A ceci s'ajoute les forts embouteillages observés à Marseille et au-delà.</p> <p>Une étude récente de l'Université de Marseille a démontré que 74 % des émissions de gaz à effet de serre sont dues au déplacement.</p> <p>Aix-Marseille Université, forte de son expérience passée dans le domaine du co-voiturage, souhaite s'associer aux autres établissements AMPM et au CROUS d'Aix-Marseille-Avignon afin de réfléchir à un outil adapté au public (usagers et personnels) et aux contraintes liées aux sites divers de la formation (formation multi-sites)...</p> <p>Ce démarche s'appuiera également sur les expériences nationales sur le co-voiturage actuellement en cours par plusieurs plate-forme de co-voiturage.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les auto-solistes - Modifier les habitudes de mobilité des individus dans le cadre de la transition énergétique
Bénéfices attendus et livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les gaz à effet de serre - Favoriser la convivialité - Développer le sentiment d'appartenance à l'établissement
Indicateurs	<p>Nombre de km parcourus en covoiturage</p> <p>CO₂ économisé</p> <p>Nombre de voitures et de passagers inscrits sur le site</p>
Calendrier	Mise en œuvre à partir de 2018
Porteur	Aix-Marseille Université en collaboration avec les autres partenaires AMPM et le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon

Fiche-action S1

Nom du projet	Déployer à l'échelle de l'ensemble du site des évènements d'information et de sensibilisation associant santé/sport et bien-être
Contexte	Le constat de l'existence et de la présence dans les établissements d'usagers en prise avec des difficultés sociales et de santé croissantes est partagé par tous. Chacun œuvre selon ses propres dispositifs et missions. L'amélioration des conditions de vie des étudiants passe d'abord par une sensibilisation aux conduites à risque en matière d'addiction, de santé, d'alimentation et d'information. Les partenaires du site souhaitent ensemble améliorer les dispositifs de sensibilisation et organiser un événement commun en liaison avec le CROUS et le SIUMPPS.
Objectifs	Améliorer l'information et la communication auprès des étudiants. Recenser et connaître les pratiques de chacun des membres du site. Organiser un événement commun à l'échelle du site AMPM.
Bénéfices attendus et livrables	Sensibiliser les étudiants en matière de prévention. Communiquer sur l'association AMPM et sur les établissements partenaires. Développer chez l'étudiant un sentiment d'appartenance à l'association AMPM. Livrable : diffusion sur les sites web dédiés.
Indicateurs	Recensement du nombre de partenaires extérieurs participant à l'évènement. Recensement du nombre de participants étudiants prenant part à l'évènement. Questionnaire de satisfaction auprès des participants
Calendrier	Démarrage durant l'année 2018
Porteur	Concertation avec tous les partenaires AMPM et le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon

Fiche-action S2

Nom du projet	Etendre le principe du dispositif RESAMU aux partenaires du site
Contexte	<p>La prévention en matière de soins de santé est une préoccupation forte des établissements du site AMPM.</p> <p>RESAMU constitue un réseau de médecins généralistes de proximité pour les étudiants d'Aix Marseille Université regroupant environ 50 praticiens sur les 8 principaux sites de l'université: Aix-en-Provence, Marseille, Arles, Aubagne, Digne-les-Bains, Gap, La Ciotat et Salon-de-Provence. Il assure aux étudiants l'accès aux soins auprès de médecins pratiquant des tarifs de secteur 1 et le tiers payant.</p> <p>Le dispositif RESAMU est aujourd'hui porté par le SIUMPPS, qui assure par ailleurs la médecine de prévention des étudiants d'Avignon, de l'ECM et de l'IEP.</p> <p>La mise en place de ce dispositif a nécessité de recueillir en amont l'aval des conseils.</p> <p>Les établissements du site AMPM souhaitent s'inspirer du dispositif mis en place par AMU et l'étendre à leurs étudiants.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer à tous les étudiants, et surtout aux plus fragiles, l'accès aux soins de santé. - Orienter les étudiants dans le parcours de santé et le suivi éventuel.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Permettre aux étudiants d'accéder librement aux coordonnées d'un réseau de médecins généralistes pratiquant des tarifs de consultation de secteur 1,</p> <p>Optimiser l'accès aux soins primaires pour les étudiants, particulièrement ceux en situation de précarité.</p> <p>Compléter les dispositifs en matière de santé et de bien-être étudiants proposés par les établissements du site.</p>
Indicateurs	<p>Nombre de médecins engagés dans le réseau</p> <p>Nombre d'étudiants ayant accédé aux soins</p>
Calendrier	A partir de l'année 2018
Porteur	Coordination assurée par Aix-Marseille Université

Fiche-action S3

Nom du projet	Harmoniser les dispositifs d'information, d'identification et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap
Contexte	<p>La loi ESR du 22 juillet 2013 rend obligatoire l'établissement d'un Schéma Directeur en matière de politique du handicap dans les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche.</p> <p>Le nombre d'étudiants déclarés en situation de handicap accédant à l'enseignement supérieur a très fortement augmenté ces dernières années ; à titre d'illustration, celui-ci a doublé en 5 ans au sein d'Aix-Marseille Université.</p> <p>Face à ce contexte, chaque établissement s'est adapté et met en œuvre ses propres dispositifs d'information, d'identification et d'accompagnement qu'il convient désormais de partager et d'harmoniser à l'échelle du site.</p>
Objectifs	Améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants en situation de handicap.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Renforcer la coopération entre les établissements afin d'identifier les dispositifs les plus pertinents.</p> <p>Améliorer l'accompagnement mis en place dans les établissements du site.</p> <p>Favoriser l'accès à un logement adapté des étudiants en situation de handicap.</p>
Indicateurs	<p>Nombre d'étudiants en situations de handicap accompagnés.</p> <p>Nombre d'étudiants en situation de handicap logés.</p> <p>Questionnaire de satisfaction des étudiants en situation de handicap accompagnés.</p>
Calendrier	A partir de l'année 2018
Porteur	En concertation avec les partenaires d'AMPM et le CROUS Aix-Marseille-Avignon

Fiche-action S4

<p>Nom du projet</p>	<p>Mieux appréhender les situations sociales et financières des étudiants internationaux en demande d'inscription sur un des sites AMPM</p>
<p>Contexte</p>	<p>Le public des étudiants internationaux est pluriel, dans toutes ses dimensions, y compris sociales : hormis le désir d'étudier en France, rien de commun entre le doctorant bénéficiant d'une bourse de thèse, le boursier du gouvernement français, plus généralement tous les étudiants disposant d'un financement d'études stable et suffisant, et des étudiants en situation de grande précarité du fait de l'absence d'un réel financement d'études. La réglementation relative au séjour d'étudiants étrangers exige qu'ils disposent d'un financement mensuel régulier de 615 € : ces données sont difficiles à contrôler effectivement et, mises en œuvre de façon drastique, entraîneraient une forte diminution du nombre d'étudiants internationaux. Cependant, les ambitions des établissements ne visent pas à accueillir un grand nombre d'étudiants en situation de précarité avérée, et le CROUS n'a ni la mission ni les moyens d'assurer le financement des études d'étudiants qui ne relèvent pas du dispositif des bourses sur critères sociaux pour les étudiants nationaux.</p> <p>La question touche peu les établissements de l'association qui recrutent sur la base d'une sélection, elles sont en revanche prégnantes pour les universités.</p> <p>Le sujet dépasse largement les missions et prérogatives des EPSCP et des CROUS, elle ne peut pas pour autant être ignorée ; il convient toutefois de se doter d'objectifs atteignables.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>1) Mieux documenter le sujet en disposant de données chiffrées historicisées et identifiant mieux les origines des étudiants en difficultés</p> <p>Le phénomène décrit ci-dessus n'a pas été sérieusement documenté à ce jour et n'a en tout cas pas donné lieu à la production de données communiquées par le CROUS aux établissements. Les étudiants qui s'adressent au service social pour une aide à leur financement d'études huit semaines ou moins après leur arrivée sur le territoire relèvent manifestement de situations que l'on peut qualifier de précaires. Les assistantes sociales les connaissent puisqu'ils s'adressent à elles. Dans le strict respect de la confidentialité du travail des assistantes sociales et de l'anonymat des étudiants, il est possible de dresser un bilan chiffré des situations rencontrées en identifiant les aires géographiques d'origine, les cursus concernés et niveaux d'études.</p> <p>2) Améliorer l'information des étudiants en amont de leur venue</p> <p>L'information des étudiants en amont doit être améliorée, afin que l'étudiant soit parfaitement informé des réalités économiques et financières qui l'attendent. Des informations pratiques précises peuvent être transmises par voie dématérialisée lorsque l'étudiant candidat est encore à l'étranger.</p> <p>3) Travailler à la mise en place de solutions pour réduire le phénomène de précarité de certains étudiants internationaux</p> <p>Réduire le phénomène de précarité de ces étudiants peut s'entendre de deux manières : cela peut se faire en amont de l'arrivée au moment du choix des dossiers des étudiants admis à venir étudier sur place, ou, lorsqu'ils sont sur place, par la recherche de solutions pratiques.</p>

Objectifs (suite)	<p>Pour le premier point, le sujet est surtout d'ordre académique : il s'agit par exemple de s'assurer de l'adéquation entre le niveau académique et l'âge du candidat à recruter. Pour les étudiants arrivés sur place, les solutions ne sont pas simples, s'ils sont de fait dépourvus de financement : la recherche d'un job s'avère plus difficile que prévu, le travail au noir est largement répandu et ces conditions ne sont pas propices à la réussite. Leur donner un accès privilégié à certains jobs dans les établissements et au CROUS ? Les orienter vers des associations caritatives ?</p> <p>4) Sensibiliser davantage le MAE à cette problématique</p>
Bénéfices attendus et livrables	<p>Prise de conscience du phénomène en vue d'une réduction du nombre d'étudiants en situation de précarité. Etude documentée sur le sujet, document d'information concis et à portée pratique, etc</p>
Indicateurs	<p>Données chiffrées relatives aux nombres d'étudiants concernés chaque année. Détail par composantes et années d'études et par aires géographiques</p>
Calendrier	<p>Dès 2018</p>
Porteur	<p>CROUS et établissements (universités) : VP délégués à la vie étudiante, VP Formation, VP RI, DG du CROUS, DVE, service social</p>

Fiche-action S5

Nom du projet	Poursuivre et amplifier les actions engagées en matière d'accueil des étudiants internationaux
Contexte	<p>L'ensemble des membres de l'association et le CROUS proposent tous, dans le cadre de leurs missions, des dispositifs d'accueil des étudiants dont certains bénéficient à des populations spécifiques telles que les étudiants internationaux.</p> <p>A ce titre, sur certains campus du périmètre AMPM, des guichets uniques sont instaurés notamment en période de rentrée universitaire afin d'aider et de simplifier les démarches des étudiants internationaux (titre de séjour, aide au logement, ...). Sur d'autres campus, d'autres modalités sont mises en place (exemple : sur Avignon, créneaux banalisés au profit des étudiants étrangers pour l'accueil auprès des services de la Préfecture).</p>
Objectifs	<p>Poursuivre les actions en centrant les efforts sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accueil des étudiants internationaux - Simplifier les démarches des étudiants - Développer les services offerts aux étudiants - Renforcer le lien entre les établissements et le CROUS
Bénéfices attendus et livrables	<p>Développer les services présents au sein des guichets uniques Améliorer la communication auprès des étudiants sur les dispositifs d'accompagnement spécifiques</p>
Indicateurs	<p>Nombre de dispositifs d'accueil existants Nombre d'étudiants ayant fréquenté les guichets Questionnaire de satisfaction des étudiants</p>
Calendrier	A partir de la rentrée universitaire 2018/2019
Porteur	Action déployée en coordination avec tous les partenaires AMPM, le CROUS Aix-Marseille-Avignon et le CROUS Nice-Toulon

Fiche-action S6

Nom du projet	Renforcer l'information à l'étudiant en matière d'offres d'emplois compatibles avec les études (emplois étudiants au sens du décret n° 2017-963 du 10 mai 2017, jobs étudiants...)
Contexte	<p>L'enquête menée par l'observatoire national de la vie étudiante en 2016 relève que près de 50% des étudiants déclarent avoir exercé au moins une activité rémunérée durant l'année universitaire.</p> <p>Le Plan national de la vie étudiante fixe comme objectif le développement d'une offre d'emplois étudiants de qualité sur les campus ainsi que la valorisation et la reconnaissance des compétences acquises par les étudiants salariés. Le décret du 10 mai 2017 propose des évolutions règlementaires permettant aux Crous de recourir à des emplois étudiants et élargit les missions qui peuvent leur être dévolues. Il permet par ces évolutions et plusieurs autres compléments de répondre aux objectifs fixés par le PNVE.</p> <p>Fort de ce constat, faciliter la mise en relation entre l'étudiant et les offres d'emplois, d'une part, et développer une base de données proposant des offres compatibles avec les emplois étudiants, d'autre part, constituent une priorité pour les membres de l'association et le CROUS A-M-A.</p> <p>La reconnaissance et la valorisation des compétences acquises par les étudiants salariés des membres de l'association et du CROUS leur seront proposées.</p> <p>Les étudiants ayant besoin de travailler pour compléter le financement de leurs études, se tournent également vers des petits jobs et les recherches d'emplois s'avèrent souvent longues et difficiles. Les CROUS ont développé depuis plusieurs années un outil en ligne « Jobaviz » qui permet de collecter les offres d'emplois et de proposer lesdites offres aux étudiants.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants - Aider les étudiants dans leurs démarches et leurs recherches d'emplois - Se doter d'une base de données en offre d'emplois permettant de satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs - Publier les offres des membres de l'association et du Crous sur Jobaviz et les sites web des établissements - Valoriser et reconnaître les compétences acquises par les étudiants salariés
Bénéfices attendus et livrables	<p>Développer le nombre d'offres d'emplois compatibles avec les rythmes universitaires et les valoriser</p> <p>Renforcer les synergies entre les établissements afin de mettre en commun les offres de jobs étudiants</p>
Indicateurs	<p>Nombre d'offres d'emplois recensées sur Jobaviz</p> <p>Nombre d'offres d'emplois étudiants proposés par les établissements et publiés sur Jobaviz et les sites web des établissements</p> <p>Nombre de partenariats formalisés avec des employeurs</p> <p>Taux de satisfaction des étudiants sur leur job étudiant mesuré dans une enquête en ligne</p> <p>Nombre d'étudiants salariés par les membres de l'association ou le Crous impliqués dans une valorisation et/ou une reconnaissance des compétences acquises</p>
Calendrier	A partir de 2018
Porteur	CROUS Aix-Marseille Avignon

Fiche-action V1

Nom du projet	Recenser/afficher et mettre à jour l'ensemble des associations étudiantes du site AMPM
Contexte	<p>L'activité des associations étudiantes est très forte sur les différents établissements d'AMPM avec plus de 200 associations actuellement recensées. Toutefois, l'implication des associations et leurs initiatives sont circonscrites sur leur seul établissement. Leur identification par établissement est annuellement difficile eu égard au renouvellement annuel des bureaux, à l'éclatement des sites géographiques et à leur relation plus ou moins forte avec l'établissement (demandes de subventions, de financements FSDIE, hébergement existant ou non...).</p> <p>On note par ailleurs que les associations de chaque membre de l'association n'ont pas ou peu de contact entre elles.</p>
Objectifs	<p>Pour chaque membre, il s'agit d'établir annuellement le nombre d'associations domiciliées et hébergées afin de disposer d'éléments chiffrés, actualisés et susceptibles d'être croisés afin de favoriser les liens entre associations étudiantes et d'enrichir les initiatives croisées.</p> <p>Pour les associations, il leur serait bénéfique de connaître les activités de leur(s) homologue(s) rattachés aux autres membres de l'association afin de conduire des projets communs en valorisant les compétences de chacun.</p> <p>Pour le site AMPM, la connaissance fine de ses associations permettrait (1) de décloisonner les initiatives étudiantes et/ou associatives, (2) de valoriser celles-ci via les sites web des membres et (3) de mobiliser plus largement les associations lors d'évènements phares du site AMPM visant à échanger, partager et découvrir toutes les initiatives étudiantes et/ou associatives.</p>
Bénéfices attendus et livrables	<p>Recensement, actualisation et consolidation des associations domiciliées et/ou hébergées et/ou actives sur le site AMPM.</p> <p>Production d'une liste mise à disposition sur les sites web dédiés par les membres de l'association et le CROUS.</p>
Indicateurs	Nombre d'actualisations infra-annuelles du fichier des associations AMPM
Calendrier	A partir de l'année universitaire 2018/2019
Porteur	En collaboration avec tous les acteurs du site : partenaires AMPM et CROUS

Fiche-action V2

Nom du projet	Harmoniser les dossiers de demande de soutien aux initiatives étudiantes entre les différents partenaires du site d'une part (les dossiers FSDIE) et le CROUS A-M-A d'autre part (les dossiers « Culture-Actions »)
Contexte	<p>L'activité des associations étudiantes est très dynamique sur les différents établissements d'AMPM. De nombreux projets sont présentés dans les domaines de la culture, de la solidarité, du social, de l'humanitaire, du sport ... auprès des commissions de financement du FSDIE présentes dans chaque établissement universitaire. Le CROUS Aix-Marseille Avignon, par l'intermédiaire du dispositif « Culture-Actions », apporte également un support financier aux projets étudiants dans le champ culturel.</p> <p>Or, si l'objectif de soutien à l'initiative étudiante est identique pour tous les partenaires, les procédures sont distinctes, notamment en ce qui concerne le dossier de demande de financement. Celui-ci est différent d'une part entre établissements et, d'autre part, entre les établissements et le CROUS. Le dossier peut donc faire l'objet d'une harmonisation sans que les critères d'évaluation de chaque commission FSDIE et « Culture-Actions » en soient affectés.</p>
Objectifs	<p>Simplifier et harmoniser les démarches des étudiants et/ou des associations étudiantes en établissant un dossier commun de financement entre les établissements et le CROUS. Les étudiants bénéficieront d'une rédaction facilitée des demandes en disposant tous des mêmes informations et d'un accès clarifié à ces dispositifs.</p> <p>Pour le site AMPM et le CROUS A-M-A, il s'agit d'améliorer la visibilité des nombreuses actions mises en œuvre par les associations étudiantes du site. Plus largement, il s'agit de mettre en avant le fait qu'AMPM et le CROUS valorisent fortement et fédèrent les initiatives étudiantes et/ou associatives en les soutenant financièrement via les dispositifs du FSDIE et de « Culture – actions ».</p>
Bénéfices attendus et livrables	Production d'un dossier de financement de l'initiative étudiante commun au CROUS et aux partenaires AMPM
Indicateurs	<p>Nombre de partenaires ayant adopté le dossier unique à la rentrée 2018-2019</p> <p>Nombre de dossiers uniques déposés par les étudiants et/ou associations étudiantes en 2018-2019.</p>
Calendrier	Rentrée 2018-2019
Porteur	Concertation entre les partenaires pilotée par les vice-présidents délégués à la vie étudiante, les vice-présidents étudiants et la direction du CROUS A-M-A

Fiche-action V3

Nom du projet	Attribuer des « prix » pour les meilleurs projets étudiants (FSDIE projets et « Culture-actions ») culturels, sportifs et humanitaires du site ; prévoir à cet égard la mise en place d'une commission ad hoc inter-établissement
Contexte	L'activité des associations étudiantes est forte sur les différents établissements d'AMPM. De nombreux projets sont financés par les établissements et le CROUS A-M-A dans les domaines associatifs, culturels, sportifs et humanitaires. Chaque année des projets étudiants particulièrement innovants et/ou ambitieux émergent au sein de chaque établissement ; aujourd'hui, ces projets ne bénéficient pas d'un éclairage élargi au site AMPM.
Objectifs	Mettre en place une cérémonie annuelle de remise de prix pour les meilleurs projets étudiants à l'échelle d'AMPM.
Bénéfices attendus et livrables	Valoriser l'engagement des étudiants et de leurs associations en mettant en avant les meilleurs projets étudiants du site AMPM Renforcer le sentiment d'appartenance au site AMPM Accroître la visibilité d'AMPM et du CROUS A-M-A en créant un évènement « phare » annuel.
Indicateurs	Nombre de projets récompensés Nombre de cérémonies de remise de récompenses organisées.
Calendrier	A partir de janvier 2018
Porteur	Organisation à définir en concertation avec les vice-présidents délégués à la vie étudiante, les vice-présidents étudiants et la direction du CROUS A-M-A.

Fiche-action V4

Nom du projet	Produire un calendrier annuel des évènements culturels communs aux différents sites de l'association AMPM et au CROUS A-M-A
Contexte	Un nombre très important de projets culturels étudiants sont menés à bien sur les différents sites AMPM. Ces évènements culturels ne sont pas connus au-delà de leur établissement de rattachement.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte que les usagers disposent d'une information globale des évènements culturels créés par les étudiants et développés sur les différents sites. - Renforcer le sentiment d'appartenance au site AMPM - Accroître la visibilité d'AMPM et du CROUS A-M-A
Bénéfices attendus et livrables	<p>Communication améliorée relative aux évènements culturels initiés par les étudiants d'AMPM</p> <p>Diffusion sur les sites multimédias dédiés.</p> <p>Augmentation du nombre des participants à ces évènements</p>
Indicateurs	<p>Nombre de participants aux évènements culturels étudiants</p> <p>Nombre de consultations des sites dédiés.</p>
Calendrier	A partir de l'année 2018

Fiche-action V5

Nom du projet	Rendre itinérantes certaines expositions entre les divers sites d'AMPM et des CROUS
Contexte	<p>Les membres de l'association et le CROUS ont tous pour mission de promouvoir une vie culturelle et une animation des sites universitaires. Dans ce cadre, ils reçoivent dans leurs locaux des expositions à destination des usagers et des personnels des établissements.</p> <p>L'activité des associations étudiantes est forte sur les différents établissements d'AMPM. Toutefois lorsqu'un projet étudiant se déroule sur un site, un campus, il ne concerne que l'établissement dont ressort l'étudiant et/ou l'association étudiante.</p> <p>Ces manifestations sont donc déployées sur un nombre de sites restreint. Un accord entre les partenaires pourrait permettre de multiplier le nombre de bénéficiaires de ces manifestations.</p>
Objectifs	<p>Définir une procédure simple afin de permettre aux expositions de devenir itinérantes</p> <p>Mettre en place un référent par établissement et CROUS pour accueillir les événements.</p>
Bénéfices attendus et livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le déplacement des événements (essentiellement des expositions) sur les différents sites et campus des établissements et du CROUS. - Permettre à tous les étudiants d'AMPM d'accéder à ces expositions. - Valoriser les initiatives des étudiants/associations étudiantes en matière culturelle - Assurer une animation des campus et/ou lieux de vie étudiante - Renforcer le partenariat / développer les échanges des établissements en matière culturelle
Indicateurs	Nombre d'expositions itinérantes au sein d'AMPM
Calendrier	A partir de l'année universitaire 2018/19
Porteur	Organisation à définir en concertation avec les partenaires du site AMPM et du CROUS A-M-A

Fiche-action V6

Nom du projet	Harmoniser le statut d'artiste de haut-niveau entre les différents partenaires du site
Contexte	<p>Les partenaires de l'association souhaitent mener une politique volontariste d'accueil et de soutien à la réussite universitaire des étudiants qui poursuivent une pratique artistique pendant leur scolarité. Plusieurs établissements du site ont mis en place un statut d'artiste de haut niveau permettant un accompagnement et des aménagements de cursus. Contrairement au statut de sportif de haut niveau, le statut d'artiste de haut niveau n'a pas de reconnaissance nationale et les critères pris en compte pour attribuer ce statut sont plus ou moins exigeants, selon l'établissement.</p> <p>Les partenaires de l'association souhaitent se concerter et harmoniser les critères pour proposer un statut et un cadre commun à tous les étudiants du site AMPM.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les établissements, améliorer la concertation et parvenir à définir un statut d'artiste de haut niveau basé sur des critères et une procédure d'attribution homogène ; - Pour les étudiants, offrir un statut unique et un cadre homogène, voire commun aux établissements.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Renforcer la synergie entre les établissements pour parvenir à un statut unique basé sur des critères communs.</p> <p>Contribuer, le cas échéant, à la réflexion concernant une définition nationale du statut d'artiste de haut niveau.</p> <p>La faisabilité de la mise en place d'une commission commune à l'ensemble du site AMPM sera étudiée.</p>
Indicateurs	<p>Nombre de demandes</p> <p>Nombre d'étudiants artistes de haut niveau</p>
Calendrier	A partir de la rentrée 2018/19 et sur la durée du contrat de site
Porteur	Vice-présidents et chargés de mission en charge de la Culture dans les différents établissements partenaires

Fiche-action V7

Nom du projet	Faciliter les parcours d'études et l'accompagnement des sportifs et des artistes de haut-niveau
Contexte	<p>Les établissements d'enseignement de l'association accueillent des étudiants qui reçoivent le statut de sportif de haut niveau (inscrit sur la liste de haut niveau du Ministère chargé des sports) ainsi que des étudiants qualifiés d'artistes de haut niveau.</p> <p>Ce public constitue une richesse et est source de diversité pour la vie des établissements. Afin de permettre à ces étudiants de réussir dans leurs études et dans leurs activités extra-universitaires, il convient de développer un accompagnement spécifique, et en particulier de leur réserver un droit au logement dans les structures du CROUS, souvent proches de leur lieu d'études.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants qui en parallèle de leurs études pratiquent un sport ou une activité artistique à un haut niveau. - Simplifier les démarches de ces étudiants et leur apporter un accompagnement spécifique dans leur parcours d'étude. - Développer les relations des membres de l'association entre eux et avec le CROUS. - Mettre en œuvre des dispositifs communs aux membres de l'association - Sur la question du logement, identifier les étudiants concernés le plus en amont possible, afin de mettre en place une procédure qui leur garantisse un logement s'ils le souhaitent, indépendamment de leur situation sociale. Pour les sportifs de haut niveau, un travail partenarial avec la direction de jeunesse et sports faciliterait la circulation de l'information et la mise en œuvre d'un tel dispositif.
Bénéfices attendus et livrables	<p>Augmentation du nombre d'inscription du public cible dans les établissements</p> <p>Rayonnement accru des établissements d'AMPM dans le paysage universitaire régional et national</p> <p>Communication du dispositif sur les sites web des établissements</p>
Indicateurs	Nombre de logements occupés dans le cadre du dispositif
Calendrier	La rentrée 2018 peut être l'objectif pour les sportifs de haut niveau. Pour les artistes de haut niveau, la mise en œuvre opérationnelle du projet sur la question du logement est dépendante de la résolution de l'objectif de définition 'artiste de haut niveau.
Porteur	CROUS A-M-A et établissements AMPM en liaison avec la direction de jeunesse et sports pour les sportifs de haut niveau

Fiche-action V8

Nom de l'action	Organiser un évènement sportif ouvert à l'ensemble des étudiants du site
Contexte	Les services universitaires des activités physiques et sportives d'Aix-Marseille (SUAPS), les composantes et les associations étudiantes travaillent en synergie au sein de chaque établissement partenaire afin d'organiser des évènements sportifs variés. On citera par exemple le tournoi universitaire de rugby à 7 « TPM SEVEN'U » porté par l'université de Toulon et la communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée ou encore le Trophée International des Talents Etudiants (TITE), compétition sportive et artistique, organisée par le bureau des sports de la faculté des sciences du sport d'AMU. Ces évènements sportifs sont particulièrement courus par les étudiants mais restent pour l'essentiel cloisonnés entre partenaires du site.
Objectifs	Organiser un évènement sportif étudiant à l'échelle du site AMPM. Il s'agira soit d'ouvrir un évènement déjà existant au sein d'un site d'AMPM à l'ensemble des étudiants des autres sites, soit de créer un nouvel évènement.
Bénéfices attendus et livrables	Développer chez l'étudiant, au travers de cet évènement, un sentiment d'appartenance à l'association AMPM. Sensibiliser les étudiants à la pratique sportive Communiquer sur l'association AMPM et sur les établissements partenaires.
Indicateurs	Nombre d'éditions de l'évènement organisées Nombre d'équipes et d'étudiants inscrits à l'évènement Nombre d'articles de presse communiquant sur l'évènement
Calendrier	A partir du printemps 2018
Porteur	SUAPS et associations étudiantes d'AMPM volontaires.

Fiche-action V9

Nom de l'action	Pérenniser le jeu d'entreprises « Business Game by night » mis en place durant l'année 2016
Contexte	<p>AMU a été précurseur dans l'introduction de jeux d'entreprise dans les enseignements universitaires. Ces jeux d'entreprise consistent à faire gérer des entreprises virtuelles concurrentes par des étudiants. Chaque entreprise est représentée par une équipe d'étudiants qui, à partir de données diverses et d'états comptables et financiers (bilan, compte de résultat, trésorerie, ..), prend des décisions (prix de vente, publicité, production, investissement...) tout au long de la durée du jeu. Les décisions de chaque entreprise se confrontent régulièrement sur un marché virtuel simulé par ordinateur.</p> <p>Ludiques et pédagogiques, ces jeux sont particulièrement appréciés par les étudiants qui y découvrent tout à la fois le travail en équipe, la gestion du stress et les premiers rudiments de gestion d'entreprise. En outre, ces jeux sont destinés à tous les étudiants, quels que soient leur niveau d'études ou leur discipline.</p> <p>Au printemps 2016, le jeu d'entreprise « AMPM Business Game by night » a été organisé à l'attention des étudiants d'AMPM. Un centaine d'étudiants y a participé, provenant de tous les établissements partenaires d'AMPM. Cette première édition a remporté un vif succès.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Installer dans la durée ce jeu d'entreprise destiné aux étudiants d'AMPM - Communiquer sur l'association AMPM au travers d'un évènement étudiant à la fois pédagogique et ludique
Bénéfices attendus et livrables	<p>Développer chez l'étudiant un sentiment d'appartenance à l'association AMPM</p> <p>Sensibiliser les étudiants à la gestion d'entreprise.</p>
Indicateurs	<p>Nombre d'éditions du jeu organisées</p> <p>Nombre d'équipes et d'étudiants engagés dans le jeu</p> <p>Diversité des équipes engagées (établissements partenaires, composantes, disciplines)</p> <p>Nombre d'articles de presse dédiés</p>
Calendrier	En continuation de la première édition qui s'est tenue au printemps 2016
Porteur	AMU – Faculté d'économie et de gestion

MODIFICATIONS STATUT DE LA FONDATION A*MIDEX

Légende :

En rouge : **les modifications**

Avant	Après
<p>Vu le code de l'Éducation et notamment son article L. 719-12</p> <p>Vu la loi 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 et notamment son article 8</p> <p>Vu le décret n° 2008-326 du 7 avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires</p> <p>Vu le décret n° 2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille</p> <p>Vu l'arrêté du 23 septembre 2010 relatif à l'approbation du cahier des charges «Initiatives d'excellence»</p> <p>Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,</p> <p>Vu la convention du 23 septembre 2010 entre l'État et l'ANR relative au programme des Investissements d'Avenir, action« Initiatives d'Excellence»</p> <p>Vu l'appel à candidature,</p> <p>Vu le projet déposé,</p> <p>Vu la décision du jury en date du 3 février 2012,</p> <p>Vu la convention attributive d'aide no ANR-11-IDEX-0001-02 du 5 avril 2012,</p> <p>Vu la délibération statutaire du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille en date du 29 mai 2012 autorisant la création de la Fondation universitaire«A*MIDEX»,</p> <p>Vu la délibération simple du Conseil d'Administration en date du 29 mai 2012 adoptant les présents statuts,</p>	<p>Vu le code de l'Éducation</p> <p>Vu la loi 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 et notamment son article 8</p> <p>Vu le décret n° 2008-326 du 7 avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires</p> <p>Vu le décret n° 2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille</p> <p>Vu l'arrêté du 23 septembre 2010 relatif à l'approbation du cahier des charges «Initiatives d'excellence»</p> <p>Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,</p> <p>Vu la convention du 23 septembre 2010 entre l'État et l'ANR relative au programme des Investissements d'Avenir, action« Initiatives d'Excellence»</p> <p>Vu l'appel à candidature,</p> <p>Vu le projet déposé,</p> <p>Vu la décision du jury en date du 3 février 2012,</p> <p>Vu la convention attributive d'aide no ANR-11-IDEX-0001-02 du 5 avril 2012,</p> <p>Vu la délibération statutaire du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille en date du 29 mai 2012 autorisant la création de la Fondation universitaire «A*MIDEX»,</p> <p>Vu la délibération simple du Conseil d'Administration en date du 29 mai 2012 adoptant les présents statuts,</p> <p>Vu la délibération simple du Conseil d'Administration en date du 13 décembre</p>

Préambule

Le projet d'Initiative d'Excellence de l'Université d'Aix-Marseille et de ses partenaires, baptisé A*MIDEX (Aix-Marseille Initiative d'Excellence), a été sélectionné par le jury international des Initiatives d'Excellence le 3 février 2012.

A*MIDEX a été conçu comme un outil majeur de renforcement de l'Université d'Aix-Marseille et de ses partenaires sur le site d'Aix-Marseille pour impulser une dynamique d'excellence et mettre en œuvre une stratégie interdisciplinaire complète, propre à répondre aux défis scientifiques et sociétaux de notre temps, et à préparer l'avenir de notre recherche et de notre enseignement supérieur. Ainsi, A*MIDEX décline plusieurs axes stratégiques en matière de recherche, de formation, de valorisation et d'impact socio-économique, tout en favorisant l'attractivité du site et son rayonnement au travers de politiques ciblées en matière de relations internationales et de promotion des talents.

A*MIDEX fonctionnera comme un accélérateur afin que l'Université d'Aix-Marseille et ses partenaires réalisent rapidement leurs ambitions.

Les orientations annuelles et le rapport annuel d'activité d'A*MIDEX seront validés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille.

Dénomination et objet de la Fondation

ARTICLE 1 - Objet

L'Université d'Aix-Marseille se dote d'une Fondation universitaire soumise aux dispositions de l'article L719-12 du Code de l'Éducation (ci-après « la Fondation »).

Cette Fondation, qui prend le nom de « Aix-Marseille Initiative d'Excellence » (A*MIDEX), met en œuvre le projet visé en préambule et retenu dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir, action "Initiatives d'Excellence".

Elle a pour objet de contribuer à l'émergence et au développement d'un pôle pluridisciplinaire et interdisciplinaire

2016 révisant les présents statuts,

Vu la convention de dévolution IDEX AMIDEX du 23 décembre 2016

Préambule

Le projet d'Initiative d'Excellence de l'Université d'Aix-Marseille et de ses partenaires, baptisé A*MIDEX (Aix-Marseille Initiative d'Excellence), a été sélectionné par le jury international des Initiatives d'Excellence le 3 février 2012.

A*MIDEX a été conçu comme un outil majeur de renforcement de l'Université d'Aix-Marseille et de ses partenaires sur le site d'Aix-Marseille pour impulser une dynamique d'excellence et mettre en œuvre une stratégie interdisciplinaire complète, propre à répondre aux défis scientifiques et sociétaux de notre temps, et à préparer l'avenir de notre recherche et de notre enseignement supérieur. Ainsi, A*MIDEX décline plusieurs axes stratégiques en matière de recherche, de formation, de valorisation et d'impact socio-économique, tout en favorisant l'attractivité du site et son rayonnement au travers de politiques ciblées en matière de relations internationales et de promotion des talents. A*MIDEX fonctionnera comme un accélérateur afin que l'Université d'Aix-Marseille et ses partenaires réalisent rapidement leurs ambitions.

Les orientations annuelles et le rapport annuel d'activité d'A*MIDEX seront validés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille.

Dénomination et objet de la Fondation

ARTICLE 1 - Objet

L'Université d'Aix-Marseille se dote d'une Fondation universitaire soumise aux dispositions de l'article L719-12 du Code de l'Éducation (ci-après « la Fondation »).

Cette Fondation, qui prend le nom de « Aix-Marseille Initiative d'Excellence » (A*MIDEX), met en œuvre le projet visé en préambule et retenu dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir, action "Initiatives d'Excellence".

Elle a pour objet de contribuer à l'émergence et au développement d'un pôle pluridisciplinaire et interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche

d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial sur le territoire de l'Université d'Aix-Marseille, et de faire de cette dernière l'une des toutes premières universités mondiales d'ici à 2020.

La mission de la Fondation sera de gérer les fonds alloués au titre du programme Investissements d'Avenir ainsi que d'autres sources de financements publics et privés afin :

de financer des projets de recherche et d'enseignement supérieur (émergents interdisciplinaires et innovants) de très haut niveau international dans un périmètre d'excellence évolutif tel que défini dans le projet susvisé ;

d'attirer des chercheurs de haut niveau et de contribuer à l'émergence d'équipes de rang mondial ;

d'attirer des étudiants dans des diplômes internationaux labellisés d'accroître les partenariats avec le monde social, économique et culturel

de développer l'attractivité de l'Université d'Aix-Marseille à l'international ainsi que son identité euro-méditerranéenne.

de mettre en œuvre une politique de ressources humaines favorisant la reconnaissance des compétences et des performances

d'accompagner la vie étudiante du site

Dans le cadre de la politique de communication de l'Université d'Aix-Marseille, la Fondation organisera et participera à des actions de communication de toutes natures et sur tous supports favorisant la connaissance des actions qu'elle mène.

ARTICLE 2 - Forme

La Fondation n'est pas dotée de la personnalité morale. Elle est constituée d'un Comité de Pilotage, administrée par un Conseil de Gestion assisté d'un Bureau, et représentée par un Président désigné en son sein.

Les règles financières et comptables applicables à la Fondation sont définies par le décret n°2008-326 du 7 avril 2008.

Le siège de la Fondation est fixé au lieu du siège de l'Université d'Aix-Marseille sis 58 boulevard Charles Livon, 13007 Marseille.

de rang mondial sur le territoire de l'Université d'Aix-Marseille, et de faire de cette dernière l'une des toutes premières universités mondiales d'ici à 2020.

La mission de la Fondation sera de gérer les fonds alloués au titre du programme Investissements d'Avenir ainsi que d'autres sources de financements publics et privés afin :

de financer des projets de recherche et d'enseignement supérieur (émergents interdisciplinaires et innovants) de très haut niveau international dans un périmètre d'excellence évolutif tel que défini dans le projet susvisé ;

d'attirer des chercheurs de haut niveau et de contribuer à l'émergence d'équipes de rang mondial ;

d'attirer des étudiants dans des diplômes internationaux labellisés d'accroître les partenariats avec le monde social, économique et culturel de développer l'attractivité de l'Université d'Aix-Marseille à l'international ainsi que son identité euro-méditerranéenne.

de mettre en œuvre une politique de ressources humaines favorisant la reconnaissance des compétences et des performances

d'accompagner la vie étudiante du site

Dans le cadre de la politique de communication de l'Université d'Aix-Marseille, la Fondation organisera et participera à des actions de communication de toutes natures et sur tous supports favorisant la connaissance des actions qu'elle mène.

ARTICLE 2 - Forme

La Fondation n'est pas dotée de la personnalité morale. Elle est constituée d'un Comité de Pilotage, administrée par un Conseil de Gestion assisté d'un Bureau, et représentée par un Président désigné en son sein.

Les règles financières et comptables applicables à la Fondation sont définies **par le Code de l'éducation, notamment son article R.719-201, et par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.**

Le siège de la Fondation est fixé au lieu du siège de l'Université d'Aix-Marseille sis 58 boulevard Charles Livon, 13007 Marseille

ARTICLE 3 – Dotation initiale et membres fondateurs

La dotation est constituée par la décision de personnes physiques ou morales d'affecter de manière irrévocable à l'Université d'Aix-Marseille, pour l'objet de la Fondation, des biens, droits ou ressources. Ces personnes reçoivent alors la qualité de fondateur.

La dotation est consommable dans les limites précisées par l'article 9 du décret 2008-326.

Le montant minimal de contribution à la dotation pour être reconnu fondateur est de dix mille euros (10 000 €) pour les grandes entreprises et les groupes, et de cinq mille euros (5 000 €) pour les institutions et organismes publics, les personnes physiques, les associations ou fondations et les petites et moyennes entreprises. Ce montant minimal peut être modifié sur décision du Conseil de Gestion.

Au moment de sa création, les fondateurs sont :

Innate Pharma, Société Anonyme à directoire et Conseil de surveillance dont le siège est situé 117 av. de Luminy BP 30191, 13276 Marseille cedex 09 ; dotation de 30 000 euros en 3 versements annuels de 10 000 euros chacun aux étapes suivantes : à la date de création de la Fondation, puis à la date anniversaire de sa création en 2013 puis à la date anniversaire en 2014.

L'Université d'Aix-Marseille, EPSCP dont le siège est situé 58 boulevard Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07 ; dotation de 5 000 euros à la date de création de la Fondation.

Le CNRS, EPST dont le siège est situé 3 rue Michel Ange, 75794 Paris Cedex 16; dotation de 5 000 euros à la date de création de la Fondation.

L'Inserm, EPST dont le siège est situé 101 rue de Tolbiac, 75654 Paris Cedex 13 ; dotation de 5 000 euros à la date de création de la Fondation.

L'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, EPA dont le siège est situé Rue Gaston de Saporta, 13625 Aix-en-Provence cedex 1; dotation de 5 000 euros à la date de création de la Fondation.

L'Ecole Centrale de Marseille, EPSCP dont le siège est situé 38 rue Frédéric

ARTICLE 3 – Dotation initiale et membres fondateurs

La dotation est constituée par la décision de personnes physiques ou morales d'affecter de manière irrévocable à l'Université d'Aix-Marseille, pour l'objet de la Fondation, des biens, droits ou ressources. Ces personnes reçoivent alors la qualité de fondateur.

La dotation est consommable dans les limites précisées par l'article 9 du décret 2008-326.

Le montant minimal de contribution à la dotation pour être reconnu fondateur est de dix mille euros (10 000 €) pour les grandes entreprises et les groupes, et de cinq mille euros (5 000 €) pour les institutions et organismes publics, les personnes physiques, les associations ou fondations et les petites et moyennes entreprises. Ce montant minimal peut être modifié sur décision du Conseil de Gestion.

Au moment de sa création, les fondateurs sont :

Innate Pharma, Société Anonyme à directoire et Conseil de surveillance dont le siège est situé 117 av. de Luminy BP 30191, 13276 Marseille cedex 09 ; dotation de 30 000 euros en 3 versements annuels de 10 000 euros chacun aux étapes suivantes : à la date de création de la Fondation, puis à la date anniversaire de sa création en 2013 puis à la date anniversaire en 2014.

L'Université d'Aix-Marseille, EPSCP dont le siège est situé 58 boulevard Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07 ; dotation de 5 000 euros à la date de création de la Fondation.

Le CNRS, EPST dont le siège est situé 3 rue Michel Ange, 75794 Paris Cedex 16; dotation de 5 000 euros à la date de création de la Fondation.

L'Inserm, EPST dont le siège est situé 101 rue de Tolbiac, 75654 Paris Cedex 13 ; dotation de 5 000 euros à la date de création de la Fondation.

L'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, EPA dont le siège est situé Rue Gaston de Saporta, 13625 Aix-en-Provence cedex 1; dotation de 5 000 euros à la date de création de la Fondation.

Joliot-Curie, Pôle de l'Etoile, Technopôle de Château-Gombert, 13451 Marseille Cedex 20, dotation de 5 000 euros à la date de création de la Fondation.

Administration et fonctionnement

ARTICLE 4 - Conseil de Gestion de la Fondation

La Fondation est administrée par un Conseil de Gestion composé à sa création de 18 membres répartis en trois collèges comme suit :

1° Le collège des représentants de l'établissement : il est composé de 6 sièges.

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Le Vice-Président Délégué en charge d'A*MIDEX

Le Vice-Président Recherche de l'Université d'Aix-Marseille

Le Vice-Président Formation de l'Université d'Aix-Marseille

Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) d'A*MIDEX

Le (la) Directeur(trice) des Affaires Financières de l'Université d'Aix-Marseille.

2° Le collège des fondateurs : il est composé de 6 sièges attribués aux premiers membres fondateurs :

Innate Pharma

L'Université d'Aix-Marseille

Le CNRS

L'Inserm

L'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence

L'Ecole Centrale de Marseille

3° Le collège des personnalités qualifiées compétentes dans le domaine d'activité correspondant à l'objet de la Fondation : il est composé de 3 sièges.

Ces 3 personnalités qualifiées sont proposées respectivement par l'IRD, le CEA, l'AP-HM, et désignées par le Président de l'Université.

4° Un collège représentant les donateurs pourra être créé.

Les membres du Conseil sont désignés pour une durée de 4 ans, renouvelable.

Le recteur de l'académie, chancelier des universités, assure les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de la Fondation.

Il participe avec voix consultative aux

L'Ecole Centrale de Marseille, EPSCP dont le siège est situé 38 rue Frédéric Joliot-Curie, Pôle de l'Etoile, Technopôle de Château-Gombert, 13451 Marseille Cedex 20, dotation de 5 000 euros à la date de création de la Fondation.

Administration et fonctionnement

ARTICLE 4 - Conseil de Gestion de la Fondation

La Fondation est administrée par un Conseil de Gestion composé à sa création de 18 membres répartis en trois collèges comme suit :

1° Le collège des représentants de l'établissement : il est composé de 6 sièges.

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Le Vice-Président Délégué en charge d'A*MIDEX

Le Vice-Président Recherche de l'Université d'Aix-Marseille

Le Vice-Président Formation de l'Université d'Aix-Marseille

Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) d'A*MIDEX

Le (la) Directeur(trice) des Affaires Financières de l'Université d'Aix-Marseille.

2° Le collège des fondateurs : il est composé de 6 sièges attribués aux premiers membres fondateurs :

Innate Pharma

L'Université d'Aix-Marseille

Le CNRS

L'Inserm

L'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence

L'Ecole Centrale de Marseille

3° Le collège des personnalités qualifiées compétentes dans le domaine d'activité correspondant à l'objet de la Fondation : il est composé de 3 sièges.

Ces 3 personnalités qualifiées sont proposées respectivement par l'IRD, le CEA, l'AP-HM, et désignées par le Président de l'Université.

4° Un collège représentant les donateurs pourra être créé.

Les membres du Conseil sont désignés pour une durée de 4 ans, renouvelable.

Le recteur de l'académie, chancelier des universités, assure les fonctions de

reunions du Conseil de Gestion. Il peut se faire représenter à cette occasion. Il peut obtenir communication de tout document relative à l'activité ou à la gestion de la Fondation.

Le directeur general des services, et l'agent comptable de l'Université d'Aix-Marseille participent, avec voix consultative, au Conseil de Gestion.

ARTICLE 5 – Remplacement des membres en cas de décès, de démission, ou d'empêchement définitif

En cas de décès, de démission, ou d'empêchement définitif de l'un des représentants de l'établissement, des fondateurs ou de l'une des personnalités qualifiées compétentes, il est pourvu à son remplacement dans un délai de deux mois et, au plus tard, pour la réunion suivante du Conseil de Gestion dans les conditions fixées par les statuts à l'article précédent. Les membres ainsi nommés le sont pour le mandat restant à courir de leur prédécesseur.

ARTICLE 6 - Fonctionnement et compétences du Conseil de Gestion

Le Conseil de Gestion règle par ses délibérations les affaires de la Fondation et délibère notamment sur :

- 1° Le programme d'activité de la Fondation
- 2° Le rapport d'activité présenté annuellement par le Bureau ;
- 3° Les prévisions de recettes et de dépenses et les comptes de l'exercice clos, sur proposition du trésorier ;
- 4° L'acceptation des dons et des legs et les charges afférentes ainsi que les conditions générales de cette acceptation et, notamment, le montant minimal au-dessus duquel ces dons et legs peuvent être assortis de charges.

Le Conseil de Gestion se réunit, au moins deux fois par année civile, sur convocation du Président de la Fondation ou sur demande écrite de la moitié de ses membres. L'ordre du jour est fixé par le Président de la Fondation après consultation du Bureau. Les convocations aux réunions du Conseil de Gestion sont adressées aux membres par son Président, au moins huit jours à l'avance, sauf urgence. Elles indiquent l'ordre du jour, la date et le lieu de réunion et sont accompagnées des documents correspondants.

Chaque membre du Conseil de Gestion a la faculté de demander l'inscription de

commissaire du Gouvernement auprès de la Fondation.

Il participe avec voix consultative aux reunions du Conseil de Gestion. Il peut se faire représenter à cette occasion. Il peut obtenir communication de tout document relative à l'activité ou à la gestion de la Fondation.

Le directeur general des services, et l'agent comptable de l'Université d'Aix-Marseille participent, avec voix consultative, au Conseil de Gestion.

ARTICLE 5 – Remplacement des membres en cas de décès, de démission, ou d'empêchement définitif

En cas de décès, de démission, ou d'empêchement définitif de l'un des représentants de l'établissement, des fondateurs ou de l'une des personnalités qualifiées compétentes, il est pourvu à son remplacement dans un délai de deux mois et, au plus tard, pour la réunion suivante du Conseil de Gestion dans les conditions fixées par les statuts à l'article précédent.

Les membres ainsi nommés le sont pour le mandat restant à courir de leur prédécesseur.

ARTICLE 6 - Fonctionnement et compétences du Conseil de Gestion

Le Conseil de Gestion règle par ses délibérations les affaires de la Fondation et délibère notamment sur :

- 1° Le programme d'activité de la Fondation
- 2° Le rapport d'activité présenté annuellement par le Bureau ;
- 3° Les prévisions de recettes et de dépenses et les comptes de l'exercice clos, sur proposition du trésorier ;
- 4° L'acceptation des dons et des legs et les charges afférentes ainsi que les conditions générales de cette acceptation et, notamment, le montant minimal au-dessus duquel ces dons et legs peuvent être assortis de charges.

Le Conseil de Gestion se réunit, au moins deux fois par année civile, sur convocation du Président de la Fondation ou sur demande écrite de la moitié de ses membres. L'ordre du jour est fixé par le Président de la Fondation après consultation du Bureau. Les convocations aux réunions du Conseil de Gestion sont adressées aux membres par son Président, au moins huit jours à l'avance, sauf urgence. Elles indiquent l'ordre du jour, la date et le lieu de réunion et sont accompagnées des documents

questions à l'ordre du jour.

Le Conseil de Gestion ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres est présente. À défaut de quorum, il est procédé à une deuxième convocation, sur le même ordre du jour. Dans ce cas, le Conseil de Gestion délibère valablement quel que soit le nombre de membres du Conseil de Gestion présents. Tout membre du Conseil de Gestion peut se faire représenter par un autre membre du Conseil de Gestion. Chaque membre du Conseil de Gestion peut bénéficier de deux pouvoirs de représentation d'un autre membre du Conseil de Gestion du même collège. Les délibérations du Conseil de Gestion sont prises à la majorité des présents et représentés à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du programme d'activité et du rapport annuel d'activité pour lesquels une majorité des deux tiers des présents ou représentés est requise. Le Président de la Fondation peut autoriser la participation au Conseil de toute personne dont il juge la présence utile. La ou les personnes invitées participent avec voix consultative.

Les fonctions de membre du Conseil sont exercées à titre gratuit. Toutefois, des remboursements de frais sont possibles. Les frais exposés pour les réunions du Conseil de Gestion sont remboursables sur justificatifs.

ARTICLE 7 – Présidence de la Fondation

Le Conseil de Gestion désigne en son sein, sur proposition du Président de l'Université, un Président élu à la majorité absolue des membres du Conseil de Gestion en exercice, pour une durée de quatre ans, renouvelable.

ARTICLE 8 - Compétences du Président de la Fondation

Le Président de la Fondation assure la représentation de la Fondation. Il exerce les compétences qui lui sont déléguées par le Conseil de Gestion dans le respect des statuts de la Fondation.

Il peut recevoir délégation de signature du Président de l'Université d'Aix-Marseille, auquel cas il rend compte à ce dernier et au Conseil de Gestion des décisions prises en vertu de cette délégation.

Il est ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de la Fondation. À ce titre, il peut déléguer sa signature à un ou plusieurs membres du Bureau.

correspondants.

Chaque membre du Conseil de Gestion a la faculté de demander l'inscription de questions à l'ordre du jour.

Le Conseil de Gestion ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres est présente. À défaut de quorum, il est procédé à une deuxième convocation, sur le même ordre du jour. Dans ce cas, le Conseil de Gestion délibère valablement quel que soit le nombre de membres du Conseil de Gestion présents. Tout membre du Conseil de Gestion peut se faire représenter par un autre membre du Conseil de Gestion. Chaque membre du Conseil de Gestion peut bénéficier de deux pouvoirs de représentation d'un autre membre du Conseil de Gestion du même collège. Les délibérations du Conseil de Gestion sont prises à la majorité des présents et représentés à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du programme d'activité et du rapport annuel d'activité pour lesquels une majorité des deux tiers des présents ou représentés est requise. Le Président de la Fondation peut autoriser la participation au Conseil de toute personne dont il juge la présence utile. La ou les personnes invitées participent avec voix consultative.

Les fonctions de membre du Conseil sont exercées à titre gratuit. Toutefois, des remboursements de frais sont possibles. Les frais exposés pour les réunions du Conseil de Gestion sont remboursables sur justificatifs

ARTICLE 7 – Présidence de la Fondation

Le Conseil de Gestion désigne en son sein, sur proposition du Président de l'Université, un Président élu à la majorité absolue des membres du Conseil de Gestion en exercice, pour une durée de quatre ans, renouvelable.

ARTICLE 8 - Compétences du Président de la Fondation

Le Président de la Fondation assure la représentation de la Fondation. Il exerce les compétences qui lui sont déléguées par le Conseil de Gestion dans le respect des statuts de la Fondation.

Il peut recevoir délégation de signature du Président de l'Université d'Aix-Marseille, auquel cas il rend compte à ce dernier et au Conseil de Gestion des décisions prises en vertu de cette délégation.

Il est ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de la Fondation. À ce titre, il peut déléguer sa signature à un ou plusieurs

ARTICLE 9 - Secrétariat

Le secrétariat des réunions du Conseil de Gestion est assuré sous la responsabilité du Président de la Fondation. Le Secrétaire général de la Fondation tient le registre de présence. Il prépare, dans le délai d'un mois, le procès-verbal de réunion, approuvé par le Président de la Fondation. Il est chargé de la conservation des procès-verbaux.

Les comptes rendus des débats sont soumis à l'approbation du Conseil de Gestion lors de sa séance suivante.

ARTICLE 10 - Bureau de la Fondation

Le Bureau est désigné, en son sein, par le Conseil de Gestion de la Fondation. Il est composé du Président de la Fondation, du Vice-Président de la Fondation, du Directeur d'A*MIDEX, du Trésorier et du Secrétaire général.

Les membres du Bureau sont désignés par le Conseil de Gestion sur proposition du Président de la Fondation, à la majorité simple. La durée de leur mandat est de quatre ans, renouvelable.

Les fonctions des membres du Bureau sont exercées à titre gratuit.

ARTICLE 11 - Fonctionnement et compétences du Bureau

Le Bureau se réunit autant que de besoin, sur convocation du Président de la Fondation, ou sur demande de la moitié de ses membres.

Le Bureau :

- prépare et convoque les réunions du Conseil de Gestion de la Fondation en fixant l'ordre du jour de celles-ci, en vue de présenter les projets déposés auprès du Bureau de la Fondation ;
- élabore le compte rendu des réunions du Conseil de Gestion de la Fondation ;
- élabore le rapport annuel d'activité, tant sur le plan moral que financier, et le présente au Conseil de Gestion.

Au sein du Bureau, la réalisation matérielle des projets retenus par le Conseil de Gestion de la Fondation est confiée à une Direction exécutive constituée du Vice-Président délégué en charge d'A*MIDEX, du Directeur exécutif d'A*MIDEX.

Le Vice-Président et le Directeur assistent le Président dans ses différentes missions et le remplacent en cas d'empêchement.

membres du Bureau.

ARTICLE 9 – Secrétariat

Le secrétariat des réunions du Conseil de Gestion est assuré sous la responsabilité du Président de la Fondation. Le Secrétaire général de la Fondation tient le registre de présence. Il prépare, dans le délai d'un mois, le procès-verbal de réunion, approuvé par le Président de la Fondation. Il est chargé de la conservation des procès-verbaux.

Les comptes rendus des débats sont soumis à l'approbation du Conseil de Gestion lors de sa séance suivante.

ARTICLE 10 - Bureau de la Fondation

Le Bureau est désigné, en son sein, par le Conseil de Gestion de la Fondation. Il est composé du Président de la Fondation, du Vice-Président de la Fondation, du Directeur d'A*MIDEX, du Trésorier et du Secrétaire général.

Les membres du Bureau sont désignés par le Conseil de Gestion sur proposition du Président de la Fondation, à la majorité simple. La durée de leur mandat est de quatre ans, renouvelable.

Les fonctions des membres du Bureau sont exercées à titre gratuit.

ARTICLE 11 - Fonctionnement et compétences du Bureau

Le Bureau se réunit autant que de besoin, sur convocation du Président de la Fondation, ou sur demande de la moitié de ses membres.

Le Bureau :

- prépare et convoque les réunions du Conseil de Gestion de la Fondation en fixant l'ordre du jour de celles-ci, en vue de présenter les projets déposés auprès du Bureau de la Fondation ;
- élabore le compte rendu des réunions du Conseil de Gestion de la Fondation ;
- élabore le rapport annuel d'activité, tant sur le plan moral que financier, et le présente au Conseil de Gestion.

Au sein du Bureau, la réalisation matérielle des projets retenus par le Conseil de Gestion de la Fondation est confiée à une Direction exécutive constituée du Vice-Président délégué en charge d'A*MIDEX, du Directeur exécutif d'A*MIDEX.

Le Vice-Président peut recevoir délégation de signature du Président dans le domaine financier

Le Secrétaire général :

assiste le Vice-Président dans la coordination des activités de la Fondation ;

- participe, avec le Vice-Président, à l'organisation des contacts avec les partenaires.

Le Trésorier :

tient, en relation avec les Services financiers et comptables de l'Université, la comptabilité budgétaire de la Fondation ;

élabore annuellement l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et, en cours de gestion, réalise les opérations de dépenses et de recettes sous la responsabilité du Président de la Fondation ;

prépare le rapport financier présenté annuellement au Conseil d'Administration de l'Université d'Aix- Marseille.

ARTICLE 12 - Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage (CP) regroupe les 8 établissements membres du consortium ayant déposé le projet A*MIDEX.

Il est composé de 10 membres, désignés par les responsables légaux de ces établissements:

3 membres pour l'Université d'Aix-Marseille

1 membre pour chacun des autres partenaires : le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD, l'AP-HM, Sciences Po Aix et l'ECM.

Seuls ces membres ont voix délibérative. Ces suivants les sujets abordés peuvent se faire accompagner des personnes compétentes de leur choix.

Le Président de la Fondation (ou son représentant) préside le CP.

ARTICLE 13 - Fonctionnement et compétences du Comité de Pilotage

Le CP élabore le programme annuel d'A*MIDEX. Il le soumet pour délibération et exécution au Conseil de Gestion.

A la fin de chaque année, il émet un avis sur le rapport d'activité.

Les orientations annuelles et le rapport annuel d'activité d'A*MIDEX sont validés par le Conseil d'Administration d'AMU.

Le Vice-Président et le Directeur assistent le Président dans ses différentes missions et le remplacent en cas d'empêchement.

Le Vice-Président peut recevoir délégation de signature du Président dans le domaine financier

Le Secrétaire général :

assiste le Vice-Président dans la coordination des activités de la Fondation ;

- participe, avec le Vice-Président, à l'organisation des contacts avec les partenaires.

Le Trésorier :

tient, en relation avec les Services financiers et comptables de l'Université, la comptabilité budgétaire de la Fondation ;

élabore annuellement l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et, en cours de gestion, réalise les opérations de dépenses et de recettes sous la responsabilité du Président de la Fondation ;

prépare le rapport financier présenté annuellement au Conseil d'Administration de l'Université d'Aix- Marseille.

ARTICLE 12 - Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage (CP) regroupe les 8 établissements membres du consortium ayant déposé le projet A*MIDEX.

Il est composé de 10 membres, désignés par les responsables légaux de ces établissements:

3 membres pour l'Université d'Aix-Marseille

1 membre pour chacun des autres partenaires : le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD, l'AP-HM, Sciences Po Aix et l'ECM.

Seuls ces membres ont voix délibérative.

Suivant les sujets abordés, ils peuvent se faire accompagner des personnes compétentes de leur choix.

Le Président de la Fondation (ou son représentant) préside le CP.

ARTICLE 13 - Fonctionnement et compétences du Comité de Pilotage

Le CP élabore le programme annuel d'A*MIDEX. Il le soumet pour délibération et exécution au Conseil de Gestion.

A la fin de chaque année, il émet un avis sur le rapport d'activité.

Le Président de la Fondation organise les sessions du CP et établit un compte-rendu à l'issue de chacune d'elles. Le CP se réunit à un rythme mensuel les 2 premières années et au moins trimestriel ensuite. Les sessions ne sont pas publiques. Le Président peut autoriser toute personne à assister à titre exceptionnel aux sessions du CP. Pour que le CP puisse ouvrir ses travaux, il est nécessaire qu'au moins la moitié des membres soit présente. La réunion du CP peut se tenir par le biais de tout moyen, si nécessaire (visioconférence, téléconférence...).

Les programmes et avis sont adoptés à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Le CP A*MIDEX interagit également avec la Commission Recherche et la Commission Formation et Vie Universitaire d'AMU, et s'appuie sur ses instances consultatives : Directoire de la Recherche, Directoire de la Formation, Comité de Prospective Stratégique.

Les orientations annuelles et le rapport annuel d'activité d'A*MIDEX sont validés par le Conseil d'Administration d'AMU.

Le Président de la Fondation organise les sessions du CP et établit un compte-rendu à l'issue de chacune d'elles. Le CP se réunit à un rythme mensuel les 2 premières années et au moins trimestriel ensuite. Les sessions ne sont pas publiques. Le Président peut autoriser toute personne à assister à titre exceptionnel aux sessions du CP. Pour que le CP puisse ouvrir ses travaux, il est nécessaire qu'au moins la moitié des membres soit présente. La réunion du CP peut se tenir par le biais de tout moyen, si nécessaire (visioconférence, téléconférence...).

Les programmes et avis sont adoptés à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Le CP A*MIDEX interagit également avec la Commission Recherche et la Commission Formation et Vie Universitaire d'AMU, et s'appuie sur ses instances consultatives : Directoire de la Recherche, Directoire de la Formation, Comité de Prospective Stratégique.

ARTICLE 14 – Le Comité d'évaluation stratégique

La Fondation est dotée d'un Comité d'évaluation stratégique (CES) composé de 5 à 10 personnalités qualifiées dans le domaine d'activités de la Fondation.

Tous les membres du CES sont des personnalités françaises ou étrangères extérieures aux établissements partenaires de la Fondation. Ses membres sont nommés par le Conseil de Gestion sur proposition du Président de la Fondation. Sur proposition de ses membres, le Président pourra désigner un Président du CES.

ARTICLE 15 – Fonctionnement et compétences du Comité d'évaluation stratégique

Le mandat des membres est de 3 ans renouvelables une fois. En cas de vacance ou de perte définitive de la qualité de membre, pour quelque motif que ce soit, il est pourvu au remplacement de la personnalité qualifiée défaillante pour la durée du mandat restant à courir, lors de la réunion du Conseil de Gestion suivant la constatation de l'événement entraînant la vacance.

Le CES se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président de la Fondation sans condition de quorum.

Le comité de pilotage soumet pour avis au CES le programme d'actions annuel financé par la Fondation. Il émet un avis sur le bilan

Dotation et ressources

ARTICLE 14 - Régime financier et comptable

Les recettes et les dépenses de la Fondation sont retracées dans un état prévisionnel annexé au budget de l'Université.

Le régime retenu est celui de la comptabilité de caisse dérogeant aux principes généraux des droits constatés des établissements publics.

ARTICLE 15 – Marchés publics

La Fondation est soumise pour ses achats scientifiques aux dispositions de l'ordonnance du 6 juin 2005.

ARTICLE 16 – Dotation et ressources de la Fondation

La dotation de la Fondation prévue à l'article 3 des présents statuts pourra être augmentée par le versement de nouveaux fondateurs. La dotation est consommable suivant les modalités définies à l'article 16.2 des présents statuts. Les ressources de la Fondation se composent :

1. du revenu de la dotation ;
2. de la fraction consommable de la dotation qui ne peut excéder chaque année 20 % du total de la dotation, sous réserve que l'acte constitutif de la Fondation ne fasse pas obstacle à une telle utilisation
3. des produits financiers ;
4. des revenus des biens meubles et immeubles appartenant à l'Université d'Aix-Marseille et dévolus à la Fondation;
5. des dons et legs qui peuvent être ou non assortis de charges ;
6. des produits des partenariats ;
7. de produits de ventes et des rémunérations pour services rendus ;
8. et de toutes les autres recettes autorisées par les lois et règlements.

ARTICLE 17 - Dépenses de la Fondation

La Fondation engage des dépenses dans le

annuel de ces actions. Ses avis sont transmis au Comité de Pilotage et au Conseil de Gestion.

L'ordre du jour est fixé avec un préavis d'au moins un mois par le Président de la Fondation.

Les fonctions de membre du Comité sont exercées à titre gratuit. Toutefois, des remboursements de frais sont possibles. Les frais exposés pour les réunions du CES sont remboursables sur justificatifs, **dans le strict respect de la politique de déplacement adoptée par l'Université d'Aix-Marseille.**

Dotation et ressources

ARTICLE 16 - Régime financier et comptable

Les recettes et les dépenses de la Fondation sont retracées dans un état prévisionnel annexé au budget de l'Université.

Le régime retenu est celui de la comptabilité de caisse dérogeant aux principes généraux des droits constatés des établissements publics.

ARTICLE 17 – Marchés publics

La Fondation est soumise pour ses achats **aux dispositions de la politique d'achat de l'Université (délibération n° 2016/07/19-11).**

ARTICLE 18 – Dotation et ressources de la Fondation

La dotation de la Fondation prévue à l'article 3 des présents statuts pourra être augmentée par le versement de nouveaux fondateurs. La dotation est consommable suivant les modalités définies à l'article 16.2 des présents statuts. Les ressources de la Fondation se composent :

1. du revenu de la dotation ;
2. de la fraction consommable de la dotation qui ne peut excéder chaque année 20 % du total de la dotation, sous réserve que l'acte constitutif de la Fondation ne fasse pas obstacle à une telle utilisation ;
3. des produits financiers ;
4. des revenus des biens meubles et immeubles appartenant à l'Université d'Aix-Marseille et dévolus à la Fondation;
5. des dons et legs qui peuvent être ou non assortis de charges ;
6. des produits des partenariats ;
7. de produits de ventes et des rémunérations pour services

strict respect de ses statuts et de son objet, tel que défini à l'article 1 des présents statuts.

Les dépenses annuelles de la Fondation se composent :

1. des achats de biens et de services ou d'équipements nécessaires à l'activité de la Fondation ;
2. du montant des aides spécifiques attribuées en application des dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 821-1 du code de l'éducation ;
3. des charges découlant de l'acceptation de dons et legs qui en sont assortis ;
4. des frais de personnel et de gestion nécessaires à la réalisation des missions de la Fondation ;
5. des frais de gestion remboursés à l'Université d'Aix-Marseille;
6. de manière générale de toute dépense concourant à l'accomplissement de ses missions.

Les décisions engageant une dépense d'un montant supérieur à 500 000 euros par opération ou, pour les opérations présentant un caractère pluriannuel, supérieur à 1 000 000 euros, ne sont exécutoires qu'après approbation par le Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille.

Contrôle de la Fondation

ARTICLE 18 - Contrôle de légalité

Les délibérations de la Fondation sont transmises au Président de l'Université.

Le Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille peut s'opposer, dans le délai de deux mois et par décision motivée, à l'exécution d'une délibération relative à l'acceptation des dons et des legs avec les charges afférentes mentionnée au 4° de l'article 6 du décret 2008-326 du 7 avril 2008 et à celles prises au titre du 5° du même article.

ARTICLE 19 - Modalités d'établissement des comptes

L'Agent comptable de l'Université d'Aix-Marseille établit chaque année un compte-rendu financier propre à la Fondation qui est transmis au Président de l'Université d'Aix-Marseille

Ce compte-rendu est annexé au compte financier de l'Université et soumis pour approbation au Conseil d'Administration de l'Université.

rendus ;

8. et de toutes les autres recettes autorisées par les lois et règlements.

ARTICLE 19 - Dépenses de la Fondation

La Fondation engage des dépenses dans le strict respect de ses statuts et de son objet, tel que défini à l'article 1 des présents statuts.

Les dépenses annuelles de la Fondation se composent :

1. des achats de biens et de services ou d'équipements nécessaires à l'activité de la Fondation ;
2. du montant des aides spécifiques attribuées en application des dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 821-1 du code de l'éducation ;
3. des charges découlant de l'acceptation de dons et legs qui en sont assortis ;
4. des frais de personnel et de gestion nécessaires à la réalisation des missions de la Fondation ;
5. des frais de gestion remboursés à l'Université d'Aix-Marseille;
6. de manière générale de toute dépense concourant à l'accomplissement de ses missions.

Les décisions engageant une dépense d'un montant supérieur à 500 000 euros par opération ou, pour les opérations présentant un caractère pluriannuel, supérieur à 1 000 000 euros, ne sont exécutoires qu'après approbation par le Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille

Contrôle de la Fondation

ARTICLE 20 - Contrôle de légalité

Les délibérations de la Fondation sont transmises au Président de l'Université.

Le Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille peut s'opposer, dans le délai de deux mois et par décision motivée, à l'exécution d'une délibération relative à l'acceptation des dons et des legs avec les charges afférentes mentionnée au 4° de l'article 6 du décret 2008-326 du 7 avril 2008 et à celles prises au titre du 5° du même article.

ARTICLE 21 - Modalités d'établissement des comptes

L'Agent comptable de l'Université d'Aix-Marseille établit chaque année un compte-rendu financier propre à la Fondation qui

ARTICLE 20 - Contrôle interne et externe

Le contrôle des activités de la Fondation est assuré par :

- l'Agent Comptable de l'Université d'Aix- Marseille, pour la gestion des fonds de la Fondation et la vérification de la régularité des comptes ;
- le Conseil d'Administration de l'Université, pour l'approbation annuelle des comptes et des prévisions de recettes et dépenses, sur présentation d'un rapport annuel d'activités ;
- le Commissaire aux Comptes et son suppléant, pour l'examen annuel des budgets et comptes soumis au Conseil d'Administration de l'Université, dont il en certifie la régularité et la sincérité ;
- le Recteur, Chancelier des Universités, qui assure les fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès de la Fondation ;
- la Cour des Comptes, en considération de ses compétences légales pour l'exercice du contrôle externe des comptes de l'établissement public.

Règlement intérieur

ARTICLE 21 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur précisera le cas échéant l'ensemble des conditions de fonctionnement de la Fondation, non prévues dans les présents statuts.

Il sera établi par le Bureau et soumis à l'approbation du Conseil de Gestion après avis conforme du Comité de Pilotage.

Modification des statuts et dissolution

ARTICLE 22 - Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés par délibération simple du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille.

ARTICLE 23 - Dissolution de la Fondation

La dissolution est décidée par le Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-

est transmis au Président de l'Université d'Aix- Marseille

Ce compte-rendu est annexé au compte financier de l'Université et soumis pour approbation au Conseil d'Administration de l'Université.

ARTICLE 22 - Contrôle interne et externe

Le contrôle des activités de la Fondation est assuré par :

- l'Agent Comptable de l'Université d'Aix- Marseille, pour la gestion des fonds de la Fondation et la vérification de la régularité des comptes ;
- le Conseil d'Administration de l'Université, pour l'approbation annuelle des comptes et des prévisions de recettes et dépenses, sur présentation d'un rapport annuel d'activités ;
- le Commissaire aux Comptes et son suppléant, pour l'examen annuel des budgets et comptes soumis au Conseil d'Administration de l'Université, dont il en certifie la régularité et la sincérité ;
- le Recteur, Chancelier des Universités, qui assure les fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès de la Fondation ;
- la Cour des Comptes, en considération de ses compétences légales pour l'exercice du contrôle externe des comptes de l'établissement public.

Règlement intérieur

ARTICLE 23 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur précisera le cas échéant l'ensemble des conditions de fonctionnement de la Fondation, non prévues dans les présents statuts.

Il sera établi par le Bureau et soumis à l'approbation du Conseil de Gestion après avis conforme du Comité de Pilotage

Modification des statuts et dissolution

ARTICLE 24 - Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés par délibération simple du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-

Marseille.

Les fondations universitaires n'ayant pas la personnalité morale, le patrimoine de la Fondation fait partie du patrimoine de l'Université d'Aix-Marseille.

En cas de dissolution, les fonds disponibles sont utilisés jusqu'à épuisement dans des actions conformes à celles qui sont prévues à l'article 1 des présents statuts ou apportés à une autre Fondation universitaire de l'établissement ayant un objet comparable.

Marseille.

ARTICLE 25 – Dissolution de la Fondation

La dissolution est décidée par le Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille.

Les fondations universitaires n'ayant pas la personnalité morale, le patrimoine de la Fondation fait partie du patrimoine de l'Université d'Aix-Marseille.

En cas de dissolution, les fonds disponibles sont utilisés jusqu'à épuisement dans des actions conformes à celles qui sont prévues à l'article 1 des présents statuts ou apportés à une autre Fondation universitaire de l'établissement ayant un objet comparable.

Liste des marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 5 000 K €HT sur 2017

MARCHES DE TRAVAUX						
Opérations	Montant Travaux € HT	Date marchés de travaux (*)	Construction /Réhabilitation / Rénovation	Montant opération TDC** (pour info)	Date marché maîtrise d'œuvre	Commentaires
OPERATION DE RENOVATION DE LOCAUX POUR LE PROJET NEUROTIMONE	10 000 000	nov-17	Rénovation	12 264 000	marché notifié	Financements : CPER (Etat/CR/CD/MPM/Ville de Marseille : 14 150 000 € TTC) AMU (200 K € TTC)

(*) : il s'agit de la date prévisionnelle de notification

(**) : Toutes dépenses confondues : TVA, marchés de prestations intellectuelles associées : maîtrise d'œuvre, programmation, bureau de contrôle, coordonnateur SPS..., Aléas, révisions de prix, assurances, équipements

Modalités de mise en œuvre du RIFSEEP au sein de l'Université d'Aix Marseille pour les personnels titulaires de la filière ITRF

Références :

- Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- Arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,
- Arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 définissant les échéances d'adhésion,
- Arrêtés du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche, d'ingénieurs d'études, d'assistants ingénieurs, de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation, d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation, des dispositions du décret no 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- Arrêté du 19 juillet 2017 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à certains corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et à l'emploi de délégué régional du Centre national de la recherche scientifique
- Circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP (Ministère de la décentralisation et de la fonction publique – Ministère des finances et des comptes publics, NOR : RDFF1427139C),

Le cadre juridique :

- Le RIFSEEP est applicable à tous les corps et emplois relevant de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
 - ⇒ L'intégration dans le nouveau dispositif, de l'ensemble des corps et emplois de la fonction publique de l'Etat, se fait selon un mécanisme d'adhésion débuté en 2014, et qui s'achèvera en 2019.
 - ⇒ Le RIFSEEP est appliqué depuis le 1er janvier 2016 dans la filière ATSS. Au 1^{er} septembre 2017, les corps des filières ITRF et bibliothèques l'Etat intègrent ce dispositif.
- Le RIFSEEP comprend une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA).

⇒ **L'IFSE :**

Elle intègre les anciennes primes fonctionnelles et constitue l'indemnité principale. Elle tend à valoriser l'exercice des fonctions de l'agent.

Par corps, un arrêté fixe un nombre limité de groupes de fonctions.

A chaque groupe de fonctions correspond un plafond annuel indemnitaire.

L'arrêté fixe également les montants minimaux par grade.

Les fonctions exercées sont à répartir au sein des différents groupes au regard des critères professionnels tels que :

- Encadrement, coordination, pilotage ou conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Le montant individuel tient également compte de l'expérience professionnelle accumulée par l'agent.

Le versement est mensuel. Il fait l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions,
- Au moins tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion,
- En cas de changement de corps.

Le dispositif **garantit le maintien du niveau indemnitaire mensuel** lors du passage au RIFSEEP.

⇒ **Le CIA :**

Il est facultatif et permet de reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

L'arrêté d'adhésion de chaque corps fixe le montant maximal annuel, par groupe de fonctions.

Le versement est annuel, en une ou deux fractions, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Modalités de mise en œuvre du RIFSEEP au sein de l'Université, pour la filière ITRF au 1^{er} septembre 2017 :

Compte tenu de la publication tardive au Journal Officiel des arrêtés d'adhésion au RIFSEEP pour la filière ITRF, la mise en œuvre au sein de l'Université pour les **1781⁽¹⁾ agents concernés** sera **effective sur la paye du mois d'octobre 2017**.

Les régimes indemnitaires en cours (PPRS – prime de participation à la recherche scientifique, PFI – prime de fonction informatique) ne sont plus en vigueur.

Les corps de la filière bibliothèques intégreront ce dispositif dès la publication des arrêtés au Journal Officiel.

- 1- **Mise en œuvre limitée à l'IFSE** selon les modalités retenues pour la filière administrative (corps de l'ATSS). La question du CIA sera abordée dans un second temps, sauf cas particulier.
- 2- Mise en œuvre de l'IFSE : un **passage technique avec intégration du niveau des primes perçues** (hors versements exceptionnels) **au 31 août 2017** dans l'IFSE.
 - ⇒ **Transposition des primes actuelles en IFSE**
 - ⇒ **Garantie du maintien du niveau antérieur de primes.**
- 3- **La répartition dans les différents groupes de fonctions se fera dans le cadre des travaux conduits par le Schéma Directeur des RH**, dont l'un des objectifs est de cartographier l'ensemble des métiers exercés au sein de l'Université.
- 4- Les règles de gestion :

N°1 – le changement de modalité de service (temps partiel) : le recensement prévoit, pour information, le montant à payer sur une base 100.

N°2 – détermination du niveau de l'IFSE d'un agent arrivant au sein de l'Université, dans l'attente de la répartition des fonctions types au sein des groupes :

- ⇒ Il est déterminé au regard du montant de la Prime de Participation à la Recherche (PPRS) fixé dans le cadre de la politique indemnitaire de l'Université (politique indemnitaire 2013 revalorisée au regard de la valeur du point d'indice au 01/02/2017) pour chacun des corps/grades et au regard du régime indemnitaire antérieur de l'agent.

N°3 - détermination du niveau de l'IFSE d'un agent qui change de fonction :

- ⇒ Dans l'attente des travaux du Schéma Directeur des RH, maintien du montant perçu avant la mobilité.

N°4 - détermination du niveau de l'IFSE d'un agent obtenant une promotion de grade, sans changement de fonction :

- ⇒ Il est déterminé au regard du montant de la Prime de Participation à la Recherche (PPRS) fixé dans le cadre de la politique indemnitaire de l'Université pour chacun des corps/grades (politique indemnitaire 2013 revalorisée au regard de la valeur du point d'indice au 01/02/2017).

Communication auprès des agents :

- Un courriel aux agents concernés, transmis également pour information aux directeurs de composante et de service,
- Une communication dans la « newsletter AMU »,
- Un courrier explicatif à chaque agent concerné, accompagnera son bulletin de paye d'octobre 2017.

⁽¹⁾ Agents en poste au 31/12/2016